

CRAC n° 170 (2025-2026)

3<sup>e</sup> session de la XII<sup>e</sup> législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU

AVANCÉ\*

Séance publique de commission

**Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation**

Mardi 16 juin 2026

\*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

---

**Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie**  
**Square Arthur Masson, 6**  
**5012 Namur**  
**compte.rendu@parlement-wallonie.be**

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

## SOMMAIRE

<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b> .....	1
<b>ORGANISATION DES TRAVAUX</b> .....	1
Communications.....	1
Examen de l'arriéré.....	1
<b>PROJETS ET PROPOSITIONS</b> .....	1
Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1) ;	
Exposé particulier afférent aux compétences du ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 4) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 4) ;	
Budget des unités d'administration publique (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 <i>partim</i> ) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 <i>partim</i> ).....	1
Désignation d'un rapporteur.....	1
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Anne Laffut.	
Exposé de M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique.....	2
Intervenants : Mme la Présidente – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Discussion générale.....	2
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Dorothée De Rodder – M. Eddy Fontaine – Mme Isabella Greco – Mme Bénédicte Linard – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre – Mme Anne Laffut – Mme Christine Mauel – Mme Valérie Bluge – Mme Patricia Van Walle – Mme Geneviève Lazaron – M. Olivier de Wasseige.	
Vote.....	35
Confiance au président et au rapporteur.....	35
<b>REPRISE DE LA SÉANCE</b> .....	35
<b>PROJETS ET PROPOSITIONS (SUITE)</b> .....	35
Projet de décret relatif au dispositif des chèques-entreprises pour le soutien à l'entrepreneuriat et à la croissance des petites et moyennes entreprises (Doc. 588 (2025-2026) N° 1).....	35
Désignation d'un rapporteur.....	35
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Bluge.	
Exposé de M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique.....	35
Intervenants : Mme la Présidente – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Discussion générale.....	37
Intervenants : Mme la Présidente – M. Eddy Fontaine – Mme Patricia Van Walle – M. Olivier de Wasseige – Mme Bénédicte Linard – Mme Valérie Bluge – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Examen et vote des articles.....	49

Vote sur l'ensemble.....	51
Confiance au président et au rapporteur.....	51
<b>REPRISE DE LA SÉANCE.....</b>	<b>51</b>
<b>INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES.....</b>	<b>51</b>
Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme des clusters d'innovation stratégique » .....	51
Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les attentes et les craintes concernant le soutien à la recherche et au développement » ;	
Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la fin du soutien fiscal pour les chercheuses et chercheurs ».....	52
Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – Mme Bénédicte Linard – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le rapport de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) sur les effets de l'IA sur l'emploi wallon ».....	54
Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Geneviève Lazon à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la hausse du chômage de longue durée en province de Namur malgré l'augmentation du taux d'emploi ».....	55
Intervenants : M. le Président – Mme Geneviève Lazon – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le relèvement de l'âge à 57 ans pour bénéficier d'une aide majorée dans le cadre de la réforme des incitants à l'emploi » ;	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le renouvellement de l'aide pour les travailleurs reconnus en aptitude réduite au travail dans le cadre de la réforme des incitants à l'embauche » ;	
Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la mise en œuvre du décret pour l'aide à l'emploi unique Job+ ».....	56
Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – Mme Bénédicte Linard – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Dorothee De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avenir du personnel des agences locales pour l'emploi (ALE) » ;	
Question orale de Mme Dorothee De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la prise en compte des spécificités et des besoins locaux dans la sauvegarde des agences locales pour l'emploi (ALE) » ;	
Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le manque d'informations sur les modalités concrètes de la réforme des agences locales pour l'emploi (ALE) ».....	59
Intervenants : M. le Président – Mme Dorothee De Rodder – Mme Bénédicte Linard – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	

Question orale de M. Germain Mugemangango à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la grève et les perspectives au sein de l'entreprise Thy-Marcinelle ».....62

Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Geneviève Lazon à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'activation des bénéficiaires du revenu d'intégration via le FOREm »..... 63

Intervenants : M. le Président – Mme Geneviève Lazon – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme du congé éducation payé » ;

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la fraude présumée au congé éducation payé en Wallonie » ;

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la fraude aux congés éducation payés » ;

Question orale de M. Vincent Maillen à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le démantèlement d'une fraude majeure aux aides à la formation »..... 65

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Olivier de Wasseige – Mme Bénédicte Linard – M. Vincent Maillen – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Geneviève Lazon à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'utilisation d'un avion de ligne par le FOREm dans le cadre de ses dispositifs de formation aéronautique »..... 68

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Geneviève Lazon – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le test d'orientation pour simplifier le parcours des aides à l'investissement »..... 69

Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – Mme Bluge – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'annulation de la visite du commissaire Kubilius à Thales et à la FN Herstal » ;

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le cap historique du milliard d'euros pour le groupe FN Browning »..... 71

Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'impact économique des inondations des 30 et 31 mai 2026 en Wallonie »..... 72

Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'identification par Wallonie Entreprendre de terrains pour la production nucléaire d'électricité »..... 73

Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Bluge à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la transparence et la régularité des décisions passées au sein de la FN Herstal et de l'ex-SOGEPA ».....74

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

**ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)**..... 75

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 75

**LISTE DES INTERVENANTS**..... 76

**ABRÉVIATIONS COURANTES**.....77

# COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Présidence de Mme Éliane Tillieux, Présidente

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 9 heures 1 minute.*

**Mme la Présidente.** – La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

### *Communications*

**Mme la Présidente.** – Il me revient de vous informer que la rencontre du 6 juillet 2026 avec Mme Roswall, Commissaire européenne à l'Environnement, sur le thème de l'économie circulaire est annulée en raison de son indisponibilité. Il était initialement prévu un échange de vues en réunion conjointe des Commissions de l'économie et de l'environnement. Les services sont en contact avec son cabinet pour trouver une date ultérieure.

Je vous informe par ailleurs que M. le Médiateur viendra exposer son rapport dans les différentes commissions les lundi 13 et mardi 14 juillet 2026. Ce sera l'occasion, à la veille des congés parlementaires, de lui poser toutes les questions sur les dossiers dont il a eu examen.

### *Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

**Projet de décret  
contenant le premier ajustement du budget  
général des dépenses de la Région wallonne  
pour l'année budgétaire 2026  
(Doc. 591 (2025-2026) N° 1)**

**Exposé particulier afférent aux compétences du  
ministre de l'Économie, de l'Industrie, de  
l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et  
du Numérique**

**(Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 4)**

et

**(Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 4)**

**Budget des unités d'administration publique  
(Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 *partim*)  
et  
(Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 *partim*)**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 591 (2025-2026) N° 1) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences du ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 4) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 4) ;
- du budget des unités d'administration publique (Doc. 590 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 *partim*) et (Doc. 591 (2025-2026) N° 1 – Annexe 10 *partim*).

Le vote d'une recommandation à l'attention de la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal interviendra au terme de nos travaux.

### *Désignation d'un rapporteur*

**Mme la Présidente.** – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Laffut.

**Mme Anne Laffut (MR).** – Je propose Mme Bluge comme rapporteuse.

**Mme la Présidente.** – À l’unanimité des membres, Mme Bluge est désignée en qualité de rapporteuse.

**Exposé de M. Jeholet, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique**

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet,** Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Bonjour à chacune et chacun. Le présent ajustement est essentiellement technique. Il intègre la compétence « Recherche », qui vient s’ajouter aux différentes compétences qui étaient les miennes auparavant.

Un élément concernant la mobilisation des moyens nécessaires à la mise en place de l’incitant unique à l’embauche, Job+, qui a été validé par décret au Parlement il y a quelques semaines : vous savez qu’au niveau des aides à l’embauche, il va y avoir une transition entre les systèmes actuels existants et le nouveau système à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2026 – transition allant jusqu’à la fin de l’année 2029.

Concernant la compétence « Recherche », il n’y a pas de variation de montants dans le cadre de cet ajustement technique. C’est une continuité avec les politiques de l’initial 2026.

La compétence « Emploi » enregistre le plus de variations. Ce sont des adaptations essentiellement dues aux nouveaux paramètres macroéconomiques sur les différents domaines fonctionnels concernés. Il y a une augmentation des moyens APE dans le cadre des différents plans en cours pour la création de places de crèche. Voilà principalement les modifications qui sont essentiellement techniques et liées aux nouveaux paramètres macroéconomiques.

**Discussion générale**

**Mme la Présidente.** – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette brève intervention, si intervention il y a eu.

Lors du budget initial 2026, nous avons déjà exprimé de vives inquiétudes quant à l’orientation de votre politique de l’emploi. Force est de constater qu’à la lecture de cet ajustement budgétaire, ces inquiétudes

demeurent intactes. Cet ajustement ne corrige aucune des faiblesses que nous avons identifiées positivement. On vous a même proposé des amendements, mais vous vous entêtez et cet ajustement confirme nos inquiétudes.

Le contexte socioéconomique wallon reste pourtant particulièrement préoccupant : le nombre de demandeurs d’emploi augmente, tandis que les offres d’emploi diminuent. Ce qui nous interpelle le plus, c’est qu’aucun de ces indicateurs ne semble conduire le Gouvernement à remettre en question ses choix. Nous aurions attendu que, dans cet ajustement, vous remettiez quelques choix en question.

Alors que les résultats se dégradent sur le front de l’emploi, nous aurions pu attendre un ajustement budgétaire qui corrige le tir, renforce les dispositifs qui fonctionnent et apporte des réponses nouvelles aux difficultés rencontrées par les demandeurs d’emploi. Or, c’est exactement l’inverse qui se produit. Face à la hausse des sans-emploi et à la diminution des offres d’emploi, le Gouvernement persiste dans la même logique : restructuration des dispositifs existants, économies sur certains mécanismes éprouvés, et pari sur une réforme dont les effets restent encore largement hypothétiques. En fait, il y a toujours une absence de politique active de soutien à la création d’emplois de qualité.

Alors que les chiffres devraient appeler à la mobilisation générale de ce Gouvernement, à davantage d’humilité et de prudence, cet ajustement donne le sentiment d’un gouvernement qui poursuit sa route comme un bulldozer, comme si de rien n’était, comme si la contestation n’existait pas, comme si les signaux d’alerte n’existaient pas, comme si les propositions de l’opposition n’existaient pas.

Les chiffres de mai 2026 publiés par le FOREm sont pourtant sans appel. En un an, le nombre de demandeurs d’emploi en Wallonie a progressé de plus de 10 % pour atteindre 269 700 personnes. Sur deux ans, la hausse dépasse les 21 % : ce sont près de 47 400 Wallonnes et Wallons supplémentaires qui se retrouvent sans emploi par rapport à mai 2024.

Dans le même temps, les offres d’emploi disponibles continuent de reculer fortement. Le FOREm recensait 35 500 offres d’emploi en mai 2026, contre 61 622 en mai 2024, soit une chute de 42 % en deux ans. Ce déséquilibre entre l’offre et la demande est aujourd’hui particulièrement préoccupant.

En mai 2024, on comptait une offre d’emploi pour plus de trois demandeurs d’emploi. Deux ans plus tard, ce ratio atteint une offre pour près de huit demandeurs d’emploi. Autrement dit, en l’espace de deux ans, les chances pour un demandeur d’emploi de trouver une offre disponible ont été divisées par deux.

Dans un tel contexte, nous étions en droit d’attendre un ajustement budgétaire capable de renforcer les

politiques d'insertion, de formation et de soutien à l'emploi. Ce n'est pas le choix qui a été posé par ce Gouvernement. L'essentiel de cet ajustement est absorbé par la création du nouvel incitant à l'embauche Job+ ; 31,9 millions d'euros au départ des DF, des dispositifs supprimés.

Si, comme nous l'avons déjà exprimé, nous partageons votre objectif de simplification, nous refusons qu'il fasse le prix d'une précarisation accrue des travailleurs et d'un affaiblissement des dispositifs les plus efficaces pour l'insertion durable. On vous l'a dit maintes fois : nous craignons que le nouvel incitant Job+ ne favorise davantage les contrats courts et le recours à l'intérim que la création d'emplois stables et durables. La réforme ne prévoit pas de garanties suffisantes quant à la qualité des emplois soutenus, tout en supprimant les dispositifs ciblés, comme le SINE, pourtant destiné aux publics les plus éloignés du marché du travail.

La Cour des comptes, elle aussi, est très critique. Elle considère que la possibilité pour des entreprises d'intérim de bénéficier de l'incitant risque d'engendrer un effet d'aubaine pour ces dernières. Nous vous l'avons dit : « En effet, l'entreprise qui fait appel à la société d'intérim pour disposer d'un travailleur ne recevra pas le bénéfice du subside, et il peut être considéré que les emplois ainsi pourvus le seraient tout autant en l'absence de l'incitant à l'embauche ». On l'avait dit, on l'a écrit.

De plus, la Cour des comptes précise que le décret ne comprend aucune disposition visant à limiter les effets d'aubaine ou de carrousel lorsqu'un employeur remplace un travailleur non subventionné par un travailleur subventionné. On vous l'avait dit. Là encore, nous avons déposé un amendement précisément pour éviter cet effet carrousel ; vous l'avez balayé d'un revers de la main. Aujourd'hui, c'est la Cour des comptes qui vous le dit. C'est la Cour des comptes qui partage les mêmes analyses et les mêmes craintes que celles que nous avons mises en avant il y a quelques semaines.

Enfin, la Cour des comptes précise que « selon le Gouvernement, le rapport d'exécution et le cadastre des bénéficiaires que le FOREm devra lui transmettre annuellement devraient toutefois lui permettre d'identifier de tels effets ». La Cour des comptes ajoute que ce rapport ne pourra cependant pas contenir de données à caractère personnel et que les données prévues par le décret ne semblent pas suffisantes pour identifier les éventuels effets d'aubaine ou de carrousel. Elle conclut en disant qu'un rapport d'évaluation, dont la portée n'est pas précisée, est également prévu au minimum tous les trois ans, mais ce délai semble relativement long au vu des risques identifiés. On vous l'avait dit. Ici encore, de manière constructive, nous avons proposé un amendement visant à réduire ce délai afin de corriger les dévoiements du dispositif, mais il a été balayé d'un revers de la main.

En définitive, les observations de la Cour des comptes confirment, point par point, les craintes que nous avons formulées lors de l'examen de ce décret : effets d'aubaine, risque de carrousel, insuffisance des mécanismes de contrôle et délais d'évaluation trop longs, autant d'alertes que nous avons portées au travers de nos amendements, mais que votre majorité a choisi d'écarter. Aujourd'hui, ce n'est plus seulement le groupe PS qui exprime ces préoccupations ; la Cour des comptes, à son tour, en souligne toute la pertinence et les risques pour l'efficacité du dispositif. Cependant, serez-vous plus attentifs et réceptifs à ces remarques qui émanent de la Cour des comptes ?

Concernant les CISP, nous avons exprimé une profonde inquiétude lors de l'initial 2026, suite à la réduction de leurs subventions depuis deux ans et face aux autres mesures du Gouvernement. Les conséquences de ces économies et de ces mesures seront lourdes pour les CISP : fermetures de centres, licenciements et disparition d'une offre essentielle dans des territoires déjà fragilisés. Cet ajustement ne va strictement rien arranger.

Nous restons également préoccupés par le risque de voir les besoins futurs du dispositif Job+ être financés au détriment d'autres politiques de l'emploi, notamment les APE, qui soutiennent aujourd'hui des milliers d'emplois utiles dans des associations, dans les pouvoirs locaux et dans les services de proximité. Nous sommes d'autant plus inquiets que votre Gouvernement a déjà réduit les budgets 2025 et 2026 en supprimant l'indexation, qu'il a ensuite réduit les subventions APE versées à de nombreux pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, qu'il a supprimé complètement les subventions allouées aux provinces et aux zones de police et de secours, et que vous annoncez vouloir faire de nouvelles économies lors du budget 2027.

Pour le reste de cet ajustement, nous sommes davantage face à des réallocations et des adaptations techniques qu'à un véritable investissement supplémentaire dans l'emploi. En résumé, les craintes que nous avons formulées lors du budget initial 2026 persistent pleinement aujourd'hui. Malheureusement, cet ajustement budgétaire ne constitue pas le signal fort attendu face à la dégradation du marché de l'emploi wallon. Il ne renforce pas suffisamment les dispositifs d'accompagnement, ne répond pas aux inquiétudes du terrain et ne dissipe pas les nombreuses incertitudes entourant les réformes annoncées. Par contre, il confirme davantage une logique d'économies et de réorganisation budgétaire plutôt qu'une véritable stratégie de relance de l'emploi en Wallonie.

Cet ajustement budgétaire ne marque aucun changement de cap. Il traduit, au contraire, la volonté de poursuivre les mêmes réformes avec les mêmes paris et les mêmes risques, alors même que les résultats observés aujourd'hui devraient inviter à davantage de prudence et de remise en question.

Je souhaiterais enfin dire un mot sur la note de genre annexée à cet ajustement budgétaire. Cette note souligne que l'analyse réalisée dans le cadre de cet ajustement conclut à une absence d'impact significatif, positif ou négatif, sur l'égalité entre les femmes et les hommes par rapport au budget initial 2026. Nous prenons acte de cette conclusion ; pour autant, nous restons particulièrement attentifs à cette question, car, si l'ajustement lui-même n'a pas d'impact significatif identifié, plusieurs réformes importantes sont en cours ou annoncées dans le champ de l'emploi. Je pense notamment à la réforme des aides à l'emploi, mais aussi aux réflexions menées autour des APE.

Chacun sait que de nombreux secteurs concernés par ces dispositifs sont fortement féminisés : l'accueil de la petite enfance, l'action sociale, les services de proximité ou encore tout le secteur non marchand. Dès lors, nous ne pouvons pas nous contenter d'une analyse statistique de l'ajustement budgétaire. Nous devons également nous interroger sur les effets potentiels des réformes structurelles qui sont engagées.

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous garantir que les modifications apportées aux aides à l'emploi et les évolutions envisagées dans les dispositifs existants n'auront pas pour conséquence d'accentuer les inégalités entre les femmes et les hommes ?

Il nous paraît essentiel que l'objectif d'efficacité budgétaire ou de simplification administrative ne se fasse pas au détriment de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui doit rester une préoccupation transversale de l'ensemble des politiques publiques.

J'en termine pour cette partie et, si vous le permettez, Madame la Présidente, c'est mon collègue, M. Fontaine, qui va prendre la parole pour la suite sur le volet consacré à l'économie.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Monsieur le Ministre, chers collègues, en matière d'économie, je voudrais aborder ce budget à partir d'une question simple : quelle politique économique voulez-vous – je parle au Gouvernement ici – réellement mener pour la Wallonie ?

Un budget n'est pas seulement une succession de montants, c'est un choix de société. C'est une manière de dire quelles entreprises on soutient, quel territoire on veut renforcer, ou encore quelle place on donne aux PME, aux indépendants, aux commerces de proximité, à l'industrie, à la transition, au numérique et aux outils publics. Or, à la lecture de cet ajustement budgétaire, notre inquiétude est claire : derrière les mots de simplification, de rationalisation et d'efficacité, nous voyons surtout le risque d'une réduction progressive de la capacité publique d'agir.

Le premier élément concerne les aides à l'investissement. La Wallonie doit soutenir les entreprises qui investissent réellement dans l'emploi, la production, la transition énergétique, l'innovation et l'ancrage local. Les aides publiques ne peuvent pas être de simples guichets automatiques. Elles doivent être des leviers pour transformer l'économie wallonne. C'est pourquoi nous plaçons pour une conditionnalité plus forte afin de garantir que chaque euro public serve l'intérêt général wallon et évite les effets d'aubaine. Quand la Région aide une entreprise, elle doit pouvoir attendre en retour de l'emploi de qualité, de l'investissement productif, du respect social, une contribution à la transition et un ancrage durable sur notre territoire.

Le deuxième élément porte sur nos outils économiques et financiers. Wallonie Entreprendre n'est pas un acteur financier comme un autre. C'est un outil public stratégique qui existe précisément pour faire ce que le marché ne fait pas spontanément, comme accompagner les PME, soutenir les projets industriels structurants, intervenir dans le capital patient, appuyer les transitions ou aider les entreprises à passer des caps difficiles. Or, cet ajustement confirme l'impression laissée par le budget initial. Le Gouvernement semble considérer Wallonie Entreprendre comme une réserve financière dans laquelle on peut puiser, ou comme un outil qui devrait s'autofinancer toujours davantage.

Vous le savez, Monsieur le Ministre, chers collègues, nous ne partageons pas cette vision. Pour nous, un outil public économique ne doit pas être jugé uniquement par rapport à sa rentabilité financière, mais à son impact sur l'emploi, les filières industrielles, la transition, l'innovation et les territoires. Il serait pour nous dangereux de transformer des résultats exceptionnels en justification d'un désengagement structurel de la Région. Rappelons d'ailleurs que 20 millions d'euros supplémentaires ont été retirés de Wallonie Entreprendre pour compenser une partie de la reculade du Gouvernement en matière de taxe locale antiéconomique. Cette ponction aura-t-elle un impact sur sa capacité à soutenir nos entreprises ? La question mérite d'être posée, Monsieur le Ministre.

La Wallonie a besoin d'un bras financier public fort pour la transition industrielle, pour la défense des PME face aux crises, pour la transmission des entreprises, pour l'émergence de nouvelles filières et pour la réindustrialisation. Wallonie Entreprendre doit rester un outil public au service d'une stratégie industrielle et économique wallonne, non pas la variable d'ajustement éternelle du budget régional.

Le troisième élément concerne l'économie du quotidien. Nous regrettons de ne toujours pas trouver, dans ce budget ou cet ajustement budgétaire, de réponses fortes pour raviver la vitalité – vous savez que j'y tiens particulièrement – de nos centres-villes, de nos commerces, de nos indépendants et de nos artisans. Ce

sont eux qui font vivre nos communes, créent de l'emploi local, maintiennent du lien social et donnent une âme à nos territoires. Face à la concurrence des plateformes, aux coûts énergétiques, à la baisse du pouvoir d'achat, aux loyers commerciaux et aux difficultés de recrutement, ils ont besoin d'un soutien lisible, accessible et concret.

Enfin, abordons le numérique. La transformation numérique est indispensable. Personne ne le conteste. Elle concerne les entreprises, l'administration, l'industrie, la formation, la cybersécurité, l'intelligence artificielle, les services publics, les écoles et les communes. Néanmoins, une stratégie numérique wallonne ne peut pas se limiter aux entreprises les plus avancées. Elle doit aussi aider les PME qui n'ont pas encore franchi le cap, les indépendants, les commerces, les artisans, les communes, les écoles, les associations et les citoyens éloignés du numérique. Elle doit surtout garantir que la digitalisation des services publics ne devienne jamais une exclusion silencieuse. Le numérique doit moderniser l'économie, mais ne doit pas creuser les inégalités. Sur ce point, nous attendons des réponses concrètes : soutien aux espaces publics numériques – EPN –, accompagnement des petites entreprises, cybersécurité des PME, formation aux compétences numériques, accessibilité des plateformes et maintien d'alternatives non numériques.

Monsieur le Ministre, chers collègues, nous ne voulons pas d'une politique économique qui se limite à rationaliser, réduire et contrôler. La Wallonie n'a pas besoin d'un État qui se retire progressivement, mais d'un État stratège, exigeant, transparent et présent aux côtés de celles et ceux qui font vivre notre économie réelle.

Venons-en à quelques questions plus transversales. Concernant l'énergie, la Commission européenne a récemment prévu une clause de souplesse spécifique pour les investissements de résilience énergétique : un sous-plafond annuel de 0,3 % du PIB et un plafond cumulé de 0,6 % du PIB sur la période 2026-2028, applicable rétroactivement depuis février 2026. Cette marge a été conçue pour permettre des investissements dans les réseaux électriques, dans le stockage de l'énergie, dans l'efficacité énergétique des bâtiments et les infrastructures nécessaires à la décarbonation de l'industrie.

Cette clause de souplesse, Monsieur le Ministre, concerne votre compétence, notamment en matière de prime à l'investissement destinée à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie.

Ces primes sont-elles visées par cette clause de souplesse ? La Région wallonne pourra-t-elle en bénéficier pour ses propres investissements en indépendance énergétique ou cette marche sera-t-elle captée exclusivement par le Fédéral ?

L'ajustement 2026 ne devrait-il pas être revu pour intégrer cette clause et permettre des investissements supplémentaires dans la transition énergétique des entreprises wallonnes ? Des dépenses déjà engagées dans vos compétences par la Région depuis février 2026 pourraient-elles entrer dans le périmètre de cette clause ? Le Gouvernement a-t-il réalisé un inventaire des dépenses éligibles ?

Concernant la hausse des prix, l'inflation et l'actualisation des mesures non indexées, l'inflation a presque doublé en 2026 par rapport aux prévisions du budget initial 2026, ce qui induit que les mesures de non-indexation décidées par le Gouvernement génèrent mécaniquement des économies supérieures aux prévisions initiales. Pouvez-vous nous fournir la réestimation de ces économies supplémentaires non prévues pour 2026 pour vos UAP qui auraient été soumises à une clause de non-indexation ? Pour les APE pouvoirs publics, à combien de postes potentiels qui ne seront plus finançables cela correspond-il ?

Les prévisions d'indexation ont été revues à la hausse en ce début de mois et prévoient désormais un dépassement de l'indice pivot en juin, soit un mois plus tôt qu'anticipé par le Gouvernement lors de son conclave. Le budget ajusté intègre-t-il de nouvelles prévisions d'indexation de juin sur base de derniers paramètres disponibles ? Quels impacts cela a-t-il dans vos compétences ?

Concernant le Plan de relance de la Wallonie, nous arrivons à la fin de la phase de lancement de ses projets. C'est précisément le moment où l'on devrait disposer d'une vision consolidée et transparente de l'avancement de chaque projet, de leur trajectoire financière et de ce qui sera pérennisé ou non après l'extinction du plan. Pouvez-vous nous fournir un état des lieux actualisé des fiches-projets relevant de votre compétence dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie – état d'avancement, taux d'exécution financière, solde restant à engager ou à liquider – et nous lister, le cas échéant, les montants prévus pour chacun d'entre eux au budget 2026 ajusté, tant en CE qu'en CL ?

Par ailleurs, pour le budget 2026, les transferts depuis la provision du Plan de relance ont-ils été effectués ? Si oui, pour quels projets et quels montants ? Quels projets relevant de votre compétence seront pérennisés après l'extinction du Plan de relance ? Comment leur financement sera-t-il assuré dans les budgets structurels à partir de 2027 ?

Enfin, quels projets s'éteindront définitivement ? Le Gouvernement a-t-il évalué l'impact de cette extinction sur les politiques et les publics concernés ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Greco.

**Mme Isabella Greco (PS).** – Monsieur le Ministre, je me permets aujourd'hui d'intervenir dans le cadre de votre ajustement budgétaire pour évoquer le sort de

certaines entreprises locales qui font vivre particulièrement des heures difficiles à certains travailleurs et travailleuses – en l’occurrence, l’entreprise a plutôt des travailleurs – de notre Région. Je vais encore vous parler de Thy-Marcinelle. On a déjà eu l’occasion d’en parler, mais aujourd’hui, c’est plus important que jamais de revenir au sein de cette Commission pour l’évoquer. Au final, cet ajustement budgétaire est peut-être le meilleur moment pour en parler. Je m’explique.

Depuis de nombreuses années, la Région wallonne a soutenu cette entreprise, au même titre qu’un tas d’autres entreprises d’ailleurs, à coups de milliers, voire de millions d’euros d’aides publiques. Je n’ai pas les montants exacts, mais je pense que vous le savez mieux que moi. Ces aides étaient destinées à préserver l’emploi. C’est important parce qu’il fallait pérenniser l’emploi dans une région aussi particulière que celle de Charleroi. Cette entreprise n’est pas un cas isolé ; beaucoup d’entreprises ont reçu de l’aide pour pouvoir maintenir leur activité sur le territoire.

Trop souvent, ces entreprises bénéficient d’importants soutiens publics pour ne pas fermer leurs portes, voire ne pas restructurer. Au final, malgré ces aides, on se rend compte qu’elles laissent derrière elles des centaines de travailleurs abandonnés. À Thy-Marcinelle, pendant des années, les travailleurs ont accepté l’inacceptable. Certains ont travaillé parfois 23 nuits d’affilée sans s’arrêter ; certains ont travaillé plus de 12 heures d’affilée, sans interruption. Beaucoup portent encore des traces physiques de leur métier sur leur corps, notamment des brûlures sur les bras. Ils ont sacrifié leurs week-ends, des communions, des fêtes de famille, des anniversaires, des fancy-fairs, des spectacles, et cetera ; pour leurs enfants, tous ces moments uniques qui ne reviendront jamais. Ils ont fait tous ces sacrifices pour leur entreprise, ils l’ont fait parce qu’il fallait que l’usine tourne et parce qu’ils avaient une conscience professionnelle.

À Charleroi, Thy-Marcinelle représente bien plus qu’une entreprise. Elle fait partie du paysage du Pays noir dont on est si fiers, avec sa tour qui domine encore aujourd’hui le *ring* de Charleroi. Pour beaucoup de Carolos – et c’est mon cas –, un père, un frère, un cousin, un oncle ou un grand-père y a travaillé. Au fil des années, c’est une véritable famille qui s’est construite, celle des métallos, qui est l’ADN de notre ville, de notre grande ville, de la plus grande ville de Wallonie.

Pourtant, après deux ans environ, ces travailleurs vivent de déception en déception. Ils sont méprisés, malmenés et parfois même insultés par cette entreprise à qui ils ont tout donné. Ils sont traités de la sorte dans une indifférence qui devient insupportable. Cette indifférence vient de la Région wallonne. Ils se sentent abandonnés et oubliés.

L’entreprise est aujourd’hui engagée dans ce qui ressemble à une fermeture déguisée – et je dirais même organisée –, même si elle refuse de l’assumer et préfère parler de restructuration. La conséquence évidente – et je dirais même malhonnête –, c’est qu’elle essaie d’éviter de devoir accorder aux travailleurs des primes auxquelles ils ont droit.

Depuis deux ans, ces travailleurs ont été baladés : trois semaines de chômage pour une semaine de travail, allant jusqu’à 17 semaines de chômage pour une semaine de reprise. Cette entreprise, grâce à ce système, a économisé 5 millions d’euros de main-d’œuvre payés par la collectivité. C’est nous toutes et tous, grâce au système de chômage longue suspension, qui payons cela. Ces chiffres peuvent être vérifiés via le bilan social.

Face à cette situation, lassés d’attendre, 120 travailleurs ont pris l’initiative de chercher un autre emploi. Ces 120 démissions ont aussi occasionné une économie pour l’entreprise de plus de 7 millions d’euros de préavis. Parmi ces 120 personnes, beaucoup comptaient plus de 20 ans d’ancienneté. Elles méritaient de partir avec une prime de départ parce que c’était leur droit et une manière de reconnaître tout ce qu’elles avaient donné à cette entreprise. Aujourd’hui, ceux qui restent sont toujours en train de négocier pour des conditions de départ. Que leur propose-t-on ? Des cacahuètes.

Monsieur le Ministre, cette situation est intolérable, et c’est là que j’en viens à notre ajustement budgétaire. La Wallonie ne peut pas accepter que des entreprises qui ont bénéficié d’importants soutiens publics traitent ainsi leurs travailleurs. Ce sont les travailleurs qui créent la richesse de l’entreprise. Certes, l’entrepreneur prend des risques et crée de l’activité économique, mais il a une responsabilité morale et sociale envers ceux qui lui ont permis de développer son activité pendant des années. C’est un contrat *win-win* dans lequel chacun doit pouvoir retrouver sa juste reconnaissance. Ce qu’il se passe aujourd’hui à Thy-Marcinelle, c’est tout sauf cela. Cet équilibre ne s’y retrouve pas. Ce que l’on vit à Charleroi, à Thy-Marcinelle, c’est un vrai massacre social.

Je vous demande donc, Monsieur le Ministre, de vous saisir pleinement de ce dossier et d’utiliser tous les leviers dont vous disposez afin d’obtenir un traitement digne et respectueux des travailleurs concernés. Ils ne demandent pas l’aumône. Ils demandent le respect de leurs droits, de leur dignité et de tous les sacrifices qu’ils ont consentis, pour certains, pendant 30 années de carrière.

Cette situation nous pose une question plus large sur l’utilisation des fonds publics. Il n’est pas normal que la collectivité intervienne systématiquement lorsque l’entreprise traverse des difficultés – il est évident qu’il faut l’aider –, mais reste sans réaction lorsque, malgré

ces aides, l'entreprise restructure et, je le répète, ferme et laisse des centaines de familles sur le carreau. Nous devons prévoir des mécanismes de sanction ou de remboursement lorsque les engagements pris en matière d'emploi ne sont pas respectés. Ces moyens seraient, par exemple, réaffectés ensuite pour soutenir ces victimes, les aider à traverser ce moment difficile et à rechercher de l'emploi, ce qui serait juste.

Vous allez me dire qu'il existe les cellules de reconversion. C'est très bien et c'est important. Elles sont indispensables, mais elles ne suffisent pas. Les travailleurs, en plus d'être accompagnés pour chercher un nouvel emploi, doivent pouvoir partir avec une indemnisation digne et à la hauteur des années qu'ils ont consacrées à leur entreprise.

D'après mes recherches, il existe, au niveau fédéral et au niveau européen, des mécanismes destinés à aider ces travailleurs qui sont dans les situations que j'évoque. Pourquoi la Wallonie ne fait-elle pas de même et n'envisage-t-elle pas un accompagnement financier plus juste lors de fermetures ou de grandes restructurations ?

Monsieur le Ministre, je pense que vous êtes d'accord avec moi parce que j'ai eu l'occasion d'échanger avec vous et que vous m'avez répondu sous cette forme.

Après 30 années de carrière, est-il acceptable qu'un travailleur reparte avec rien ou presque rien ? Il est indigne de traiter les gens de cette manière. Nous ne pouvons, à notre niveau, fermer les yeux sur cette réalité. Vous savez qu'elle existe et qu'elle est vécue par des centaines de familles au moment où nous nous parlons. Notre responsabilité collective est de faire évoluer un système dans lequel, trop souvent, lorsque tout s'effondre, c'est le travailleur qui paie le prix lourd.

Vous l'avez compris, ce que je vous demande à court terme, c'est de peser de tout votre poids, de vous saisir de ce dossier et de voir de quelle manière ces travailleurs peuvent partir avec dignité et influencer sur le rapport de négociation et de force avec l'entreprise actuelle qui, je pense, nous doit des comptes et nous le doit bien par rapport à toute l'aide qu'elle a reçue. À moyen terme, je vous demande aussi de réfléchir à un dispositif d'aides plus juste, que ce soit pour les entreprises ou les travailleurs, afin de réfléchir à des solutions de remboursement et de sanctions lorsque des entreprises ne respectent pas leur engagement social.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, il ne vous aura pas échappé que notre Commission du jour se tient en parallèle d'une manifestation interprofessionnelle qui va se déployer toute la matinée ici, à Namur, et qui réunit tout le secteur non marchand, mais aussi des acteurs de l'école. Avant de revenir avec des demandes de chiffres ou

d'avancement de certains de vos dossiers, liées à ce budget ajusté, je voudrais me faire l'écho de ces personnes qui sont en train de converger vers Namur et reprendre trois questions que M. Tamellini, de la FGTB, reprenait dans le journal *L'Avenir* hier :

- les politiques mises en œuvre améliorent-elles la vie des gens ? Sa réponse est non ;
- les politiques améliorent-elles les comptes publics ? Sa réponse est non. En deux ans, le Gouvernement a aggravé le déficit wallon ;
- les politiques créent-elles de l'emploi ? Sa réponse est non. Et il ajoute : c'est non à tout.

Dans cette discussion générale autour du budget ajusté 2026, vous avez l'occasion de répondre à deux de ces questions qui vous concernent particulièrement. Je ne vais pas revenir sur la troisième question qui a été posée au ministre-président hier sur la non-amélioration des finances publiques – « non-amélioration » étant un bel euphémisme, puisque le déficit SEC wallon, on l'a vu pour l'année 2025, est augmenté de 572 millions d'euros. On verra bien ce qu'il en est en 2026, mais c'est plus élevé que ce qui était prévu. Je ne vous poserais pas la question sur le sujet.

Je vais venir aux deux autres questions que je trouve très pertinentes en ce qui concerne vos compétences et qui sont transversales. Comment vos politiques améliorent-elles la vie des Wallonnes et des Wallons ? Cela fait deux ans que vous êtes là, quasi deux ans. C'est ma première question. Tout comme Mme De Rodder l'a dit à l'entame de son exposé, Ecolo est aussi très sceptique par rapport à vos politiques ; celles de votre Gouvernement, mais aussi celles de vos collègues, que ce soit à la Fédération Wallonie-Bruxelles ou au Fédéral. Tout converge, selon nous, vers une dégradation des conditions de vie des Wallonnes et des Wallons. J'ai hâte d'entendre votre réponse à cette première question.

La deuxième question dont je me fais l'écho est : créez-vous de l'emploi ? Là aussi, j'ai hâte de vous entendre. Depuis deux ans, sous couvert de rationalisation au sens large et de lutte contre les effets d'aubaine, on constate que l'on perd encore et toujours des emplois pour le moment, dont certains en conséquence directe de vos propres politiques à vous, ministre de l'Emploi. On en perd dans le secteur public, on en perd dans le secteur non marchand – ce n'est pas que vous, c'est tout votre Gouvernement –, par exemple, dans l'insertion socioprofessionnelle, et on en perd, pour n'en citer que d'autres, dans les écoles. Pour le moment, ce n'est que lié à la Fédération Wallonie-Bruxelles. On verra ce qu'il en est avec les APE par la suite.

En parlant d'effet d'aubaine, je ne peux m'empêcher de revenir sur cette bombe que la Cour des comptes a lâchée. Je ne parle pas de celle concernant le refus de votre Gouvernement de transmettre les pièces nécessaires relatives à l'ajustement, c'est l'autre qui

concerne Job+. La Cour des comptes nous dit que « Votre décret introduit à nouveau la possibilité pour des entreprises d'intérim de bénéficier de l'incitant ». Nous, on le sait autour de cette table ; on en a parlé pendant des heures. « La Cour des comptes considère que cette possibilité risque d'engendrer un effet d'aubaine pour ces dernières. » Un effet d'aubaine, Monsieur le Ministre ! Vous savez, ce truc que vous dénoncez sans cesse et pour lequel vous prenez des mesures – que l'on ne partage pas –, ce contre quoi vous voulez lutter absolument.

Ils expliquent que c'est non seulement parce que l'entreprise qui fait appel à la société d'intérim pour disposer d'un travailleur ou d'une travailleuse ne recevra pas le bénéfice du subside, et donc les emplois pourvus de cette manière le seraient tout autant en l'absence de cet incitant à l'embauche, mais aussi parce que – je cite votre décret : « ne comprend aucune disposition visant à limiter les effets d'aubaine ou de carrousel, lorsqu'un employeur remplace un travailleur ou une travailleuse non subventionnée par un travailleur ou une travailleuse subventionnée » ; c'est moi qui ai ajouté « travailleuse » chaque fois, le féminin n'est pas dans la citation et je me permets de le rajouter, évidemment.

La Cour des comptes démontre que ce que le Gouvernement dit avoir prévu pour contrer ces effets d'aubaine n'est pas efficace. On vous l'avait déjà dit. Nous avons évoqué ces questions plusieurs fois dans cette commission, lors de nos débats. Monsieur le Ministre, puisque vous êtes dans un ajustement et que cela concerne, entre autres, Job+, j'imagine que vous allez modifier votre texte pour réellement éviter les effets d'aubaine liés à votre réforme, puisque c'est votre leitmotiv pour justifier plein d'autres de vos réformes, comme les APE par exemple. Combien de fois n'a-t-on pas entendu « Il faut arrêter les effets d'aubaine » ? Dès lors, ne créez pas des effets d'aubaine avec un nouveau texte. Allez-vous modifier votre dispositif dans le cadre des arrêtés ? Ou bien allez-vous repasser par un décret ? Je suis tout ouïe pour entendre les réponses que vous allez nous faire à ce sujet.

Je reviens sur l'autre bombe plus générale que la Cour des comptes a révélée : le refus de votre Gouvernement de transmettre des pièces nécessaires à l'examen du budget ajusté. Cela a alimenté de longues minutes, même plus, en commission du Budget. Cependant, votre ministre-président a vendu la mèche, Monsieur le Ministre. Il nous a affirmé que cette décision a été prise à trois, entre autres avec vous. Dès lors, je viens vers vous, Monsieur le Ministre, pourquoi avez-vous décidé de ne pas fournir certaines pièces, alors qu'il est essentiel que la Cour des comptes puisse faire toute la transparence sur l'entièreté du travail qui est mené par un gouvernement ? Comment est-il possible de refuser de donner certaines pièces ? Comme l'a dit votre ministre-président, démasqué comme un enfant qui a été pris la main dans le sac que cela

n'arrivera plus ? Confirmez-vous de votre côté que cela n'arrivera plus ?

Sur le montant de l'ajusté, pourriez-vous détailler les moyens de financement pour arriver à la somme globale de 31 933 000 euros concernant Job+ ? Sauf erreur, la somme des domaines fonctionnels liés à SESAM, à la subvention pour allocation activation, aux droits de tirage pour la réduction de cotisations sociales atteint les 14 160 000 euros. D'où provient le solde pour atteindre les presque 32 millions qui s'ajoutent à l'ajustement ? Pouvez-vous expliquer ce solde pour qu'on y voie plus clair ?

Toujours sur Job+, lors de nos débats autour du décret, vous aviez annoncé un budget total de 338 millions, sauf erreur de ma part. Confirmez-vous, au regard de l'ajusté actuel, que les 306 autres millions existent dans les autres domaines liés aux différents dispositifs ? Ou ce montant change-t-il ? Est-ce que l'on ne serait plus dans ce montant de 338 millions global que vous aviez annoncé lors de nos discussions sur le sujet ?

À l'entame de votre allocution du jour, vous avez évoqué le fait que nous nous trouvions dans un ajustement technique. Je ne partage pas tout à fait votre analyse parce que, même s'il y a éventuellement peu de mouvements et beaucoup moins que dans un budget, un ajustement confirme aussi les choix que vous avez pris, que vous prenez et que vous confirmez dès lors avec cet ajustement, que ce soit en matière d'emploi, d'insertion socioprofessionnelle, en matière économique. Vous ancrez un peu plus vos politiques avec cet ajustement.

Puisque j'ai commencé sur l'Emploi, je vais continuer sur cette thématique, avec une vue transversale. Dans le budget de votre collègue M. Coppieters, dans son annexe budgétaire, en page cinq, je cite : « Un transfert de crédits a également été opéré pour un montant de 2,2 millions d'euros en provenance des programmes 17.092, 17.093 et 17.094, vers les compétences du ministre Jeholet en soutien au dispositif SINE et aux aides à l'embauche. » C'est ce que l'on retrouve dans ce texte.

Vous n'êtes pas sans savoir que, dans le cadre de la fusion des aides à l'emploi dans le dispositif unique Job+, qui inclut le dispositif SINE, les entreprises d'économie sociale restent inquiètes, nous l'avons évoqué encore tout récemment ici en commission et même en plénière. J'avais une question orale sur le sujet, je vais me permettre de l'inclure puisqu'elle a été jointe et elle est un petit peu plus précise.

Ma première question plus globale est : pouvez-vous expliquer le transfert des 2,2 millions d'euros ? À quoi cela correspond-il ?

Je vais reprendre ma question orale, qui était assez courte, mais précise.

Concernant les modalités de mise en œuvre de l'aptitude réduite – cela va être un petit peu technique, désolée, mais c'est ce que l'on m'a demandé de faire –, quels sont les critères et la procédure qui vont permettre d'entrer dans cette catégorie ? Votre texte prévoit une assimilation pour les travailleurs défavorisés et les travailleurs gravement défavorisés, mais cela ne concerne que les entreprises d'insertion. Pourtant, les IDESS, les initiatives d'économie sociale, et les entreprises de travail adapté, les ETA, qui emploient également des personnes dans le cadre du dispositif SINE devraient pouvoir bénéficier d'une transition vers Job+. Qu'est-il prévu pour...

**Mme la Présidente.** – Madame Linard, je me permets de vous interrompre parce que vous décidez seule de joindre votre question.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Pardon, j'ai reçu l'information que la question était jointe.

**Mme la Présidente.** – Je n'ai rien en ce sens. Surtout, cela fait partie d'un ensemble de questions jointes.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Je vais garder cette partie plus précise pour plus tard.

**Mme la Présidente.** – Cela me met mal à l'aise par rapport aux autres membres de notre Commission.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Vous avez bien fait de m'interrompre, Madame la Présidente. J'avais reçu l'information que la question était jointe. Si elle ne l'est pas, j'enlève la question précise, mais je reste avec la question globale du transfert de 2,2 millions d'euros du ministre Coppieters vers chez vous en ce qui concerne le dispositif SINE. Je reviendrai avec ma question orale ultérieurement sur cet aspect. Toutes mes excuses.

Je continue avec l'ajusté sur les APE, toujours en Emploi. Je pense constater une évolution positive dans les montants liés à l'ajustement ; il y aurait une augmentation de 2 122 000 euros pour financer les points APE qui seraient liés – vous l'avez à peine évoqué – à la création de places en crèche, tel que notre accord de coopération passé sous l'ancienne législature le prévoyait. Est-ce bien dans ce cadre que cette augmentation vient dans les crédits APE ? Je ne dois sans doute pas vous le rappeler à vous, mais à l'époque, l'accord de coopération permettait de créer, en Wallonie, 3 143 places sur différentes années. Un accord concernait non seulement les infrastructures, mais aussi les APE. Le montant de 2 122 000 euros correspond-il à l'engagement pour la création de places sous l'ancienne législature ? Combien de nouvelles places en crèches ou d'infrastructures cela concerne-t-il ? Avez-vous le détail ?

Par ailleurs, je me permets une petite question en ce qui concerne toujours la création de places en crèche,

notamment les APE. Nous savons qu'une réforme est en cours, et qu'il manque toujours des places en crèche. Nous avons fait la moitié du chemin sous l'ancienne législature, mais il faudrait au moins recréer 5 000 autres places en Fédération Wallonie-Bruxelles, aussi en Wallonie. Dans votre réforme, avez-vous mené un travail pour qu'il y ait des APE supplémentaires dans le cadre de nouvelles créations de places, si un nouvel appel à projets était lancé, ou ceci n'est-il pas du tout d'actualité dans le travail que vous menez ?

J'en viens aux questions liées aux titres-services. On voit qu'il y a une augmentation de 1,47 % du budget en la matière. Vous justifiez cela en disant que ce crédit finance, d'une part, les factures des subsides titres-services et, d'autre part – c'est là que ma question se trouve –, les frais de gestion dont le tarif sera revu en juillet 2026. C'est l'explication dans votre texte. Sauf erreur, la partie frais de gestion n'a pas été évoquée dans les travaux que nous avons menés ensemble. Pourriez-vous expliquer de quoi il s'agit ? Sont-ce des frais de gestion de la société émettrice des titres-services ? De quel montant parle-t-on dans cette augmentation ? Ceci n'a pas été évoqué précédemment.

Si vous voulez nous donner des infos supplémentaires sur l'avancée de votre réforme suite aux auditions, sentez-vous bien à l'aise puisque, le temps passant, peut-être que vous êtes un peu plus loin sur le sujet.

J'en viens à l'insertion socioprofessionnelle pour terminer ma partie sur l'emploi. Vous faites état d'une augmentation dans l'ajusté de 2,860 millions, la justification est la suivante : « l'augmentation de crédits est nécessaire au financement de l'ensemble des agréments et des heures de formation qui y sont liés ». C'est une première indication, mais elle est très vague. De quoi s'agit-il avec cette augmentation ? Sauf erreur, ce n'est pas de l'indexation puisqu'elle a été supprimée ; ce ne sont pas de nouvelles filières ; ce ne sont pas de nouveaux centres ; ce ne sont pas des augmentations des heures puisqu'il y a un moratoire. La Cour des comptes nous dit à ce sujet que la réforme des CISP réalisée dans le cadre de l'exercice initial 2026 n'a pas engendré les économies attendues. L'explication se trouve-t-elle là ? Cela expliquerait, dès lors, pourquoi il y a une augmentation par rapport à l'initial. Je crois comprendre de la Cour des comptes que l'économie que vous attendiez est moindre. Est-ce le cas ?

Toujours sur les CISP, il nous revient que, dans le cadre de la réforme, vous auriez la volonté d'instaurer un seuil minimal d'heures pour qu'un centre d'insertion socioprofessionnelle puisse continuer d'être agréé. Est-ce correct ? Quelle est votre ambition derrière cela ? Le but est-il d'en faire fermer certains ou de faire fusionner ? Combien, le cas échéant ?

J'en viens maintenant à quelques questions en matière d'économie, qui sont des questions très

spécifiques. Je ne vais pas revenir sur l'entièreté du dossier et du budget, mais je voudrais d'abord revenir sur la réforme des agences de développement local – les ADL –, qui suscitent aujourd'hui beaucoup de questions. Je ne sais pas comment cela se passe dans vos communes, mais autour de ma commune, on me demande ce qu'il en est. Dans votre ajusté, il n'y a pas spécialement de mouvement à ce sujet. Pourriez-vous faire le point, surtout en matière de calendrier ?

Vous disiez, il y a quelque temps, que votre idée était de clarifier, de recentrer les missions, de garantir que chaque euro investi profite réellement aux Wallons et Wallonnes, que votre objectif n'était pas de diminuer les moyens. On voit que, dans l'ajusté, cela ne bouge pas, mais la réforme n'est pas encore mise en place. Vous évoquez le fait que certaines ADL devraient atteindre une taille critique, vous aviez parlé de 20 000 habitants pour permettre un financement plus conséquent. Pourriez-vous faire le point ? Que va-t-il se passer pour des ADL qui seraient dans des communes avec moins de 20 000 habitants ? Disparaissent-elles ? Sont-elles intégrées ? Peuvent-elles rester ?

Où en êtes-vous dans l'élaboration de la réforme ? Certaines ADL vont-elles disparaître ? Quand prévoyez-vous de passer au Parlement avec ce texte ? La réforme sera-t-elle mise en œuvre dès janvier 2027 ? On est quand même déjà au mois de juin, si c'était le cas, cela veut dire que vous allez devoir travailler à toute vitesse puisque, aux dernières nouvelles, la première lecture n'était pas encore passée.

En matière économique, j'ai une question assez technique. Je ne vais pas intervenir article par article, parce que je ne fais qu'une seule intervention. Un montant apparaît de 1,250 million sur les « Subventions facultatives pluriannuelles visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif – Entreprises publiques », 049.056. Ce serait nouveau. Ce sont 1,250 million d'euros en moyens d'action et 250 000 en moyens de paiement. Pourriez-vous expliquer précisément ce nouveau montant et à quoi correspond-il ? Avant-dernier élément en économie : je voudrais revenir sur Wallonie Entreprendre. J'ai vu qu'il y a une diminution de montant de 20 millions pour réparer – cela a été évoqué par M. Fontaine – une des erreurs, mais je voudrais surtout revenir sur le non-sens, a priori, d'avoir choisi de nommer un sixième directeur ou une sixième direction parce que je désincarne cela de la personne. Ma question n'a en effet rien à voir avec la personne qui occupera le poste. Vous dites sans cesse que l'on doit rationaliser, qu'il faut éviter les doublons, que quand on peut fusionner, il faut fusionner. Vous aviez une occasion en or d'appliquer à Wallonie Entreprendre ce que vous préconisez pour plein d'autres secteurs. Vous décidez néanmoins de garder ou de mettre en place une sixième direction avec un coût de 500 000 euros, un demi-million supplémentaire, pour ce poste. Pour Ecolo, c'est incompréhensible au regard des

discours que vous tenez et qui sont votre ligne depuis le début de la législature, particulièrement en emploi. Comment, ici, choisissez-vous de faire l'inverse, ce qui va grever une fois de plus le budget de la Wallonie ?

J'aborde un dernier élément en matière d'économie. Ecolo a déposé une résolution demandant ou proposant un cadastre des aides aux entreprises, un cadastre qui aurait le même objectif que ce que vous avez fait en matière d'emploi. Nous nous étonnons que, encore cette fois, à ce stade, vous n'évoquiez pas l'idée d'un cadastre des aides aux entreprises. L'idée est d'avoir une vision plus claire et plus lisible de l'existant, et de voir comment être plus efficace dans notre soutien aux entreprises. Beaucoup d'aides aux entreprises vont vers les PME, ancrage économique local. Celles-ci jouent un rôle extrêmement important dans notre développement économique et en matière d'emploi. Avez-vous l'intention de travailler à la mise en place d'un cadastre ?

Je n'ai rien vu dans l'ajusté qui permettrait de soutenir ce travail par un montant supplémentaire, mais peut-être choisissez-vous de le faire autrement – je n'en sais rien – à partir d'un organisme qui existerait déjà. En Flandre, par exemple, ils ont travaillé à une *subsidieregister*, site internet en ligne qui reprend tous les subsides, les bénéficiaires, les numéros d'entreprise, et cetera. C'est assez simple à utiliser et cela pourrait être une plus-value pour nos politiques économiques et d'emploi de disposer d'un tel registre basé sur ce cadastre et peut-être aussi améliorer, outre la transparence, l'efficacité, l'efficience et la pertinence des aides. L'idée est vraiment de se dire comment on peut mieux, éventuellement, soutenir nos entreprises, particulièrement celles qui sont ancrées localement dans notre territoire.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Van Walle, à moins que vous ne souhaitiez une alternance majorité-opposition ?

La parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Nous avons fait une intervention générale et nous conservons nos questions, comme il est de coutume, pour intervenir après. Mme Linard a fait tout d'un bloc, je n'ai pas trop compris, mais nous on revient avec des questions par la suite. C'est bien comme cela qu'on l'entend.

**Mme la Présidente.** – Sans difficulté, c'est la tradition : d'abord, une discussion générale et puis un examen programme par programme.

La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Moi, je fais ce que l'on veut, pas de problème. Je comprends la remarque parce qu'il y a une introduction générale. Puis, si je ne

réponds pas à tout, on va me dire que je n'ai pas répondu, mais je peux répondre de façon générale et puis j'intégrerai aussi par rapport aux réponses particulières. C'est comme on veut, mais le but est d'éviter, pour la Commission et pour moi, de répéter deux fois la même chose.

**Mme la Présidente.** – Je rappelle que nous sommes toujours dans la discussion générale.

La parole est à Mme Laffut.

**Mme Anne Laffut (MR).** – On parle ici de discussion générale. J'ai envie de dire que l'on s'habitue – ou pas – au talent du Parti socialiste pour transformer chaque point technique en grand débat idéologique. On assiste presque ce matin à un débat sur l'avenir de la Wallonie. Je me suis même demandé si j'avais reçu les bons documents ou si j'avais des documents différents de mes collègues, mais non, on examine bien ce matin un ajustement budgétaire.

J'avais envie de dire à Mme Greco – qui n'est plus là – qu'il y a bien évidemment des situations particulières, des situations difficiles, voire dramatiques pour certaines familles. Comme elle l'a dit, le ministre lui répond à chaque fois. Elle a aussi l'occasion de poser des questions orales par rapport à certaines difficultés rencontrées. Je l'invite à solliciter, mais pas au travers d'un ajustement budgétaire. Il y a des questions orales ainsi que toute une série de mécanismes qui existent ; qu'elle s'exprime donc différemment, mais là où c'est le plus juste. Elle n'a posé aucune question sur l'ajustement budgétaire.

Madame De Rodder, vous avez manifestement choisi d'entamer un colloque sur les subventions APE, mais la difficulté, c'est que les faits sont têtus. Le seul montant que je vois dans l'ajustement concernant les subventions APE, c'est une augmentation de subvention liée au plan Cigogne et donc un soutien accru du secteur de la petite enfance. J'aurais espéré que nous nous en réjouissons tous.

Vous avez également beaucoup parlé d'emplois. En termes d'emplois, vous savez très bien que toutes les offres d'emploi ne sont pas sur le site du FOREm. Six offres d'emploi sur 10 ne circulent pas via des canaux traditionnels. Il y a évidemment bien plus d'offres d'emploi disponibles en Wallonie que sur le site du FOREm. Cette augmentation s'explique surtout par la réforme du décret Coaching de Mme Morreale et des changements dans l'inscription libre. On est passé, pour ce type de public, de 10 000 à 84 000 demandeurs d'emploi. Les causes ne sont donc absolument pas liées au nouveau Gouvernement.

Par ailleurs, je rappelle que les réformes qui se mettent en place aujourd'hui, comme l'incitant unique, la modernisation du FOREm ou le guichet unique, vont évidemment faire en sorte que la situation évolue. Cependant, cela ne se fait pas en un claquement de

doigts. Il faut évidemment attendre les premiers retours, parce qu'il faut bien sûr plusieurs mois pour en sentir les effets.

Concernant Job+, Madame Linard, vous avez a priori zappé le passage sur l'évaluation continue qui est prévue dans les textes. S'il y a des modifications à apporter grâce à cette évaluation, elles seront bien évidemment faites. Les effets d'aubaine, s'il y en a, seront revus.

Je rappelle aussi que la prime est conditionnée à un emploi à mi-temps pendant trois mois. Ce n'est quand même pas rien. Les sociétés d'interim sont sur le même pied d'égalité que les employeurs. Je pense donc qu'il n'y a pas de problème avec cela. Auparavant, la plupart des aides étaient disponibles après un seul jour de chômage. Aujourd'hui, c'est un contrat de trois mois de travail à mi-temps. Où sont donc les effets d'aubaine ? On essaie d'y remédier. Certes, les textes ne sont peut-être pas parfaits et il y aura peut-être des adaptations à y apporter, mais je pense que les choses méritaient d'être clarifiées.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – J'ai une question de méthodologie. On s'adresse au ministre et c'est le banc parlementaire qui formule des réponses à la place du ministre. J'entends bien, mais si l'on est interpellé à titre personnel sur notre propre intervention, c'est quand même particulier. Je n'ai fait que le relais de la Cour des comptes, Madame Laffut. Tant mieux si vous allez y remédier, mais je préférerais que ce soit le ministre qui réponde à nos questions. Jusqu'à présent, on n'est pas là pour contrôler les partenaires parlementaires.

**Mme la Présidente.** – M. le Ministre aura le temps de répondre, car il n'est que 10 heures 10 et nous avons encore du temps devant nous.

La parole est à Mme Mauel.

**Mme Christine Mauel (MR).** – Monsieur le Ministre, chers collègues, cela me permet de dire que cet ajustement budgétaire démontre qu'il est possible de concilier responsabilité budgétaire et maintien des priorités. Oui, le contexte financier est particulièrement contraint, mais le Gouvernement poursuit la trajectoire qu'il s'est fixée, à savoir un retour à l'équilibre en fin de législature, tout en préservant les politiques qui soutiennent l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle des Wallonnes et des Wallons.

De manière générale, il s'agit d'un ajustement fondé sur les réaffectations de moyens sans économies supplémentaires liées à une adaptation du calendrier de réalisation de certaines mesures et des recettes supplémentaires, et à la prise en compte des dépenses inévitables.

Au-delà des chiffres, cet ajustement traduit également une vision cohérente qui est celle d'une Wallonie qui simplifie ses dispositifs, concentre ses moyens sur ce qui fonctionne et investit là où les besoins sont les plus importants. Cette logique se retrouve notamment dans le soutien apporté au secteur de la petite enfance. Aussi, l'augmentation de 2 122 000 des moyens APE destinés au plan Cigogne illustre la volonté du Gouvernement de répondre simultanément à plusieurs enjeux.

Premièrement, il s'agit de renforcer l'offre d'accueil pour les familles, soutenir l'emploi local et lever un frein important à l'accès à l'emploi de nombreux parents. Monsieur le Ministre, pouvez-vous préciser ce que recouvre cette enveloppe ? Combien de places et/ou d'emplois supplémentaires pourront être financés ? Et cette même volonté de simplification apparaît également dans la réforme des aides à l'emploi. Nous constatons d'ailleurs que cet ajustement budgétaire accompagne concrètement la réforme de l'incitant unique, avec l'extinction progressive de plusieurs mécanismes et la réaffectation de leurs moyens vers le nouveau dispositif financier destiné à Job+. Soulignons également que cette réforme s'opère à budget constant, ce qui démontre qu'il est possible de moderniser l'action publique sans alourdir la charge pour les finances régionales.

Par ailleurs, nous venons de terminer, il y a deux semaines, les auditions concernant le secteur des titres-services. Chacun mesure, aujourd'hui, l'importance sociale et économique du dispositif, mais également des défis auxquels il est confronté.

L'ajustement budgétaire en témoigne, puisqu'une augmentation de 8,35 millions d'euros est prévue, notamment en raison de l'évolution des paramètres macroéconomiques et de la révision des frais de gestion. Cette évolution illustre une réalité que nous connaissons tous : le coût du dispositif pour les finances wallonnes continue de croître année par année – et Idea Consult nous le signalait encore récemment : 608 millions en 2023 ; 622 en 2024. Une réforme est donc nécessaire si nous voulons continuer à assurer l'avenir de ce dispositif.

Enfin, lors du décret-programme voté en décembre dernier, les mesures ont été prévues afin de garantir l'efficacité et la responsabilité des centres d'agrément et des renouvellements d'agrément dépendent toujours d'un rapport d'évaluation venant de l'administration et des disponibilités budgétaires, et dont le financement est enfin devenu proportionnel aux heures de formation réellement données. Le subventionnement complet ne sera accordé que si 100 % des heures prévues sont bien réalisées. Les moyens ayant été renforcés de 2,9 millions d'euros pour financer les agréments et heures de formation lors de cet ajustement. Monsieur le Ministre, s'agit-il des conclusions du rapport d'évaluation ? Quelles sont les raisons de cette

augmentation ? Quel résultat le Gouvernement attend-il de ce renforcement ?

En matière d'économie et de recherche, force est de constater que le budget est purement technique. Nous prenons bonne note dans le dispositif des dépenses de l'article 23, visant à sécuriser juridiquement le recours à un prestataire externe pour la liquidation des subventions dans le cadre des dispositifs opérés via la plateforme chèque-entreprise, et nous actons alors le transfert de moyens du DF 099.027 « Subventions visant à stimuler la création d'activité, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif » vers les autres DF afin de permettre un subventionnement pluriannuel dans un cadre qui se veut commun.

Nous prenons enfin acte du transfert des budgets afférents à la thématique de la recherche. À la suite de l'intégration de cette compétence à votre portefeuille ministériel. Nous notons le mouvement interne qui l'accompagne entre les DF 114.004 et DF 114.017 justifié par un souci d'optimisation du programme et pour des considérations de technique budgétaire. La continuité avec les politiques insufflées à l'initial 2026 est toutefois assurée.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Bluge.

**Mme Valérie Bluge (MR).** – Je voudrais revenir un instant sur des considérations en matière d'économies. La politique du Gouvernement en matière d'économies est connue, c'est recentrer les aides vers les secteurs les plus porteurs, c'est-à-dire éviter le saupoudrage et les effets d'aubaine. L'idée est d'investir là où la valeur peut être créée ; c'est la seule façon de réindustrialiser notre Région de manière pertinente, tout en assurant une bonne gestion des deniers publics.

Sous-entendre que l'on abandonne des indépendants et des PME alors qu'un projet de décret sur des chèques-entreprises va être examiné après ces débats budgétaires, c'est un peu fort de café. Je trouve cela dommage et il était important pour moi de le préciser.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Van Walle.

**Mme Patricia Van Walle (PTB).** – Je suis un peu perturbée parce que j'avais prévu deux questions dans ma prise de parole. Cela pose-t-il un problème si je les pose en même temps ? D'accord.

Monsieur le Ministre, ce budget nous est présenté comme un ajustement technique, mais ce n'est pas le cas. Derrière les tableaux des lignes budgétaires, les explications techniques, il y a des choix politiques. Avec cet ajustement que vous présentez comme technique, vous confirmez vos choix désastreux du budget initial. On connaît ces choix, il y a d'abord la destruction de l'emploi public et non marchand, notamment via la diminution de 62,5 millions d'euros de l'enveloppe

APE. Il y a aussi le fait que vous continuiez à accorder des aides aux entreprises sans conditionner assez strictement ces aides au maintien et à la création d'emplois de qualité, alors que le cas récent de H&M, avec 16,3 millions d'euros d'aides publiques, pour 440 emplois détruits sans aucun remboursement, devrait au contraire nous pousser à tirer des leçons du passé. Mais non, on continue.

Enfin, cerise sur le gâteau, il y a la fragilisation de tout ce qui permet de rapprocher les gens de l'emploi : les aides à la formation, le FOREm, les CISP, l'IFAPME, les dispositifs d'accompagnement, alors que l'on nous répète qu'il faut remettre les gens au travail. Les milliers de personnes qui manifestent aujourd'hui dans Namur l'ont très bien compris : que ce soit ici au niveau wallon ou au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous multipliez les coupes budgétaires et, depuis le début de la législature, ce sont toujours les mêmes qui paient – les travailleurs du secteur public, du secteur privé, le personnel APE, les aides-ménagères en titres-services et leurs utilisateurs, les associations, les acteurs du monde associatif. Ces travailleurs sont là aujourd'hui parce qu'ils en ont assez de toujours payer l'addition.

D'autant que, malgré ces coupes budgétaires, le budget continue à dérapier. Le mois dernier, votre ministre-président, M. Dolimont, a déclaré dans la presse que la trajectoire budgétaire était plus difficile que prévu et que les économies déjà inscrites dans la DPR n'allaient plus suffire. Il a évoqué un montant de près de 2 milliards d'euros à trouver d'ici la fin de la législature. Dans quoi allez-vous encore couper ?

Venons-en à la principale nouveauté de ces ajustements : la création de la prime unique à l'embauche Job+. Un peu moins de 32 millions d'euros sont prévus cette année pour ce nouveau dispositif en provenance des autres aides à l'emploi. Vous nous dites que c'est une simplification, mais le problème n'est pas uniquement le nombre des dispositifs. Le problème est ce que l'on va financer avec de l'argent public. Avec Job+, vous faites en réalité un cadeau au secteur de l'intérim. Cependant, cette fois, ce n'est pas simplement le PTB qui le dit, c'est la Cour des comptes.

Je comptais citer les propos de la Cour des comptes, mais je vais me limiter à trois phrases. La Cour des comptes dit : « Le décret introduit à nouveau la possibilité pour des entreprises d'intérim de bénéficier de l'incitant », mais elle considère aussi que « cette possibilité risque d'engendrer un effet d'aubaine pour ces dernières ». Elle dit également : « De plus, le décret ne comprend aucune disposition visant à limiter les effets d'aubaine ou de carrousel lorsqu'un employeur remplace un travailleur non subventionné par un travailleur subventionné ».

Pour répondre à ma collègue du MR, vous parliez d'évaluation, mais là-dessus aussi, la Cour des comptes

est très claire : elle dit qu'un rapport d'évaluation est prévu au minimum tous les trois ans, mais ce délai semble relativement long au vu des risques identifiés. La Cour des comptes confirme les propos du PTB. Comme nous l'avons déjà dit lors de la discussion sur ce décret, pour nous, l'argent public ne doit pas servir à sponsoriser des contrats précaires. Une aide publique à l'embauche doit favoriser de vrais emplois, des emplois stables, avec un salaire correct, des emplois qui ouvrent des droits – pas des missions courtes, pas des contrats à la semaine. Ces emplois doivent permettre aux travailleurs d'avoir une véritable sécurité de travail.

C'est la raison pour laquelle, avec le PTB, nous avons déposé neuf amendements, qui visaient justement à éviter ces effets d'aubaine. Qu'a fait votre majorité ? Elle a rejeté ces amendements. Allez-vous, cette fois, Monsieur le Ministre, écouter la Cour des comptes et corriger le tir sans attendre trois ans que des milliers d'euros s'envolent ?

Par ailleurs, dans le décret, il est précisé qu'une partie du budget serait réservée au secteur de l'économie sociale d'insertion. Dans cet ajustement, on ne retrouve pas cette information. Pouvez-vous préciser quel sera le montant de l'enveloppe réservée à ce secteur pour le second semestre de 2026 ?

J'aimerais ensuite revenir sur quelques autres éléments de ces ajustements. Le premier concerne les APE, en lien avec le plan Équilibre du secteur de la petite enfance. On voit dans le budget que 2,1 millions d'euros supplémentaires sont injectés pour financer ces points APE. Le fait que les engagements qui ont été pris dans ce cadre soient appliqués est positif, mais soyons clairs : ce montant ne compense pas les 74 millions d'euros de coupes budgétaires que vos partis – MR et Engagés – ont imposées cette année au secteur de la petite enfance.

Toujours sur les APE, mais de façon plus globale, dans ces ajustements, vous confirmez la non-indexation des subventions APE, qui étaient d'ailleurs déjà en place depuis 2025 pour tous les employeurs publics. Pouvez-vous nous indiquer quel montant supplémentaire ces employeurs auraient reçu si les subventions APE avaient été indexées lors de cet ajustement ?

Le second point que je voudrais souligner concerne les CISP – les centres d'insertion socioprofessionnelle. On voit que le budget augmente de 2,86 milliards d'euros, mais en fait, c'est juste pour financer des opérateurs que l'on a validés plus tard. J'ai la même remarque que pour le point précédent. La coupe de 6,5 millions d'euros que vous aviez imposée à l'initial reste donc inchangée.

Un troisième mauvais choix de votre Gouvernement, confirmé par cet ajustement, alors que vous dites vouloir mieux accompagner les demandeurs d'emploi, c'est le gel d'une partie des dotations du fonctionnement

du FOREm. Pouvez-vous nous indiquer quel montant supplémentaire le FOREm aurait dû recevoir si sa dotation avait été indexée lors de cet ajustement ?

Avant de conclure, comme je l'ai dit au début de mon intervention, je voudrais poser quelques questions plus ciblées. Dans le programme 18.130 « FOREm », au domaine fonctionnel 130.007 « Aides à l'emploi – Subventions pour les titres-services », page 70, on constate une augmentation d'un peu plus de 8,3 millions d'euros. Le document budgétaire indique que cette ligne finance les factures de subsides pour les titres-services ainsi que les frais de gestion du dispositif, et que le tarif de ces frais sera revu en 2026. Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Ministre, quelle part de ces 8,3 millions d'euros supplémentaires va aux subsides des titres-services et quelle part va aux frais de gestion ? Pouvez-vous nous indiquer le montant actuel de ces frais de gestion ?

Dans cet ajustement, on retrouve la compétence de la Recherche, puisqu'elle a récemment été intégrée à votre portefeuille. Même si elle ne subit pas une variation nette, il y a tout de même des mouvements internes importants, notamment au programme 18.114 « Recherche », domaine fonctionnel 114.004 « Subventions octroyées aux entreprises en application du décret du 3 juillet 2008 », page 57. Celui-ci augmente de 27,5 millions d'euros en engagement et 30 millions d'euros en liquidation.

Parallèlement, le DF 114.017 « Soutenir le développement expérimental dans les entreprises » – pages 58 et 59 – diminue du même montant. Dans le document, vous expliquez cette modification par une optimisation budgétaire et par des raisons techniques. Pouvez-vous expliquer ce que cela veut dire ? Est-ce un changement dans la nature des aides accordées ? Concrètement, cela veut-il dire que vous réduisez les avances récupérables pour passer davantage à des subventions directes ? Si oui, pourquoi faites-vous ce choix ?

Pour conclure, je vais revenir à mon point de départ. Vous présentez ce budget comme un ajustement technique, mais il confirme des choix politiques très clairs, des choix qui affaiblissent l'emploi public et non marchand, des choix qui fragilisent les pouvoirs locaux et donc aussi l'activité économique locale ; des choix qui réduisent les moyens pour l'accompagnement, pour la formation, pour l'insertion ; des choix qui ouvrent davantage l'argent public au financement d'emplois intérimaires – et ce n'est pas seulement le PTB qui le dit – ; des choix qui organisent la précarité. Ces choix, aujourd'hui, des milliers de travailleurs sont en train de les contester dehors, dans les rues de Namur, au moment où nous parlons. Ces choix, nous les combattons et nous continuerons à les combattre. C'est pourquoi, au nom du PTB, je voterai contre cet ajustement budgétaire.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Lazon.

**Mme Geneviève Lazon** (Les Engagés). – Bonjour à toutes et à tous. Monsieur le Ministre, ce budget ajusté s'inscrit évidemment dans la continuité du budget initial 2026. Le cap a été fixé et nous le maintenons. Il s'agit bien ici d'un ajusté. On ne coupe pas, on réalloue même. Il est essentiel que les secteurs concernés, tout comme les citoyens, disposent d'une vision claire et stable de l'action publique. Nous ne pouvons pas changer de direction tous les six mois. Il est important de miser sur la continuité et la stabilité.

Concernant la réforme des aides à l'embauche, ce 1<sup>er</sup> juillet, nous mettons en place un système unique, lisible et davantage ciblé. Celui-ci repose sur trois portes d'entrée destinées aux publics les plus éloignés du marché du travail, à savoir : les jeunes, les travailleurs plus âgés et les personnes éloignées de l'emploi depuis une certaine période. Il s'agit donc de mieux cibler ceux qui en ont le plus besoin.

Cette réforme aussi simplifie considérablement le dispositif grâce à une gestion centralisée par un seul opérateur et un seul mécanisme. Elle s'inscrit dans une enveloppe budgétaire fermée et concentre les moyens sur les personnes qui ont réellement besoin de ce soutien. D'ailleurs, cette dynamique c'est bien plus défendre les personnes que défendre un système. Une période transitoire de trois ans et demi permettra l'extinction progressive des anciens dispositifs et une mise en œuvre graduelle de la réforme, avec, pour l'année 2026, un budget de 31 900 000 euros.

Je rappelle également qu'une première réévaluation interviendra dès l'année prochaine. Pour répondre peut-être à des commentaires de Mme Van Walle et du PTB, je me permettrai de relire très rapidement la page 12 du décret « Incitants à l'embauche » et notamment l'article 18 dans les commentaires qui dit exactement : « Après la première année d'entrée en vigueur du dispositif, une évaluation est réalisée sur le droit et l'incitant au bénéfice du secteur de l'intérim et ses conséquences sur la remise à l'emploi à longue durée de l'intérimaire ». C'est important pour nous, Les Engagés, et nous serons très attentifs aux résultats de cette évaluation et prendrons les mesures nécessaires pour corriger les éventuels effets d'aubaine, voire même exclure l'intérim si les résultats sont inadéquats. Des évaluations triennales suivront ensuite pour assurer un suivi rigoureux de la réforme.

S'agissant des CISP, les mesures retenues à l'initial ont été calibrées avec précision. Elles visaient les filières dont le taux de réinsertion était pratiquement inexistant, tout en laissant aux opérateurs la possibilité de corriger si des informations étaient erronées ou si une autre justification était nécessaire. Cette approche mesurée a permis de corriger certaines erreurs initiales et d'éviter la suppression de filières qui n'étaient pas visées par l'esprit de la mesure ; 2 860 000 euros supplémentaires sont ainsi réalloués à cette politique lors de l'ajustement.

Concernant les APE, nous nous réjouissons du montant supplémentaire accordé au plan Cigogne, soit 2,1 millions d'euros, qui vient s'ajouter aux 6,3 millions d'euros déjà prévus au budget initial. Les crèches ont besoin de notre soutien. Nous connaissons tous l'importance des 1 000 premiers jours de la vie d'un enfant, ainsi que les effets positifs de l'accueil de la petite enfance, tant pour le développement des enfants que pour la capacité des parents, en particulier des mamans, à accéder ou à revenir sur le marché du travail.

Concernant les titres-services, nous sommes confrontés à un modèle en difficulté. Nous avons eu des auditions. Nous connaissons vraiment bien ce secteur, pris dans une équation complexe de travailleuses – puisqu'il s'agit essentiellement de travailleuses – insuffisamment rémunérées, d'entreprises fragilisées et d'utilisateurs qui doivent pouvoir continuer à accéder aux services à un prix abordable. Il ne faut pas oublier que l'objectif initial du système des titres-services était bien de sortir ces travailleurs et travailleuses du travail au noir, lequel ne leur offrait aucune protection sociale. Lors d'une audition, un représentant syndical a évoqué des situations où des particuliers auraient eu recours au travail non déclaré pour des montants de 14 à 15 euros de l'heure, alors que le dispositif des titres-services permet actuellement de bénéficier d'une heure de prestation à un coût réel d'environ 9,50 euros après l'avantage fiscal – ce qui est étonnant. Mon propos n'est pas du tout de remettre en doute le témoignage relayé par le syndicat, loin de là, mais plutôt de s'interroger sur les raisons qui poussent certaines personnes à recourir malgré tout au travail au noir, puisque l'argument financier ne semble pas suffire à lui seul à l'expliquer. Il est en tout cas essentiel de garantir la pérennité du système et de maîtriser le coût pour les finances publiques. Ce dispositif représente plus de 600 millions d'euros et 32 500 travailleuses et travailleurs en Wallonie. Les frais complémentaires sont également un des points noirs du système, et il faudra y réfléchir pour permettre plus de transparence et de compréhension pour les utilisateurs. Il faudra réfléchir à la situation la plus adéquate pour ne pas mettre en danger les entreprises et, dans un même temps, protéger le consommateur.

S'agissant des ALE, la limitation des allocations de chômage à deux ans entraîne effectivement des conséquences directes et importantes sur leur fonctionnement. Une réforme du dispositif est devenue indispensable. Il faut également reconnaître que maintenir pendant de nombreuses années des personnes sous contrat ALE sans leur offrir de véritables perspectives d'évolution vers un emploi classique revenait dans les faits à institutionnaliser une réforme de précarité durable. Il était donc nécessaire de faire évoluer ce modèle. Dans ce contexte, puisque de nombreux travailleurs ALE n'auront désormais plus accès aux allocations de chômage, il est également indispensable de revaloriser leur rémunération. Travailler pour 4,10 euros de l'heure était devenu

difficilement défendable. Le passage à 6 euros de l'heure représente une augmentation de près 50 %, ce qui constitue déjà une avancée. L'objectif est clair : faire des ALE, dans leur nouveau format, un véritable tremplin vers l'emploi. Une durée maximale de six mois est prévue, mais les Engagés ont attiré l'attention du Gouvernement sur les conséquences potentielles de cette réforme pour l'accueil extrascolaire. Nous resterons particulièrement vigilants sur cet enjeu. Des aménagements spécifiques seront prévus pour ce secteur avec une durée maximale plus longue. Il n'est pas envisageable de changer d'intervenant en cours d'année scolaire, puisque cela aurait des conséquences pour les enfants et pour la stabilité de leur encadrement.

Par ailleurs, les problèmes de fraude identifiés au sein du FOREm pour un montant de 8,5 millions d'euros démontrent la nécessité de réformer également les aides à la formation. Cette réforme est prévue en janvier 2027 et reposera sur deux volets distincts, l'un centré sur les travailleurs, l'autre sur les employeurs. Je ne vais pas rentrer dans les détails sur ce point, car mon collègue Olivier de Wasseige a une question à ce sujet, dans la continuité de notre commission.

Du côté des Engagés, nous avons particulièrement défendu une répartition équilibrée des PCU sur l'ensemble du territoire afin que les paramètres retenus tiennent pleinement compte des réalités locales, notamment de la ruralité, qui ne peuvent être ignorées dans ce type de réforme. Une concertation a d'ailleurs été menée en amont avec de nombreux acteurs avant cette première lecture, et le dialogue s'est poursuivi le 13 mai dernier avec les bourgmestres concernés.

En conclusion, chers collègues, je voudrais, dans cette année de réforme pour le secteur de l'emploi, saluer la continuité et la cohérence de ce budget, saluer aussi la concertation dont M. le Ministre a fait preuve dans les dossiers que nous avons eu à examiner et l'inviter à poursuivre cette démarche. Nous restons pleinement alignés sur la nécessité de réformer et de rendre plus lisibles les dispositifs disponibles à destination des chercheurs d'emploi ainsi que les dispositifs de formation.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige (Les Engagés).** – Monsieur le Ministre, chers collègues, je vous remercie pour la présentation de ce premier ajustement budgétaire de l'année. Vous le qualifiez vous-même d'ajustement technique et l'examen de vos compétences en matière d'Économie, d'Industrie, d'Innovation, de Recherche et de Numérique le confirme. C'est un ajustement de continuité qui ne rouvre pas les arbitrages structurants du budget initial et qui préserve la trajectoire que nous avons votée en décembre.

Dans un contexte d'inflation revu à la hausse à 3,2 %, le maintien du solde budgétaire brut à l'équilibre fixé témoigne d'une gestion rigoureuse à laquelle notre groupe est attaché. En matière d'économie et de soutien aux entreprises, un élément important à noter est l'effet de levier des fonds européens. L'essentiel des moyens nouveaux dans vos programmes économiques ne provient pas d'un effort régional supplémentaire, mais de la mobilisation des fonds structurels 2021-2027. Plus de 15 millions d'euros de cofinancement FEDER et du FTJ – le Fonds pour une transition juste – pour les aides à l'investissement des entreprises privées. Nous saluons cette capacité à activer les ressources européennes au service de notre tissu économique. Nous resterons attentifs à ce que cette dynamique soit amplifiée. La capacité de cofinancement Europe-Région est indispensable.

Nous notons aussi, au sein de la dotation Wallonie Entreprendre, un rééquilibrage des frais de fonctionnement vers les missions d'accompagnement et d'animation économique. Si cette réorientation traduit une volonté de renforcer l'opérationnel et l'accompagnement de terrain des PME, des indépendants et des artisans, elle va dans le sens que nous défendons : un accompagnement simple, efficace et accessible. Pouvez-vous nous le confirmer ?

En matière d'Innovation et de Recherche, notre groupe est attaché à une politique de R&D qui renforce les liens entre la recherche, le monde économique et l'industrie, et qui facilite le passage de l'innovation au marché, mais aussi à la bonne valorisation des deniers publics et la capacité de l'État à ne pas se restreindre pour saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent. Dans le cadre de cet ajustement budgétaire, c'est dans la recherche que se situe le seul arbitrage de fond, avec le basculement de 30 millions d'euros des avances récupérables au développement expérimental vers les subventions classiques aux entreprises à enveloppe globale inchangée. Vous le présentez comme une optimisation technique. Nous aimerions avoir quelques éclaircissements. S'agit-il d'une réorientation politique d'aide à la recherche, de l'aide remboursable vers la subvention ? Si oui, quel en est l'impact sur les retours financiers futurs pour la Région ?

En matière numérique, nous relevons la consolidation du financement de l'Agence du numérique sur ses missions de base, cohérente avec la réforme qui en fait l'acteur unique de référence que nous avons votée voici plusieurs mois. La rationalisation, la cohérence et la lisibilité du paysage des structures publiques sont un élément central. Nous veillerons à ce que cette consolidation préserve la capacité de l'Agence du numérique à soutenir la digitalisation en Wallonie, de l'inclusion numérique au soutien aux acteurs, en passant par la cybersécurité qui sont des priorités.

Un point transversal, cet ajustement généralise la pluriannualisation des subventions facultatives en économie comme dans le numérique, avec la création de plusieurs nouveaux articles. Nous soutenons l'outil qui donne de la prévisibilité aux opérateurs. Ce budget ajusté est sobre et c'est une qualité. Il assure la continuité, mobilise intelligemment les fonds européens et préserve nos finances. Il donne de la prévisibilité à la machine économique de notre Région, qui en a bien besoin, dans un contexte international incertain. Bien entendu, nous le soutenons tout en restant vigilants sur les quelques points que je viens d'évoquer.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Merci à chacune et chacun pour vos interventions. Dans un premier temps, je répondrai à quelques remarques et questions plus générales ; on pourra revenir sur des questions plus précises par la suite.

Tout d'abord, dans le cadre de l'accompagnement des chercheurs d'emploi, un profil complet et objectif est établi pour chaque personne en tenant compte, notamment, de la dimension du genre comme facteur structurant du parcours. C'est un élément essentiel ; la note Genre accompagne le décret.

Concernant la Cour des comptes, j'aurais pu – mais je ne l'ai pas fait – rechercher les rapports qu'elle a établis au cours des dix exercices précédents. On aurait alors pu analyser les remarques qu'elle a formulées sur les effets d'aubaine et sur le ciblage de ces aides par rapport aux profils, mais je ne l'ai pas fait. Je rappelle que le dispositif Job+ change de paradigme, étant entendu qu'il est ciblé sur les personnes les plus éloignées du marché du travail. C'est quand même très nouveau dans les aides à l'emploi régionales depuis un certain temps.

Vous avez dit : « Oui, mais attention, l'intérim, on vous l'avait dit ». Deux lectures sont possibles : on peut se dire qu'il faut faire attention aux effets d'aubaine possibles, ou on peut voir ce dispositif sous l'angle de l'insertion. En effet, l'intérim peut – on l'a déjà dit – constituer une porte d'entrée vers l'emploi pour des personnes éloignées du marché du travail. Cela peut être un accès à une première expérience professionnelle, à l'acquisition de compétences, à l'augmentation de chances d'obtenir ensuite un emploi plus stable, quel que soit le type de contrat. Dans la conjoncture actuelle, les entreprises sont parfois réticentes à engager ce type de profil directement en CDI. Dès lors, sans passerelles comme l'intérim, ces personnes risquent de voir leurs opportunités d'emploi se réduire significativement.

Un nouvel élément limitatif, c'est la digue des trois mois. En effet, il faut intégrer la mise en place d'une

condition de trois mois d'occupation sur une période de référence. Cette règle agit comme une digue en limitant l'accès ou la continuité dans le dispositif. Elle complique ainsi le recours à l'intérim pour ces publics, ce qui peut freiner les parcours discontinus typiques de l'intérim. Elle risque, in fine, de réduire l'utilisation de ce levier d'insertion. Quant à la remarque sur le contrôle, on prévoit dans le décret une évaluation, probablement externe, dans trois ans. Je l'ai dit et je le répète : on n'attendra pas trois ans, puisqu'il y aura une évaluation du FOREm dans un an et puisque je veux monitorer ce dispositif. C'est un nouveau dispositif qui change complètement de paradigme ; dès lors, il y aura une disposition transitoire, avec la cohabitation de différentes règles à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2026 – les anciennes, avec le *phasing out*, et le nouvel incitant Job+ à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Il y aura donc bien un monitoring permanent.

La raison pour laquelle nous avons intégré l'intérim à ce dispositif, comme je viens de l'expliquer, c'est parce que l'on peut y voir aussi un effet d'insertion, un effet tremplin pour un public plus éloigné du marché du travail. Les balises ont été mises et je n'ai pas de problème à monitorer. Si, à un moment, on voit des effets d'aubaine ou des effets pervers non souhaités, on en tirera les conclusions. Comme cela a été dit, je n'ai aucun souci par rapport à cela, mais je tiens à vous dire que les remarques de la Cour des comptes ne sont pas une bombe. Je pense que c'est simplement une vision des choses, que je ne partage pas nécessairement. Je peux comprendre la prudence ou le point d'attention, mais j'y ai déjà répondu au Parlement et j'y réponds encore aujourd'hui. Par rapport au monitoring et à l'évaluation, les choses sont claires.

Concernant le taux d'emploi et les chiffres relatifs à l'emploi en général, on a aussi parlé de certaines réformes à d'autres niveaux de pouvoir. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des dispositions prises aux autres niveaux de pouvoir, mais c'est clair qu'une mesure impacte la politique régionale de l'emploi : la mesure fédérale de limitation des allocations de chômage dans le temps.

J'entends parler d'injustice sociale, de la manière dont on traite des personnes qui étaient en situation de chômage depuis longtemps. C'est quoi, l'injustice sociale ? N'est-ce pas d'avoir laissé justement des personnes dans une situation d'inactivité et de chômage pendant autant de temps et de ne pas leur avoir tendu la main de la réinsertion et de la formation ? Je pense que c'est cette question-là qu'il faut réellement se poser.

Je ne fais pas de combat des chiffres, parce qu'il y a ceux du FOREm, de l'ONEM, de Statbel. Les derniers chiffres, qui datent d'hier, sont ceux de Statbel, que l'on peut quand même considérer comme une référence.

Au premier trimestre 2026, le taux d'emploi en Wallonie est de 68 %, soit +1,2 % par rapport au

premier trimestre de l'année dernière. Si l'on regarde en Flandre, c'est -0,6 %. On comprend évidemment que le taux d'emploi soit différent aujourd'hui en Wallonie et en Flandre. Mais pour vous donner une indication, le taux de chômage au premier trimestre 2026, est de 7 % en Wallonie, donc -0,2 % par rapport au premier trimestre 2025. Et si on regarde le quatrième trimestre 2025, c'est -0,7 %.

Je mesure évidemment la complexité dans un contexte géopolitique aussi instable et imprévisible pour les entreprises, en lien notamment avec des décisions de l'administration américaine qui peuvent aussi impacter les exportations, donc l'activité économique d'une économie ouverte comme celle de la Wallonie. Ce sont évidemment des éléments dont il faut tenir compte, et nous avons une économie résiliente par rapport à toute cette succession de crises.

Je salue les entreprises, qu'il s'agisse des indépendants, des petites, des moyennes ou des grandes, qui font face à ces indicateurs extérieurs et qui sont résilientes. À nouveau, quand on parle de l'emploi, l'enquête BMO – besoin de main-d'œuvre – menée par le FOREm avec AKT et l'UCM montre des perspectives d'engagement importantes en 2026.

Je rappelle que le FOREm n'est pas le seul canal pour présenter des postes vacants et des offres d'emploi. Inutile de vous dire qu'à l'heure où les réseaux sociaux font rage, les entreprises y font souvent appel pour recruter.

Par rapport à l'indexation des UAP – M. Fontaine est un fidèle, il revient régulièrement avec cette question-là –, c'est clair que cela impacte évidemment les UAP. Le choix a été fait de ne pas indexer les UAP sous cette législature, avec deux conséquences : d'une part, ne pas diminuer, ou le moins possible, les moyens d'action de ces UAP ; d'autre part, agir sur les dépenses de fonctionnement. On est évidemment convaincu que l'on peut mieux dépenser et avoir une maîtrise des dépenses.

On doit aussi se dire que l'on travaille sur la base d'un budget, et voir les objectifs que l'on peut atteindre. Mais c'est un choix, que l'on ne fait pas par plaisir, mais par maîtrise budgétaire et par bon sens. C'est vrai pour les UAP dont j'ai la tutelle, mais aussi pour l'ensemble des UAP.

Concernant les questions sur l'économie – que fait-on par rapport à l'économie ? –, nous avons choisi de ne pas faire une succession de plans, avec beaucoup d'effets d'annonce et des moyens budgétaires qui vont de pair. On est dans une situation budgétaire où l'on doit faire en sorte que l'argent public soit dépensé le mieux possible et qu'il produise un effet de levier le plus fort possible. C'est le cas de la recherche, de l'innovation, des aides à l'emploi et j'en passe.

Si l'on regarde sur le plan économique et sur celui de la réindustrialisation, il y a toute une série de réformes qui voient le jour aujourd'hui. D'abord, la réindustrialisation – ce n'est pas fuir ses responsabilités de le dire –, c'est l'affaire de l'Europe. On ne va pas faire le débat aujourd'hui sur toutes les mesures à prendre et sur les freins au niveau européen, mais il y a une responsabilité de l'Europe, de même qu'au niveau fédéral. Quand on regarde le coût du travail, c'est clair qu'il y a des mesures prises au Fédéral pour améliorer la compétitivité des entreprises et l'on peut s'en réjouir, mais c'est une mesure qui touche le Fédéral. En matière d'énergie, il y a des compétences fédérales et régionales, mais on sait que le coût du travail et le coût de l'énergie sont des facteurs de croissance et de compétitivité pour nos entreprises. Aujourd'hui, on a besoin d'une énergie abondante et à un prix raisonnable. Au niveau régional, on doit aussi assurer la puissance et la capacité énergétiques, ce qui a été fait à travers des textes et le sera encore par ma collègue Cécile Neven. Au niveau des commerces, à nouveau, par rapport aux PME et aux artisans, des mesures sont prises aussi au niveau fédéral, avec un plan ambitieux en la matière. Les commerces peuvent bénéficier d'indemnités compensatoires pour des travaux grâce au dispositif que j'ai mis en place en 2018, qui est efficace. Il y a des mesures nouvelles, comme le programme Réaction, pour les entreprises en difficulté. Des mesures sont aussi prises avec ProCommerce et le Syndicat neutre pour indépendants. Il y a un projet sur lequel on travaille par rapport au bail commercial.

J'en viens à deux points qui ont également été évoqués, à commencer par l'accompagnement des petites structures – point abordé par M. de Wasseige – dans un souci de cohérence, de lisibilité et d'efficacité. C'est l'ancien métier de SOWALFIN, où l'on a mis beaucoup d'ordre afin qu'il y ait des indicateurs de résultats et d'impact par rapport à toutes les entreprises accompagnées. Il faut ajouter à cela le 1890, qui constitue un guichet unique pour les entreprises. Ce sont quand même des éléments qui existent aujourd'hui. On a aussi pris des mesures pour lancer un appel à projets au niveau des start-up. Cet accompagnement se veut le plus efficace et le plus pertinent possible aux côtés des entreprises. On peut s'en réjouir. Vient ensuite la réforme des ADL – les agences de développement local –, auxquelles j'ajoute les ASBL de gestion de centre-ville. J'ai annoncé une réforme, dont je ne vais pas vous expliquer l'objet ici, puisque ce point n'est pas encore passé au Gouvernement, même s'il le sera dans les jours qui viennent. Je peux mesurer l'impatience de certains parlementaires, mais je ne vais pas brûler la politesse à mes collègues du Gouvernement.

Ce que je peux dire, c'est qu'il y avait une dispersion des missions des ADL, qui faisaient beaucoup de choses. Des audits et des études l'ont démontré très clairement. L'objectif est de recentrer les agences de développement local sur des missions plus économiques et commerciales, plus cadrées. Le dernier

rapport de l'IWEPS, publié en 2020, démontrait combien il y avait une dispersion des missions des ADL. On va tenter d'y répondre. Il y a aujourd'hui un moratoire sur les ADL, que j'aimerais bien lever pour permettre à l'ensemble des communes de disposer d'une ADL.

Bien entendu, le problème du financement se pose également. Le but n'est pas de réduire les moyens globaux des agences de centre-ville et des ADL. Il n'est pas pertinent d'avoir deux types de structures, mais plutôt d'avoir une structure dépendant du nombre d'habitants. Par rapport aux 20 000 habitants, pour être très franc et très transparent, c'était un travail préparatoire de mon cabinet. On a vu des représentants d'ADL et ce point a été mentionné à plusieurs titres en disant que 20 000 habitants, c'était peut-être une fourchette haute.

J'ai reçu, Mme Linard y faisait allusion, beaucoup de courriers ou de motions de communes plus rurales. La ruralité est importante ; je tiendrai donc compte, dans la proposition qui sera faite au Gouvernement, de cet élément. Le nombre d'habitants est un élément d'adhésion important pour les plus petites communes. Vous comprendrez que je ne peux peut-être pas vous en dire davantage, même si je ne sais pas me taire. Je vous en ai déjà beaucoup dit. C'est une réponse que j'avais faite à Mme Laffut, si je ne m'abuse, il y a quelque temps.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Quelle sera l'année de mise en œuvre ?

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Je l'avais dit aussi. Ce serait le 1<sup>er</sup> janvier 2027, mais je ne suis pas sourd non plus. Les mois passent, on est au mois de juin. Je ne veux pas non plus le mettre le 1<sup>er</sup> janvier 2027 si cela suscite, sur le terrain, plus de problèmes qu'autre chose. Je ne suis pas fermé à aborder la date. Je préfère qu'il y ait une adhésion et que la réforme se passe dans de bonnes conditions, plutôt que de vouloir l'accélérer trop vite et trop fort, et ne pas répondre aux objectifs qu'on se sera fixés.

Beaucoup de remarques ont concerné Job+, et c'est logique. J'ai déjà répondu à un certain nombre de questions et de points qui avaient été soulevés par la Cour des comptes. Le budget d'un peu moins de 32 millions d'euros pour l'année 2026 concerne d'abord des transferts internes depuis des crédits classiques pour 15 290 000 euros. Là, on a les 2 200 000 euros provenant des crédits du ministre Coppieters afin de compenser l'économie SINE proposée lors de l'initial 2026, qui mettait fin au double subventionnement SINE/Titres-services, et 13 090 000 euros depuis le programme « Action sociale » dont le crédit est destiné à subventionner, depuis la sixième réforme de l'État, et jusqu'en 2025 compris, les CPAS dans le cadre de la

subvention complémentaire qu'ils avaient pour les articles 60 et 61. C'est la réforme qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 – ce n'est pas ma réforme – et qui a abrogé cette subvention dont le montant a été créé dans les nouveaux forfaits mensuels en vigueur.

Donc, 15 290 000 euros pour les transferts internes et 16 643 000 euros pour l'extinction des mesures existantes. Comme je vous l'ai dit, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2026, les anciennes aides disparaissent et seront remplacées par le nouvel incitant Job+. Néanmoins, il y a une période de *phasing out*. Les nouvelles demandes s'arrêtent à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2026. Il y a aussi les mesures que l'on avait prises dans le décret-programme adopté dans cette Commission : SESAM, les allocations d'activation ainsi que les « Impulsion 12 mois+ » et « Impulsion -25 ans ». Il y a une réduction de cotisations ONSS pour 3 751 000 euros, qui concerne les « Impulsion 55 ans+ » et SINE.

Le Gouvernement n'a pas voulu faire un maximum de plans. Je vous parlais de l'Europe et du Fédéral ; nos compétences régionales, c'est d'abord par rapport aux aides à l'investissement. Nous avons réformé les aides à l'investissement. Les nouvelles règles sont resserrées et visent l'innovation, l'emploi et la transition énergétique, ainsi que la décarbonation et l'économie circulaire. C'est le premier plan des aides à l'investissement. Je rappelle que le volet « aménagement du territoire/*permitting* » est un élément très important pour la réindustrialisation et l'activité économique, et que l'on a présenté ce plan pas plus tard que la semaine dernière, lors du huitième Forum industriel wallon, avec mes collègues Dolimont, Desquesnes, Neven et Coppieters. C'est un volet très important pour voir comment on peut mobiliser davantage de terrains, de friches industrielles, comment on peut accélérer les délais des permis – permis d'urbanisme, permis uniques, permis d'environnement – et supprimer toute une série de contraintes et de freins pour les entreprises.

Concernant la réforme de l'innovation ; on a passé le point au Gouvernement. On annoncera avant l'été la réforme en matière d'innovation, avec les nouveaux clusters d'innovation stratégique et technologique. La réforme en matière de recherche est aussi passée au Gouvernement et suit son parcours. Ces réformes vont arriver ici.

Par rapport à l'industrie, tout le volet des compétences et des talents est important. C'est tout le débat que l'on a sur le travail et sur la formation, les investissements – capacités d'investissement, soutenir des investissements. Je reviendrai après plus spécifiquement sur la question de Mme Greco. Wallonie Entreprendre est le bras économique et financier du Gouvernement. C'est 2,5 milliards d'euros d'investissements prévus d'ici 2029.

Des aides à l'investissement ont été revues. C'est un ensemble. On ne peut pas dire que c'est l'industrie ; non, c'est un ensemble de compétences et de leviers pour que notre territoire soit le plus attractif possible pour accueillir des investisseurs étrangers potentiels. Je rappelle que l'année 2025 a été une excellente année en termes d'investissement, avec 60 investissements étrangers. Ensuite, pour une économie tournée vers l'extérieur comme l'économie wallonne, cela permet d'augmenter notre potentiel d'industrialisation à l'international ainsi que nos exportations.

On rencontre beaucoup d'investisseurs présents en Belgique depuis un certain temps, dans tous les secteurs et les investissements potentiels. On a aussi besoin, de façon générale et dans les entreprises, d'un climat social apaisé si l'on veut que notre territoire soit attractif.

Je vais peut-être répondre à Mme Greco. Je sens une forte émotion. Elle est tout à fait légitime et je peux la partager. Quels sont l'état d'avancement et les perspectives de l'entreprise Thy-Marcinelle en ma possession et en ma connaissance ? Après la phase d'information et de consultation prévue dans le cadre de la procédure Renault, l'entreprise a bien malheureusement confirmé, le 6 juin, sa décision de procéder à un licenciement collectif. Cette confirmation a ouvert la seconde phase de la procédure Renault, consacrée notamment à la négociation du plan social qui se fait entre l'employeur et le représentant des travailleurs. Ni le Gouvernement ni le ministre ne participent ou ne peuvent influencer cette négociation, mais j'ai déjà été en discussion avec le groupe Riva. Je reprendrai contact avec le groupe Riva pour faire passer des messages et faire en sorte que cette deuxième phase se passe dans le meilleur climat et dans le respect pour celles et ceux qui se sont beaucoup investis dans cette entreprise. Je le ferai encore cette semaine.

Selon les informations qui m'ont été communiquées, la décision de suspendre les activités de production du site en 2025 puis de confirmer le projet de licenciement collectif repose sur des considérations essentiellement économiques et industrielles – ce n'est rien de nouveau. Thy-Marcinelle indique que son modèle de production fondé sur la technologie du four électrique est particulièrement dépendant du coût de l'électricité, qui constitue un facteur déterminant de compétitivité par rapport aux autres producteurs européens.

Est-ce l'unique raison ? Comme je le disais à M. de Wasseige, par rapport à la compétitivité de nos entreprises, l'enjeu énergétique est essentiel. L'enjeu énergétique, c'est la puissance et la capacité énergétique – vous savez évidemment la problématique à laquelle on doit faire face aujourd'hui –, avec une électricité, certes abondante et en suffisance, mais aussi un prix abordable. Quand on regarde d'autres entreprises dans les pays voisins, c'est un handicap de croissance et de compétitivité. J'espère que la société va rester ouverte au dialogue avec les organisations syndicales, c'est le

message que je ferai passer, c'est important. Des réunions de médiation sont organisées sous l'égide du SPF Emploi.

En cas de licenciement collectif effectif, l'entreprise devra bien évidemment respecter les dispositions de l'arrêté royal du 9 mars 2006 relatif à la gestion active des restructurations. Celui-ci impose à tout employeur, répondant à la définition d'employeur en restructuration, de mettre en place une cellule pour l'emploi chargée d'offrir aux travailleurs concernés un programme de reclassement professionnel répondant aux critères de qualité fixés par les conventions collectives de travail. C'est évidemment une obligation par rapport à la cellule de l'emploi. Sachez que le FOREm fera tout pour être aux côtés de ces travailleurs.

Conformément à la réglementation, les travailleurs de moins de 45 ans doivent bénéficier d'une offre d'outplacement d'une durée de trois mois, tandis que les travailleurs âgés de 45 ans ou plus doivent se voir proposer un accompagnement d'une durée de six mois. Un reclassement professionnel devra être proposé aux travailleurs concernés, conformément à la législation belge applicable en matière de restructuration. C'est évidemment à côté de la négociation du plan social entre les représentants des travailleurs et l'employeur. Comme je vous l'ai dit, je prendrai contact.

Par rapport aux aides à l'investissement, Thy-Marcinelle n'a pas reçu d'aide à l'investissement. On va néanmoins vérifier. Par contre, ils ont reçu des aides en matière de compensation dans le cadre du dispositif *carbon leakage*. Ce ne sont toutefois pas des aides à l'investissement. Je rappelle que les aides à l'investissement sont accordées avec certains critères qu'il faut respecter, y compris par rapport à l'emploi. Toutefois, une fois que le délai est dépassé, ils n'y sont plus tenus. Par ailleurs, il y a eu des aides fédérales importantes par rapport au chômage économique, et l'on sait combien l'entreprise a eu recours au chômage économique.

Par rapport aux aides de la Région wallonne, ce sont des aides encadrées. On a encore revu le périmètre des aides à l'investissement. Il y a des obligations pour les entreprises. Quand le délai est passé, elles ne sont plus soumises à certaines obligations. J'ai déjà évoqué avec les patrons la comparaison de l'investissement avec la recherche. Dans ce dernier cas, on a des avances récupérables. Vous avez questionné aussi sur l'importance de la valorisation de la recherche. Si la recherche aboutit, ces aides reviennent dans le giron de la Région wallonne et que l'on peut réinjecter dans la recherche. C'est un cercle assez vertueux. Au niveau des aides à l'investissement, même si l'on a déjà réformé, je voudrais que l'on évalue un type de processus vertueux comme celui-là.

Ceci étant, il ne faut pas que ces aides freinent l'investissement ou qu'un système plus compliqué fasse

en sorte que l'on ne puisse pas accueillir un investissement chez nous. C'est l'équilibre qu'il faut trouver. Je comprendrais qu'à un moment donné, des entreprises qui ont été aidées par de l'argent public puissent rendre davantage de comptes en cas de situation comme celle-là. Attention à ne pas avoir un déséquilibre qui freinera l'investissement. Sachez qu'en tant que Ministre de l'Économie et de l'Emploi, quand on est face à des dossiers comme celui-là, on se sent un peu dépourvu. Je partage le désarroi et l'émotion que cela peut susciter chez les travailleurs. Quand nous évaluerons le dispositif des aides à l'investissement – et peut-être même d'autres dispositifs pour les entreprises –, nous pourrons agir ou alors prolonger le délai. Je ne suis pas du tout fermé à l'idée de faire une évaluation des dispositifs des aides aux entreprises.

Concernant le numérique et le digital, M. de Wasseige a répondu à la question. En termes de gouvernance, de cohérence et de lisibilité, on a Digital Wallonia et l'on a une feuille de route, comme c'est le cas pour Wallonie Entreprendre. Je ne vous cache pas que j'aimerais disposer des budgets que l'on a eus pendant le Plan de relance wallon sur le numérique. Les budgets ont-ils été bien utilisés ou a-t-on beaucoup saupoudré ? Je ne pense pas qu'il y ait eu un effet levier sur le numérique. Toujours est-il que nous n'avons plus ces budgets pour le numérique. Il y aura un conclave, mais je ne suis pas fou. Je peux venir en disant que j'aimerais que l'on investisse 20 ou 30 millions d'euros supplémentaires dans le numérique, mais ce ne sera pas le cas au vu du contexte budgétaire actuel. En tout cas, il y a plus de gouvernance et de lisibilité, et c'est vrai que la transition digitale est essentielle.

Pour vous donner un élément de preuve, par rapport à Wallonie Entreprendre et au deuxième appel à projets que nous allons lancer par rapport aux start-up, nous allons le focaliser sur la cybersécurité et l'intelligence artificielle parce que je pense que c'est un message que nous pouvons donner. Nous avons fait un premier appel à projets plus général, mais l'intelligence artificielle et la cybersécurité est un des six piliers de la stratégie digitale.

J'en profite pour répondre à la question sur le Plan de relance de la Wallonie. Il est en mouvance permanente par rapport à la maturité des projets. Il y a des projets que l'on souhaite continuer à soutenir, mais dont on voit que la maturité n'est pas là. Cela peut être un permis qui tarde très fort et qui met l'investissement en péril ; cela peut être un *business plan*, un modèle financier qui n'est pas établi. On a aussi des projets qui sont arrivés à terme. Je ne vous cache pas que si j'avais dû affecter des montants, je ne les aurais pas affectés à des projets qui ont vu le jour au niveau du Plan de relance, rien que dans mes compétences. Toutefois, la trajectoire est monitorée, et j'ai envie de dire que l'on aura un moment de vérité lors du conclave 2027. Pour des projets qui n'ont pas été initiés ou qui ne sont absolument pas matures, on pourra faire le choix de se

dire que l'on ne va pas prolonger des crédits dans le temps, si l'on n'arrive pas à porter des projets. Nous serons aussi dans un contexte budgétaire où nous devons peut-être encore faire des choix par rapport à des projets qui n'ont pas encore vu le jour. C'est vraiment un travail de monitoring et de globalisation que fait le ministre-président avec l'ensemble des collègues.

Concernant la recherche, le mouvement des 30 millions d'euros des avances récupérables vers les aides classiques aux entreprises a été abordé à plusieurs reprises. Les avances récupérables, théoriquement neutres en SEC, ne sont pas considérées comme telles par l'Institut des comptes nationaux. Le DF « Avances récupérables » ne peut donc pas faire l'effet d'arrêté ou d'arrêté de transfert, ce qui bloque les moyens alors qu'ils sont parfois utiles aux subventions. C'est plus de la technique budgétaire ici qu'un choix politique pour répondre à la question de M. de Wasseige et de Mme Van Walle.

Concernant les APE, je pense qu'il n'y a pas de changement dans cet ajustement. Il y a une indexation dans le secteur non marchand, une non-indexation pour les pouvoirs locaux, et une augmentation par rapport à la petite enfance, puisque les engagements pris sont respectés en matière d'APE, ce dont nous pouvons nous réjouir. Cette majoration dans les moyens APE en est la preuve.

Je vais maintenant aborder Wallonie Entreprendre et les 20 millions d'euros, puisque c'est quand même un élément important. Je rappelle que Wallonie Entreprendre est un fonds souverain wallon avec une stratégie concrète à travers sa feuille de route. Les 20 millions d'euros en provenance de Wallonie Entreprendre visent à compenser le plan Marshall. Nous avons pris la décision de revenir en arrière pour ne pas pénaliser les entreprises. Ce fonds est en faveur des entreprises et de l'économie.

**Mme la Présidente.** – Je vous propose de refaire le tour pour les répliques dans l'ordre des différentes prises de parole de tout à l'heure.

La parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Monsieur le Ministre, merci pour vos réponses et pour l'exhaustivité de celles-ci. Je ne suis pas encore entrée dans le vif de mes questions, mais c'était un peu perturbant. Vous êtes venu avec une réponse à la question que j'avais en commun avec ma collègue, Mme Linard, concernant le montant de 31 millions d'euros sur Job+. Nous avons beau refaire les calculs, nous n'arrivons pas à la même somme. Il y a six dispositifs, et vous les avez cités avec les montants. J'aurais aimé que vous puissiez refaire le point là-dessus plus lentement. Nous ne sommes pas très loin de vos chiffres, mais ils ne collent pas. Nous

aimerions avoir la certitude que les chiffres sont exacts : soit les vôtres, soit les nôtres.

Je vais commenter certaines interventions, puisque mes collègues parlementaires du MR l'ont fait en nous disant que nous n'étions pas ici pour parler de l'avenir de la Wallonie, mais strictement pour parler du budget. Si, Madame Laffut, nous sommes ici pour parler de l'avenir de la Wallonie. Nous savons que, au MR, vous êtes souvent tentés de brider les interventions et que vous jouez souvent le rôle du commissaire du périmètre des discussions, mais nous avons encore le droit de nous exprimer sur les sujets qui nous intéressent et qui ont, pour nous, un impact direct sur les textes que nous avons reçus. D'ailleurs, Mme Lazonon l'a fait, mais elle n'a pas eu la chance d'être reprise par votre intervention. Toujours est-il que c'est assez désagréable que l'on commente toujours les interventions de l'opposition.

Monsieur le Ministre, concernant votre vision des choses sur les politiques qui sont menées ou les interventions qui sont faites, j'ai été interpellée par le peu d'arguments que vous nous renvoyez face aux amendements que nous avons déposés et aux alertes que nous vous donnons sur vos textes. Vous invoquez le passé, mais c'est toujours une réécriture de l'histoire et une caricature du passé. Soit on n'y comprend rien parce que l'on est stupide, soit on invoque le passé. Toutefois, nous avons toujours voulu être constructifs dès l'entame de cette législature. C'est pour cela que nous vous avons proposé toute une série d'amendements qui auraient pu corriger vos textes, notamment celui de Job+, qui fait ici l'objet de nos discussions.

Je vais revenir sur l'évaluation, puisque vous êtes très clairs concernant celle-ci. Je vais m'appuyer sur ce que vous dites, puisque, au chapitre 18, il est prévu un rapport d'exécution tous les ans ainsi qu'une évaluation tous les trois ans. Ma collègue, Geneviève Lazonon, l'a d'ailleurs repris. Dans le commentaire de cet article 18, on parle bien d'une possibilité d'évaluer le dispositif. Ainsi, je ne comprends pas pourquoi il n'a pas été possible d'accepter notre amendement afin de systématiser cette évaluation. Je veux rappeler qu'un rapport d'exécution, c'est un constat, tandis qu'une évaluation, à proprement parler, c'est une analyse. Pour notre part, nous demandons une analyse.

J'ai entendu la collègue des Engagés aller un pas plus loin. Vous non plus, Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas allé dans l'autre sens. S'il s'avérait que l'intérim a un impact négatif sur vos mesures, ce serait quelque chose qui pourrait être complètement revu, voire supprimé, si j'ai bien compris. C'est tout à fait positif. Il serait intéressant que vous puissiez à nouveau dire à ce micro, comme vous l'avez fait, il y a quelques instants, que vous allez évaluer en profondeur et corriger, le cas échéant, votre dispositif. Il n'en reste pas moins que nous avons anticipé cela et qu'il aurait été

possible d'anticiper les choses avec les amendements que nous avons déposés. Sans doute sont-ce là vos limites : accepter des amendements de l'opposition.

Dans cette réforme, nous partageons un objectif commun : celui de faire augmenter le taux d'emploi. Quand j'entends que vous dites qu'il y a vraiment de très grandes opportunités souterraines ou sur les réseaux sociaux relatives aux demandes d'emploi ou aux propositions d'emplois qui seraient faites. Il y a celles du FOREm, mais on n'imaginerait pas à quel point il y a une pluie d'emplois disponibles, à la fois sur les réseaux sociaux et ailleurs. Je ne demande pas mieux que d'être informée sur le sujet. C'est très bien, mais, in fine, le taux d'emploi n'évolue pas. Si tous ces emplois sont là, comme vous les annoncez, on espère que les chiffres évolueront positivement. Je vous le répète, même si ce n'est pas toujours un message qui est compris, nous avons le même objectif : pouvoir fournir un emploi à chaque demandeur d'emploi, mais un emploi de qualité.

Encore une fois, Madame Laffut, vous parlez de contrat de travail à mi-temps, mais ce ne sont pas des contrats de travail qui sont prévus avec un minimum d'un mi-temps. Il est dommage d'avoir à relever que, dans vos textes, l'on parle d'occupationnel et que l'on ne parle pas de contrat de travail. Les termes ont toute leur importance, à la fois pour les politiques que l'on défend et pour celles et ceux qui pourront bénéficier de ce dispositif. On n'a pas envie que ce soit de l'occupationnel, on a envie que ce soit de vrais contrats de travail.

Je n'ai que deux autres questions à formuler après, dans les commentaires d'articles ; deux autres questions à poser à M. le Ministre. Si vous le permettez, Madame la Présidente, mon collègue, Eddy Fontaine, et ma collègue, Isabella Greco, souhaitent également répliquer.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Tout d'abord, Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les réponses apportées à presque l'ensemble des questions que j'ai posées. Je n'hésiterai pas à revenir vers vous avec une question écrite ou orale, sans doute sur le Plan de relance de la Wallonie, puisque vous avez évoqué le conclave 2027. Là, des réponses plus concrètes pourront être apportées puisque certains projets auront abouti – ou pas. J'avais posé des questions très précises, je l'admets ; je reviendrai donc vers vous à ce sujet.

Concernant l'économie du quotidien – le troisième élément –, on regrettait de ne toujours pas trouver dans ce budget une réponse forte et raviver la vitalité de nos centres-villes. Néanmoins, j'ai eu deux réponses. En tout cas, j'ai déjà eu une réponse par votre voix et l'on sera attentifs sur la levée du moratoire des ADL et l'éventuelle ouverture aux communes rurales.

Nous allons aborder ensuite un projet de décret relatif au dispositif des chèques-entreprises. Au moment où je prends la parole, nous n'avons toutefois pas encore abordé ce sujet. Je ne peux donc pas le prendre en considération, puisqu'il n'a pas encore été discuté. Ce le sera par après et nous y émettrons nos remarques en temps utile.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Greco.

**Mme Isabella Greco (PS).** – Monsieur le Ministre, merci pour ces mots et ces engagements auxquels, évidemment, je veillerai. Je me tiens évidemment à disposition pour être un relais ou pour travailler à vos côtés. Ces travailleurs méritaient au moins d'entendre cela aujourd'hui. Je pense que c'était vraiment hyper important pour amener le calme et ramener un peu de sérénité. Je vous remercie donc pour eux.

Pour le reste, je pense qu'il y a des dispositifs, comme vous l'avez dit, qui sont à évaluer avec un équilibre ou à créer et rallonger le délai. Il faut peut-être penser à des sanctions. Une fois de plus, je me tiens à votre disposition et j'y veillerai. Je reviendrai vous questionner sur l'avancée de ces travaux et je me tiens à disposition pour y travailler si nécessaire.

Madame Laffut, un petit mot après une réponse aussi légitimement attentive de la part du ministre, j'ai juste envie de vous dire que, quand certains et certaines commentent, d'autres avancent et construisent. Vous vous en doutez, évidemment, votre avis ne m'empêchera pas de dormir. Ce n'était pas à vous que je m'adressais. Vous n'êtes pas le ministre, ici, en cette commission.

Merci et bon travail à toutes et à tous pour le reste.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour les éléments de réponse que vous avez amenés. Il y en a quelques-uns qui n'ont pas été amenés, comme sur les titres-services et sur l'insertion socioprofessionnelle, mais je reviendrai dans le détail par la suite.

Je voudrais revenir d'abord sur la question des effets d'aubaine liés à Job+. J'entends bien que vous comptez monitorer et évaluer. Vous l'aviez déjà dit et c'est très bien. C'est ce qu'il faudra faire. Mais ici, de manière évidente, la Cour des comptes vous dit qu'il y a un souci et de potentiels effets d'aubaine. Ce serait tout à votre honneur de ne pas faire les mêmes bêtises que du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, où l'on passe des décrets pour rectifier sans reconnaître les faits. Ici, elle vous dit qu'il y a un souci. Vous pourriez anticiper plutôt que d'attendre de voir si les effets d'aubaine vont avoir lieu. Donc, l'avis de la Cour des comptes est très clair. Même si vous allez évaluer et compter, vous pourriez potentiellement anticiper les choses.

Je vous avais posé une question très transversale où je vous demandais comment tout ceci, chez vous et chez vos collègues, améliorerait la vie des Wallons et des Wallonnes. En tout cas, je n'ai pas eu de réponse à cette question spécifiquement, mais j'avais envie de vous partager ce que le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté dit des réformes du Gouvernement. Derrière votre phrase « on fait mal parce que l'on est obligé », il y a des incompréhensions et des désaccords.

Les désaccords sont sur le fond, puisque la plupart des mesures qui sont prises par ce Gouvernement s'attaquent toujours aux personnes qui sont les plus précarisées, les plus modestes ou les personnes qui tentent de les accompagner vers l'émancipation.

Sur la forme, ils ne comprennent pas comment vous pouvez justifier les mesures alors que vous faites des choix qui vont aussi alourdir les finances de la Wallonie. Je comprends votre malaise par rapport au sixième directeur de Wallonie Entreprendre. En tout cas, vous n'avez pas répondu, mais c'est un des exemples qui est cité par le Réseau wallon de lutte....

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Je demande la parole.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Mais vous l'aurez après, laissez-moi terminer. Vous aurez la parole.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – J'avais prévu ; maintenant, je suis embêté. Je n'ai pas répondu parce que c'est une question précise. J'ai répondu pour les 20 millions. On reviendra sur Wallonie Entreprendre. Je n'ai pas répondu à tout. C'est ce que l'on m'a demandé. On m'a dit que l'on revenait. Je n'aime pas ce procès d'intention où on soutient que cela m'embêterait et que ce serait la raison pour laquelle je n'aurais pas répondu. J'avais prévu.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Ce n'est pas un procès d'intention. Je ne peux pas deviner que vous allez répondre à certaines choses et pas à d'autres, surtout que vous avez abordé Wallonie Entreprendre.

*(Réaction de M. le Ministre Jeholet)*

Ne vous énervez pas, Monsieur le Ministre. Je ne peux pas deviner que, sur certains aspects que vous avez déjà abordés, vous comptiez revenir dessus. Je l'ai dit à l'entame, il y a deux sujets que vous n'avez pas abordés ici : titres-services et insertion socioprofessionnelle. Je reviendrai dans le détail. Ici, comme vous aviez abordé Wallonie Entreprendre sur les 20 millions d'euros, je ne pouvais pas deviner que vous alliez aborder une deuxième partie par la suite.

En tout cas, pour des acteurs qui sont au plus proche des personnes et les plus éloignées quelque part de

revenus convenables, ils constatent qu'il y a un souci avec la politique menée à partir du Gouvernement, en ce compris en matière d'emploi.

Je reviens sur la demande de Mme De Rodder concernant les 31 933 000 euros de Job+. Ce n'était pas très clair pour moi. Vous n'êtes pas obligé de refaire le détail maintenant. Par contre, pourriez-vous nous le fournir avant que la commission budgétaire se revoie vendredi ? On pourrait alors avoir les chiffres.

Vous avez essayé d'être exhaustif, mais c'était compliqué parce que vous avez d'abord évoqué les 15 290 000 euros qui comprenaient les 2 millions d'euros de SINE, puis vous avez parlé des 13,9 millions d'euros avec l'action sociale, puis vous êtes revenu avec le montant de 16 243 000 euros. Finalement, on ne sait plus ce qui est imbriqué l'un dans l'autre, parce que l'on arrive à bien plus que 32 millions d'euros. Pour ma part, si l'on peut avoir, d'ici la commission de vendredi, un document qui reprend de manière spécifique les montants pour avoir une vue globale, c'est très bien. Cela peut être un document écrit qui est joint et que votre cabinet fournit par la suite.

Sur les ADL, je comprends que vous vouliez réserver le texte en première mouture au Gouvernement. Je vous remercie d'avoir donné quelques éléments. Je reviendrai ultérieurement sur le sujet, puisque j'entends que votre travail est imminent.

**Mme la Présidente**. – La parole est à Mme Mauel.

**Mme Christine Mauel** (MR). – Je remercie M. le Ministre pour ses explications qui ont permis de remettre, encore une fois, les choses en perspective tout en restant en général. Lorsque l'on regarde conjointement les compétences Économie et Recherche, on constate que les mouvements observés ne traduisent pas un désengagement de la Wallonie, mais une adaptation des mécanismes budgétaires afin d'assurer une gestion plus efficace et davantage de visibilité pour les projets pluriannuels. Vous avez rappelé qu'il ne s'agit pas de bloquer des moyens ou de remettre en cause les politiques menées, mais d'organiser différemment certains crédits. Cela concerne aussi les moyens consacrés à l'innovation et à la compétitivité, à la recherche, qui restent bien présents.

Je retiens également le rôle joué par Wallonie Entreprendre. Les 20 millions d'euros mobilisés s'inscrivent dans cette stratégie économique cohérente et permettent de soutenir les entreprises, tout en respectant la trajectoire du Gouvernement. Au final, cet ajustement montre qu'il est possible de maintenir le soutien à l'économie, à l'innovation et à la recherche, tout en poursuivant l'effort de maîtrise des finances publiques.

**Mme la Présidente**. – La parole est à Mme Van Walle.

**Mme Patricia Van Walle** (PTB). – Avant de prendre la parole, je voudrais faire un petit appel du pied aux collègues. Souvent, quand je prends la parole, j’entends un brouhaha et c’est assez compliqué de se concentrer. J’ai l’habitude d’écouter les collègues qui parlent et j’attends le même respect.

Monsieur le Ministre, je voudrais vous remercier pour vos réponses. J’en ai pris bonne note et je n’hésiterai pas à revenir vers vous avec des questions de suivi. Cependant, je voudrais réagir à quelques points qui ont été abordés.

Sur la question générale de savoir dans quoi vous allez encore couper, je ne pense pas avoir reçu de réponse. C’était une question générale. Je trouve cela regrettable parce que, quels que soient vos choix, toute la transparence doit être de mise. C’est la moindre des choses. Ce Gouvernement semble avoir un souci avec la transparence, comme on l’a vu hier avec le débat autour des fiches budgétaires qui n’ont pas été transmises à la Cour des comptes. Je ne comprends pas que l’on refuse de répondre à cette question puisque, s’il doit y avoir des coupes, il est normal que les travailleurs et les citoyens le sachent. C’est un respect envers eux, car, en fin de compte, ce sont souvent eux qui paient vos choix politiques. Par exemple, pour les APE, vous avez simplement répété qu’il n’y avait pas d’indexation, mais vous ne m’avez pas répondu sur le montant que l’on aurait pu avoir si l’indexation avait été maintenue. Pourriez-vous me donner le chiffre plus tard ?

Sur l’évaluation du Job+, vous avez dit, Madame Lazon, qu’il y aurait une évaluation après un an qui portera sur l’impact de l’inclusion du secteur intérimaire sur la remise à l’emploi des publics visés par cette aide. Cela est vrai, mais cela ne répond pas à ce que nous disons ni à ce que dit la Cour des comptes, à savoir que l’on peut considérer que l’entreprise aurait de toute façon engagé la même personne, même sans cette aide. C’est exactement la définition d’un effet d’aubaine. Vous dites aujourd’hui que les Engagés sont d’accord pour exclure les sociétés d’intérim des aides à l’embauche dans ce cas précis. Dans ce cas, je ne comprends pas pourquoi vous n’avez pas soutenu nos amendements quand nous avons proposé de faire cela.

Même chose pour l’effet « carrousel », c’est-à-dire des entreprises qui licencient pour réengager et toucher des primes. Il y en a dans tous les secteurs, et pas uniquement dans l’intérim. Sur cet aspect aussi, nous avions déposé des amendements, mais la majorité les a balayés.

Vous pouvez dire ce que vous voulez, mais vos actes montrent une chose : pour vous, il faut compter chaque euro, sauf si c’est pour faire des cadeaux aux entreprises. Monsieur le Ministre, vous dites que l’on va monitorer ; on verra. Vous avez dit vous-même que cela fait des années que la Cour des comptes, l’IWEPS et d’autres organismes pointent ces effets d’aubaine.

Concernant l’intérim, cet effet d’aubaine a déjà été pointé par le passé et on le dénonçait aussi sous l’ancien Gouvernement. Ne faites donc pas semblant de découvrir les choses. Vous faites un choix, celui d’offrir un cadeau aux boîtes d’intérim.

Vous continuez à dire que l’intérim est une porte d’entrée vers l’emploi durable et vous citez l’étude de la KUL. Cependant, ce que vous ne dites pas, c’est que l’étude a été commandée par Federgon, la Fédération patronale du secteur de l’intérim. Évidemment, ils ne vont pas dire le contraire. De quel emploi parle-t-on ? D’un emploi stable, d’un emploi durable ou d’une succession de missions courtes pour lesquelles le travailleur ne sait jamais s’il aura un salaire dans une semaine ou dans un mois ? Avez-vous déjà essayé de demander un crédit hypothécaire pour acheter une maison sans CDI ? Avez-vous essayé d’organiser la garde de vos enfants sans savoir ni où ni à quelle heure vous allez travailler la semaine d’après ? C’est de cela que l’on parle. Oui, vous faites un choix : le choix de sponsoriser des contrats précaires avec de l’argent public.

Je vous ai entendu sur la réindustrialisation. Concernant l’industrie, vous avez parlé du plan qui concerne notamment le foncier, que vous avez annoncé la semaine passée. Vous voulez attirer les investissements et réhabiliter des friches industrielles. Il est vrai que ce sont des enjeux. Je me permets tout de même de citer une phrase de votre ministre-président : « C’est une réalité que certains ne veulent peut-être pas voir en face, mais on subit une désindustrialisation. Il faut d’abord stabiliser cela pour travailler ensuite à la croissance de l’industrie ». Autrement dit, le meilleur emploi est celui qui existe déjà. La meilleure industrie, c’est celle qui existe déjà. La sidérurgie – et une entreprise comme Thy-Marcinelle – entre clairement dans la catégorie de ce que l’on doit préserver parce que cela fait partie de l’histoire de notre Région, mais aussi de son avenir.

À ce sujet, je prends note d’une chose positive que vous avez dite : vous êtes prêt à envisager de corriger le fonctionnement des aides à l’investissement pour que l’on puisse les récupérer. J’espère simplement que les actes suivront rapidement et que l’on ne devra pas encore et encore faire les mêmes constats.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Lazon.

**Mme Geneviève Lazon** (Les Engagés). – Je remercie M. le Ministre pour ses propos. Pour resituer le contexte, on est bien dans l’ajusté, dans la continuité et la stabilité. On ne coupe pas, on réalloue même vers ce qui fonctionne. Nous ne sommes pas encore au budget initial 2027, c’est dans six mois et il faut aussi laisser le temps au temps. Gérer, c’est prévoir, le Gouvernement le sait encore plus que nous. Nous aurons l’occasion d’en reparler en temps voulu.

Je voulais remettre en évidence l'évaluation, qui a été citée dans toutes les interventions. C'est quelque chose d'hyper important, un outil indispensable pour suivre les résultats d'une mesure, d'une réforme. J'ai bien relu l'article 18 qui a été de nouveau cité tout à l'heure, y compris par M. le Ministre. Il est bien écrit que l'évaluation est prévue dans une année ; selon les propos du ministre lui-même, une évaluation dans le but de corriger. C'est ce qui a été dit et cela vaut la peine d'être encore une fois souligné.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Je remercie M. le Ministre pour ses explications et les compléments d'information par rapport à mon questionnement. Je reviendrai dans la discussion article par article sur d'autres points.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – D'abord, la Cour des comptes évoque de potentiels effets d'aubaine. C'est le débat que l'on a déjà eu en commission et en séance plénière. Il y a une distinction à faire. Nous allons être très attentifs au monitoring et aux effets d'aubaine éventuels ; on n'en veut pas. Je rappelle que les aides qui existaient ne constituaient pas de potentiels effets d'aubaine ; des effets d'aubaine étaient constatés depuis des années, notamment sur le dispositif SESAM. Ici, on a mis des balises, mais il faut appeler un chat un chat. Le Gouvernement, avec la prudence qui sera la sienne, considère que le secteur de l'intérim, pour toutes les raisons que j'ai abordées tout à l'heure, peut être un véritable effet levier et tremplin pour un public plus éloigné du marché du travail. Car les entreprises sont plus réticentes, aujourd'hui, d'employer des publics plus éloignés du marché du travail. C'était facile quand on avait des incitants qui n'étaient pas ciblés sur les publics plus éloignés du marché du travail. Il suffisait d'un jour d'inscription au FOREm et, lorsqu'on était ingénieur, on était engagé. C'était la réalité. On a changé de paradigme, tout le monde a été d'accord. Le CESE a souligné cette réforme. Oui, il y aura un rapport dans un an, qui sera réalisé par le FOREm. Je n'ai aucun souci à avoir une évaluation externe dans trois ans, mais dans même pas un an, on va déjà monitorer. Je ne sais pas être plus clair par rapport à cela.

Par rapport au FOREm et aux offres d'emploi, nous travaillons avec AKT et l'UCM pour qu'un maximum d'entreprises puissent demain mettre leurs postes vacants sur le site du FOREm, en collaboration avec le FOREm. C'est le sens de la collaboration, qui n'existait plus, entre le FOREm, AKT et l'UCM. C'est l'enquête « besoin de main-d'œuvre ». Pour 2026, 80 000 possibilités ou déclarations d'engagement ont

été faites. C'est la réalité. Quand on regarde les chercheurs d'emploi, je ne vais pas refaire le débat, mais cela a été un choix de ma prédécesseuse de dire : on va mettre même les chercheurs d'emploi qui ne bénéficient d'aucune allocation et qui sont inscrits librement au FOREm. Cependant, il n'y a jamais eu de suivi ; des gens ne sont plus suivis depuis cinq ans, voire plus par le FOREm. On n'en voit pas très bien l'utilité.

L'idée est désormais de dire que l'on accompagne beaucoup plus vite – ce que l'on fait aujourd'hui –, de façon beaucoup plus personnalisée et plus intense, des personnes, notamment les plus jeunes qui veulent se réinsérer sur le marché du travail. Selon les dernières statistiques de Statbel, le taux d'emploi est de 68 %, soit +1,2 % par rapport au premier trimestre 2025, tandis que le taux de chômage enregistre -0,7 % par rapport au quatrième trimestre 2025.

Mme Linard dit que l'on fait mal. Non, on ne fait pas mal ; on prend des mesures nécessaires, utiles, responsables, mais certainement pas populaires – ce que je peux concevoir. C'est également une question de moyens financiers. C'est pour cela qu'il est important d'évaluer. On peut avoir des objectifs et ne pas les atteindre. On parle beaucoup des APE pour la petite enfance : ce sont 15 millions d'euros en plus pour respecter les engagements concernant les APE « Petite enfance », mais si je regarde les places au niveau de l'accueil de la petite enfance – on n'arrête pas de parler de ces places –, en six ans, selon le dernier chiffre que l'on a eu, c'est -2 264 places.

*(Réaction de Mme Linard)*

Non, ce sont 3 538 places fermées et 1 274 places créées, soit un delta de 2 264 places. Si je demande aux parents s'ils sont contents du nombre de places dans les crèches, ils ne vont pas me répondre que oui. C'est l'effet d'une politique qui n'a pas su revoir son modèle non subventionné. Ce n'est pas faute de moyens, que l'on a pu accorder ensemble, à travers le contrat de gestion de l'ONE, Madame Linard. C'est facile de jeter la pierre aux autres.

*(Réaction de Mme Linard)*

Non. Le nouveau Gouvernement doit faire face à cela. C'est le bilan de votre politique, et j'y étais. Vous avez eu beaucoup d'argent pour perdre des places alors que l'on devait en créer.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – C'est un raccourci. Vous savez bien que c'est un raccourci qui est faux, mais je vais y revenir.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Non, c'est la réalité.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Mais c’est juste faux. Le raccourci que vous faites laisse penser que ce que l’on a mis en place n’était pas la bonne chose à faire, alors que si. C’est dans les modèles non subventionnés – là-dedans, il y a encore des différences – qu’il y a eu des pertes de places parce que l’on a continué de créer des places publiques, qui sont les places les plus stables. Je vais y revenir. Vous voulez jouer ? On va jouer. Moi, je peux vous donner les détails de tout cela.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Les plus stables et les plus coûteuses. Il faut assumer, Madame Linard !

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Bien sûr, moi, j’assume complètement le soutien à l’enfance.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – On vous a donné les moyens, il fallait les utiliser autrement.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Les moyens ont été extrêmement bien utilisés pour l’enfance.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Il est question de 3 538 places fermées.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Lesquelles ? L’autre raccourci que vous faites, c’est que vous dites que cela s’est passé sous l’ancienne législature, mais la diminution et l’érosion des places date de plus de 10 ans. On l’a ralentie sur les accueillantes à domicile, en leur donnant un statut, sur le non-subventionné. C’est la réforme MILAC. Cette réforme, par qui a-t-elle été votée ? Par les Engagés. Quant à nous, nous avons dû essayer de récupérer parce qu’il y avait zéro million pour pouvoir couvrir une réforme qui en coûtait 300.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Quand je dis un demimot, on m’interrompt en disant que je n’ai pas la parole, mais j’avais la parole.

*(Réactions dans l’assemblée)*

Je sais que cela peut déranger. C’est la réalité. Nous devons, nous, faire face à une situation budgétaire bien plus compliquée.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Sous l’ancienne législature, le ministre wallon du Budget n’était pas un ministre Ecolo.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – On peut refaire le débat.

Si l’on m’avait suivi sur la RTBF, déjà à l’époque, on aurait fait des économies.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Avez-vous eu un fusil sur la tempe ? Vous y a-t-on obligé ? C’est la pauvre petite écolo qui vous a mis un fusil sur la tempe ?

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – La pauvre petite écolo qui fait des raccourcis tout le temps.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – C’est vous qui venez faire des raccourcis. Je ne fais aucun raccourci, je pars du terrain.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – M. Tamellini par ci, M. Tamellini par là... Je ne savais pas que vous étiez la porte-parole de la FGTB.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Non, j’ai également parlé du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, par exemple. Je peux vous parler de tous les secteurs, il n’y a pas de souci.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – J’ai entendu hier le représentant des entreprises, il n’était pas aussi négatif que vous. Mais des raccourcis, vous en faites tout le temps.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Je vais vous parler de l’UCM alors, dans le décret prochain.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Oui.

**Mme Valérie Bluge** (MR). – Dommage qu’il n’y avait personne d’Ecolo hier en petite enfance pour parler du budget « Infrastructures ».

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Quand vous ferez autant de travail que nous avec aussi peu de personnes, Madame, vous pourrez donner votre avis.

**Mme Valérie Bluge** (MR). – Alors, mon avis, ce n’est pas un avis, c’est du factuel. En 2018, le budget « milieux d’accueil » était de 159 millions d’euros. On parle donc de l’ONE. En 2024, il était de 334 millions d’euros. Ce sont les données qui viennent du site de l’ONE uniquement pour les milieux d’accueil. Et entre 2019 et 2024, il y a une perte de 1 700 places. Voici des précisions factuelles.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Combien de places publiques ? Et vous vous trompez : on a augmenté le budget de bien plus que cela pour l'enfance, on l'a augmenté de 50 %, et on est très fiers de l'avoir fait. Et les socialistes étaient très fiers de l'avoir fait et le MR était très content qu'on l'ait fait aussi. D'ailleurs, les Engagés nous disaient à l'époque qu'on n'en faisait pas assez. Moi, je suis fière qu'on ait augmenté les moyens pour l'enfance, parce que c'est le meilleur levier pour lutter contre la précarité infantile.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mais une chose est d'augmenter les moyens. En général, si on augmente les moyens, c'est pour créer des places.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Pas seulement.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Je dis simplement...

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Pas seulement.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Et là je vois que vous êtes très nerveuse.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Ça y est, c'est moi qui suis nerveuse ! Mais je ne suis pas nerveuse, Monsieur Jeholet, vous savez, moi, je suis comme cela ! Moi, je suis engagée et je suis pugnace sur les sujets qui me tiennent à cœur, c'est certain. Mais pas engagée comme ceux qui font des promesses qu'ils ne tiennent pas.

*(Réactions dans l'assemblée)*

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Concernant l'énergie, Monsieur Fontaine, je ne vous avais pas répondu par rapport à l'Union européenne, qui reconnaît enfin que la transition énergétique est aussi un enjeu de sécurité et de souveraineté. La Commission doit encore expliciter la flexibilité offerte pour de l'investissement plutôt que des subventions directes aux ménages et aux entreprises.

Wallonie Entreprendre, dans sa feuille de route, soutient la décarbonation des entreprises de façon assez massive. On y travaille évidemment, et on adoptera à la réalité la clause de flexibilité, si nécessaire. Concernant Wallonie Entreprendre, j'ai répondu sur les 20 millions d'euros.

Par rapport au cadastre, Madame Linard – vous revenez avec cela –, je pense que j'ai répondu très longuement à M. Mockel lors de la séance dernière. Je ne vais pas refaire le cadastre.

Et concernant la direction de Wallonie Entreprendre, d'abord, par rapport au nombre de directeurs, vous savez qu'il y a deux comités de direction – ce n'est pas moi qui l'ai choisi, c'est le précédent Gouvernement, je ne reviens pas là-dessus – mais qu'il y a eu un départ qui n'a pas été remplacé. Ici, c'est le président du comité de direction. Personne, dans les membres du comité de direction, n'a été candidat à la présidence. Et je pense que la procédure a été parfaitement respectée.

Concernant les titres-services, il est clair que l'on est en plein débat à ce sujet. On a eu la présentation du rapport d'Idea Consult, et les auditions. Il va maintenant m'appartenir de faire une proposition pour avoir cet équilibre dont on parle entre les travailleuses, les entreprises et les utilisateurs par rapport au prix du titre-service, mais aussi par rapport aux moyens budgétaires de la Région wallonne. Ce n'est pas chose facile. Nous y travaillons. J'avais annoncé que j'espérais pouvoir présenter cela avant les vacances d'été au Gouvernement. Je pense que ce sera un peu tôt, d'autant que l'on m'a dit qu'il ne fallait pas confondre vitesse et précipitation. Vous savez bien que j'écoute, donc on prendra si nécessaire quelques semaines de plus, d'autant que cela concerne aussi le Fédéral. Une négociation au Fédéral aura lieu et je présiderai la conférence interministérielle Emploi à partir du 1<sup>er</sup> juillet. J'ai déjà annoncé que je mettrai le point sur la table. D'une part, puisqu'il y a des compétences fédérales, et, d'autre part, parce que ce sont aussi des compétences flamandes et bruxelloises. Et de voir comment on peut tenter, puisque chacun est autonome pour décider ce qu'il veut, d'harmoniser ou d'avoir un débat sur les titres-services. La Wallonie n'est pas la seule Région impactée et n'est pas la seule qui envisage de réformer les titres-services.

Concernant les 31 993 000 euros de Job+. Les transferts internes, ce sont les 2 200 000 euros, mais on pourra vous faire un tableau clair cet après-midi si vous le souhaitez. Il y a 13 090 000 euros depuis le programme « Action sociale », articles 60 et 61 dont je vous parlais. C'est la première enveloppe des 15 290 000. Et puis, il y a l'extinction des mesures existantes. Là, on est à 16 643 000 euros, dont la réduction de cotisations ONSS de 3 751 000 euros, le SESAM de 4 820 000 euros, et les allocations activation pour 8 663 000 euros. Si je prends le SESAM, à l'initial, nous avons 106 495 000 euros et il y a une indexation, puisqu'il y a toujours les indicateurs macroéconomiques. Le montant de 106 millions est indexé et il est porté à 108 348 000 euros, avec une indexation de 1 853 000 euros. Mais, concernant le SESAM, il y a d'abord l'arrêt de nouvelles demandes à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2026, le passage de 55 à 57 ans pour la majoration concernée et la suppression de la majoration des trois premiers engagements. Cela représente 2 419 000 euros. Le solde est issu des recettes du FOREm obtenu par la récupération d'indus SESAM pour un montant de 2 401 000 euros. Si vous prenez les 2 967 000 euros, on ne tient pas compte de

l'enveloppe de 4 820 000 euros qui augmente le décret Job+. Si vous voulez, on vous fera un tableau qui est très clair. Il y a une réconciliation en fonction des indicateurs macroéconomiques.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Deux éléments. Je ne reviendrai plus sur les questions de places en crèche, parce qu'en fait, vous parlez de pommes et de poires et vous mettez en avant des choses qui ne sont pas correctes. Un jour, on peut aller boire un verre et en reparler si vous voulez.

Mais sur les questions d'emploi, sur l'intérim : à aucun moment le problème n'est l'intérim.

*(Réaction de Mme Lazon*

Je peux y revenir, Madame Lazon, si cela vous fait rire. Je peux revenir sur les crèches. Les tableaux, je les connais bien, et je connais très bien aussi les tableaux budgétaires liés à la réforme MILAC. Je peux y revenir si vous voulez. Je ferme la parenthèse.

Le problème n'est pas qu'il y ait de l'intérim. C'est vrai qu'une partie des travailleurs et travailleuses, parce qu'ils passent par l'intérim, vont retourner vers l'emploi. La question est : faut-il des aides à l'emploi via le système de l'intérim ? C'est là que la Cour des comptes met un risque potentiel en exergue, pour différentes raisons. Je ne vais pas y revenir parce que je les ai détaillées dans ma première intervention. Le risque est là, et, en tout cas, cela ne bénéficie pas aux entreprises qui emploient le travailleur ou la travailleuse pendant ce temps-là. Cela bénéficie à l'agence d'intérim. Il y a donc des risques potentiels. Je continue de croire que vous auriez pu, avant de passer votre texte, tenir compte des remarques qu'on avait faites et qui disaient exactement la même chose. Mais j'entends aussi, et tant mieux, qu'il y aura un monitoring et une évaluation. Ceci pourra confirmer ce que l'on dit aujourd'hui, puisque les risques sont là.

Vous dites qu'Ecolo déclare que vous avez un discours fataliste, et cetera. J'ai repris les termes tout à l'heure de Christine Mahy, qui dit : « Les Gouvernements justifient leur austérité par un discours sur l'absence d'alternative, ici, en Wallonie, comme en Fédération Wallonie-Bruxelles. On fait mal, car on est obligé. Ce discours de la fatalité a quelque chose d'indécent, car vous avez de l'argent pour ce que vous voulez bien, par exemple, pour augmenter les *top managers* ou pour désigner un sixième directeur à Wallonie Entreprendre, ou encore, a fortiori, pour une réforme fiscale mal calibrée et injuste ». Ce n'est pas Ecolo qui dit cela. C'est un acteur qui est, au quotidien, au plus près des personnes qui sont dans des situations les plus précaires en Wallonie. Il faut que vous puissiez l'entendre.

Potentiellement, ils disent que tout ceci va accélérer des situations de pauvreté qui sont déjà existantes. J'espère que vous allez tenir compte de cela. Toutefois, j'ai l'impression – et je pense que rien ne changera dans cette ligne – qu'il y a, derrière cela, au MR – pas spécialement chez vous –, une ligne idéologique qui fait qu'un droit n'est plus un droit, et un droit est parfois considéré comme un privilège aujourd'hui. Cela reprend ce que vous m'avez prêté comme propos qui n'étaient pas les miens, mais avec lesquels je suis totalement d'accord.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Par rapport au directeur, ce n'est pas un coût nouveau. Soyons très clairs. On aurait pu faire une économie, mais j'ai expliqué pourquoi : il s'agissait du président du comité de direction, donc ce n'est pas une dépense complémentaire. La vérité a ses droits.

Je ne juge pas, mais la réforme des outils économiques a été mise en place sous la précédente législature et qu'Ecolo a validé le nombre de postes de direction et les comités de direction. Je n'ai pas entendu Ecolo, à l'époque, dire que ce n'était pas correct et que c'était un vrai scandale. C'était un point du Gouvernement qui a été validé par Ecolo.

Par rapport à des droits menacés, et cetera, c'est parce que vous partez aussi du principe que, plutôt que de diminuer les dépenses publiques et de considérer que l'on peut faire aussi bien avec moins – on ne va pas ouvrir les débats dans d'autres commissions, mais c'est vrai à tous les niveaux de pouvoir –, l'on peut toujours taxer plus les citoyens, l'on peut toujours taxer plus les entreprises. Les droits de succession sont des revenus du travail qui ont déjà été taxés. Les droits à la réduction des droits d'enregistrement, c'est notamment pour favoriser l'acquisition par de jeunes ménages. C'est une autre vision. On ne partage pas la même vision. Au MR, on estime que, en Belgique, les citoyens ou les entreprises sont déjà hyper taxés et qu'il faut trouver d'autres solutions pour assainir les finances publiques. C'est tout.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Les raccourcis ont bon dos. Effectivement, ce sont des choix idéologiques. Vous plombez les finances de la Wallonie avec un déficit plus élevé de 572 millions d'euros pour l'année 2025, alors que vous demandez de faire des efforts à d'autres endroits. La question n'est pas de savoir qui taxe le plus ou le moins, mais sur quelles épaules va-t-on faire reposer les économies. Quand vous jouez à dire qu'Ecolo, par contraste avec vous, voudrait taxer plus, ce n'est pas du tout la question. La question

est : quand on doit gérer correctement les finances, comment fait-on participer tout le monde de manière proportionnée ? Ce qui n'est pas le cas.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – C'est ma dernière réplique. Vous pensez que l'on peut toujours donner des enveloppes plus importantes et que ce n'est qu'une question d'argent. La petite enfance est très importante pour moi. Quand l'ONE et la politique de la petite enfance ont été refinancées, je croyais fondamentalement que l'on allait créer 5 000 nouvelles places dans le secteur de la petite enfance.

*(Réaction de Mme Linard)*

Elles sont en route, mais, comme je vous ai dit, dans les derniers chiffres, c'est -3 538. Tous les jours, il y a donc des places qui ferment. Simplement...

*(Réaction de Mme Linard)*

Mais attendez. Mais non, je peux simplement...

*(Réaction de Mme Linard)*

Non ! Je vais vous dire, je pense que Mme Bluge a rappelé les montants. Regardez comme les montants ont été augmentés. Et on peut quand même s'interroger : une augmentation des moyens politiques de la petite enfance, avec quels résultats ? Et c'est cela qu'on essaie, avec ce Gouvernement et cette majorité, de se dire.

J'entends parler de l'intérim, et cetera. Mais je pense qu'il n'y a jamais eu autant d'engagements par rapport au monitoring et à l'évaluation des nouvelles politiques que nous prenons. Jamais. La preuve, c'est que les aides à l'emploi, ce sont des aides qui existent depuis bien longtemps. Les aides à l'investissement, je les ai réformées, et je comprends le sens de la question de Mme Greco. Mais qui a réformé cela, avec des encours importants qu'on a mis sous le tapis en se disant qu'il y aura toujours bien quelqu'un qui paiera ?

On a évidemment des positions très différentes, y compris sociétales, y compris idéologiques. Et moi, je l'assume complètement.

**Mme la Présidente.** – C'est la raison pour laquelle il y a ce débat, qui est nécessaire, évidemment, mais je pense que, maintenant, on peut clore la discussion générale et passer aux articles.

*(Réaction de Mme Linard)*

On va peut-être arrêter le ping-pong. Je pense que tout le monde a compris vos points de vue.

*(Réaction de Mme Linard)*

Bien sûr, allez-y !

La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Je vais terminer là-dessus, et ce n'est pas le débat du jour, mais clairement, les 5 200 places que nous avons prévues, ce sont des places qui sont en train de se créer. Et la Cour des comptes a été très claire : pourquoi y a-t-il eu des pertes de places ? Parce qu'il n'y a pas eu d'appel à places subventionnées entre 2017 et 2022, c'est-à-dire sous la législature précédant notre arrivée. Dès qu'on est sorti du covid, on a lancé l'appel et on n'a perdu aucune place subventionnée, et vous le savez très bien ! On a fait tout ce qu'on pouvait pour perdre le moins possible de places non subventionnées, qui perdaient de l'entraîn aussi à cause de MILAC.

**Mme la Présidente.** – Je vous propose de passer à l'examen des recettes et des dépenses.

Nous allons commencer par le chapitre des recettes.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le dispositif des recettes ?

La parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder** (PS). – Monsieur le Ministre, sur les recettes, je voudrais vous parler de la récupération des indus APE. Lors de la présentation de la réforme des aides à l'emploi, il a été indiqué qu'une économie structurelle d'environ 15 millions d'euros serait générée, notamment grâce à la récupération des indus APE. Or, dans le tableau des recettes figurant à la page 5 de l'ajustement budgétaire 2026, la ligne relative à la récupération des indus APE ne présente aucun ajustement et demeure fixée à zéro.

Dès lors, pouvez-vous, Monsieur le Ministre, préciser comment cette économie de 15 millions d'euros sera concrètement réalisée ? Cette économie est-elle toujours attendue pour l'exercice 2026 ? Si oui, sur quelle ligne budgétaire ou à travers quels mécanismes se matérialisera-t-elle ?

Et dans le cas contraire, l'objectif initial a-t-il été revu ? Et quel est désormais le montant d'économies structurelles pour 2026 ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Le montant des 15 millions d'euros est bien maintenu, mais pas dans le budget « Région wallonne » en tant que tel, mais dans le budget du FOREm. L'objectif est bien de récupérer 15 millions d'euros. Pour rappel, le Département de

L'inspection économique et sociale a fait un certain nombre de contrôles par rapport à l'ensemble des types d'employeurs APE, que ce soit les pouvoirs locaux ou le non-marchand. Comme vous le savez, ils instruisent des dossiers et il y aura une conférence interministérielle Emploi où on décidera si on suit – ou pas – la proposition du Département de l'inspection économique et sociale. C'est donc bien en cours. Cette conférence interministérielle se réunit régulièrement.

**Mme la Présidente.** – Nous passons à présent au chapitre des dépenses.

Je vous propose d'examiner les programmes dans l'ordre établi dans le document (Doc. 591 (2025-2026) N° 1), page 8.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur la division organique 02 « Dépenses de cabinet », programme 02.006 « Subsistance » ? Personne.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur la division organique 09 « Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques », programme 09.020 « Commerce extérieur et investisseurs étrangers » ? Personne.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur la division organique 10 « Secrétariat général », programme 10.085 « Développement durable » ? Personne.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur la division organique 17 « Pouvoirs locaux, action sociale et santé », programme 17.094 « Action sociale » ?

La parole est à Mme Lazon.

**Mme Geneviève Lazon** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vois que le domaine fonctionnel 094.051, c'est-à-dire l'article budgétaire « Subventions aux CPAS », dans le cadre de l'activation des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, passe de 165 993 euros à l'initial 2026 à 205 253 euros à l'ajusté. Le Gouvernement wallon avait déjà augmenté à l'initial 2026 les moyens à hauteur de 55 972 euros par rapport à l'initial 2025. Je rappelle que cette politique est toujours gérée par le Fédéral pour le compte de la Région. Le commentaire précise que ce crédit est destiné à financer les activations des bénéficiaires du revenu d'intégration mis au travail, en application des dispositions suivantes : articles 60 et 61 et SINE. Comment expliquer une telle hausse en un an ? Quelle est votre lecture de cette hausse ? Pensez-vous que le besoin de financement de cet article budgétaire va continuer à croître ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder** (PS). – J'ai la même question. En d'autres termes, Monsieur le Ministre, pouvez-vous expliquer les raisons de cette majoration

des 39 millions d'euros ? Est-ce en lien avec l'augmentation des bénéficiaires du RIS suite à l'exclusion du chômage ? À cet égard, dispose-t-on de statistiques actualisées des exclus du chômage qui ont trouvé du travail et de ceux qui émargent désormais au RIS ou à l'aide sociale ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Comme cela a été dit, c'est une politique qui est toujours gérée par le Fédéral pour le compte de la Région. Le montant inscrit ici correspond à l'estimation du prélèvement qui sera opéré sur la dotation en provenance du Fédéral. Le crédit finance les activations des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale mis au travail en application des dispositions articles 60 et 61. Ce crédit subit une forte croissance suite à la réaction en chaîne liée à la limitation dans le temps aux droits de chômage. Les exclus se déportent du chômage vers les CPAS. Le montant est déterminé par la tendance sur le premier trimestre 2026. La suite, je ne sais pas la dire, elle reste incertaine. La croissance de ce crédit augmente les coûts pour la Région wallonne, mais s'inscrit dans un cadre de remise à l'emploi. L'estimation pour le premier trimestre 2026 fut la plus haute. Nous aurons les chiffres actualisés un peu plus tard. De plus, je ne dispose pas de statistiques des CPAS, mais je pourrai vous communiquer celles du FOREm.

**Mme la Présidente.** – Quelqu'un demande-t-il la parole sur la division organique 18 « Entreprises, emploi et recherche », programme 18.001 « Fonctionnel » ?

Personne.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur le programme 18.096 « Entreprises – Aides à l'investissement » ?

La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Concernant le programme 18.096 « Entreprises – Aides à l'investissement », je voudrais, d'une part, saluer la mobilisation, comme je l'ai dit dans mon introduction, des fonds structurels FEDER et du Fonds pour une transition juste pour 15,6 millions d'euros en liquidations, en soutien à l'investissement des entreprises privées, qui est un effet de levier européen au service de la réindustrialisation. Je rappelle l'attachement des Engagés à actionner les leviers d'une économie respectueuse de l'environnement. Je note toutefois que les primes Environnement et Énergie reculent de 880 000 euros. Ce recul est-il conjoncturel ou structurel ?

De plus, l'encours d'engagement reste très élevé, avec 522,90 millions d'euros. Monsieur le Ministre,

comment appréhendez-vous cet encours ? Le rythme de liquidation 2026 permet-il de le résorber dans le prolongement des observations de la Cour des comptes au budget initial sur le sous-financement structurel des PME ?

Enfin, il y a une erreur technique dans l'AB 51.08.12, 096.005. Dans l'exposé particulier, on indique +340, alors que dans le tableau global c'est +430.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Par rapport à la première question plus conjoncturelle que structurelle sur les aides à l'investissement, c'est une bonne question. On hérite d'un encours important. On a été large par rapport aux crédits d'engagement, parce qu'il faut toujours les liquider. On sait aussi que cela prend un temps relativement long pour certaines aides à l'investissement. Je rappelle qu'il y a régulièrement des demandes de prolongation de délais. Comme je le fais à chaque conclave, je viendrai avec une demande pour augmenter les moyens, pas nécessairement pour le futur, mais pour liquider un maximum d'encours.

Je comprends que des entreprises à qui l'on dit qu'elles auront une aide, mais que l'on ne la donne qu'après deux ans ou plus, ce n'est pas l'idéal. Je ferai une demande au niveau du conclave par rapport aux aides à l'investissement, comme je l'ai déjà fait dans les conclaves passés. J'ai obtenu parfois une augmentation de l'enveloppe pour liquider une partie plus importante de l'encours, mais jamais suffisamment pour remettre l'encours à un degré convenable.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Merci pour les réponses aux deux points. Vous avez raison de souligner qu'avoir droit à une enveloppe liquidée deux ans plus tard, cela peut faire mal à la trésorerie, surtout dans des structures plus petites. C'est important de veiller à cet aspect du cash disponible pour les entreprises.

**Mme la Présidente.** – Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur le programme 097 « Outils économiques et financiers » ?

La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – On parle de valoriser la mobilisation d'instruments financiers du FEDER pour +6,9 millions d'euros en prises de participation, avec un soutien au capital des entreprises wallonnes par effet de levier européen. On parle du glissement interne de la dotation à Wallonie

Entreprendre et des frais de fonctionnement vers les missions d'accompagnement. Ce rééquilibrage traduit-il une réorientation voulue vers l'opérationnel et l'accompagnement de terrain ? Cela irait dans le sens de notre priorité demandée, d'un accompagnement simple et efficace des PME. C'est un point positif.

Comment se passe la trajectoire d'autofinancement de Wallonie Entreprendre ? Cela se passe-t-il comme prévu ? Qu'en est-il des retours escomptés du secteur de la Défense ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Par rapport aux moyens d'action et d'accompagnement, je l'ai dit par rapport à l'ensemble des UAP non indexées aujourd'hui, c'est de continuer à travailler et de faire aussi bien, voire mieux, en moyens d'action, d'encadrement et d'accompagnement des entreprises et de diminuer l'enveloppe de fonctionnement.

Si l'on regarde une mesure très concrète de l'AWEx, diminuer le nombre de centres régionaux, ce n'est pas diminuer l'accompagnement des entreprises sur le terrain, mais ce sont des frais de fonctionnement moins importants par la suite.

C'est la même philosophie par rapport à tous les dispositifs d'aide, d'encadrement et d'accompagnement au niveau des entreprises, avec une évaluation, un monitoring et des indicateurs de résultat et d'impact. Un beau travail a été fait au niveau de Wallonie Entreprendre et quant à la satisfaction, je pense, aussi des entreprises, parce que l'on a aussi mis le doigt sur des effets d'aubaine ou des effets un peu pervers dans l'accompagnement, ou un accompagnement qui se faisait de façon automatique, sans nécessaire plus-value pour les entreprises.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – J'aimerais savoir si la trajectoire d'autofinancement de Wallonie Entreprendre se déroule comme prévu. Il y avait les retours escomptés sur le secteur de la défense.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Dans le secteur de la défense, on a deux volets : une *task force* au niveau défense qui a vraiment trouvé son rythme de croisière aujourd'hui, avec l'écosystème, les grandes entreprises, mais aussi les PME. On a pu, au niveau du Gouvernement, présenter la vision et la stratégie pour le secteur de la défense en ce début de semaine. Il a été largement apprécié par les différents acteurs, y compris le secteur de la défense.

Se pose alors la question des retombées économiques des investissements pour nos industries

wallonnes. C'est avec le Fédéral, avec le ministre de la Défense et le ministre de l'Économie au Fédéral, où on se voit régulièrement, y compris avec les entreprises, pour qu'un maximum d'investissements – puisqu'il y a des investissements complémentaires dans le secteur de la défense aujourd'hui – puisse avoir un effet retour et des retombées directes pour nos entreprises. Nous sommes évidemment très attentifs. Comme je le dis toujours, pas de procès d'intention, puisque certains veulent parfois jouer un peu le volet communautaire en demandant si les Wallons ont les retombées nécessaires. Franchement, il n'y a pas de retour en ce sens du tout. Nous sommes très attentifs à cela et on travaille main dans la main avec l'écosystème et l'ensemble des entreprises, y compris les PME.

**Mme la Présidente.** – Nous passons au programme 18.099 « Compétitivité – Innovation – Développement ».

La parole est à M. Fontaine.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Monsieur le Ministre, ma question porte sur le DF 099.056, cette subvention facultative pluriannuelle visant à stimuler la création d'activité, la croissance et l'innovation dans l'entreprise. Il s'agit d'un nouveau DF créé à l'initial. Il se voit doté de 1,25 million d'euros en crédits d'engagement, liquidés en cinq tranches de 250 000 euros.

Pouvez-vous nous indiquer comment ces subventions seront réparties ? Sur base de quels critères de sélection ? Combien d'entreprises devraient bénéficier de cette subvention ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige (Les Engagés).** – Je n'ai pas de question, mais je souhaite saluer le maintien du dispositif des aides de premier niveau, les chèques-entreprises dont nous reparlerons cet après-midi. Je salue le fait que l'on maintienne 15 millions d'euros pour cet outil de proximité essentiel pour les PME et les indépendants.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Merci, Monsieur de Wasseige. On aura l'occasion d'en discuter tout à l'heure, mais c'est vrai que cela a été une volonté de maintenir ce niveau de financement.

Monsieur Fontaine, il y a un vase communicant entre le DF précédent, le 099.027, et le 099.056. Il s'agit de subventions facultatives. Vous savez que le Gouvernement a mis un cadre par rapport aux subventions facultatives. Il y a donc maintenant des subventions pluriannuelles. Il est vrai que l'on a

diminué les budgets de façon importante, globalement pour les subventions facultatives, mais on a voulu avoir un côté beaucoup plus prévisionnel pour les opérateurs que l'on soutenait, parce que, chaque année, venir demander une subvention, quand on dit que c'est une politique structurante et cohérente. On prévoit des conventions pluriannuelles avec toute une série de critères. C'est pour cela qu'il y a 1,25 million d'euros en crédits d'engagement, mais qu'il n'y a que 250 000 euros en crédits de liquidation, puisque ce sera tous les cinq ans.

Pour être concret, ce montant permettra notamment une subvention pour Biopark Charleroi.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Juste une petite précision, Monsieur le Ministre : pour Biopark Charleroi, il n'y aura pas d'autres aides ?

**M. Pierre-Yves Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – En tout cas, celle-là. On n'exclut pas en fonction des discussions qui sont en cours aujourd'hui. On verra bien par rapport aux montants aussi, mais en tout cas Biopark Charleroi.

**Mme la Présidente.** – Nous passons au programme 18.100 « Actions cofinancées dans le cadre des fonds structurels ». Pas de remarque.

Nous passons au programme 18.101 « Promotion de l'emploi ». Pas de remarque.

On a déjà évoqué le programme 18.102 « FOREm ». Pas de remarque.

Nous passons au programme 18.103 « Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du FOREm ». Pas de remarque.

Nous passons au programme 18.105 « Contrôle disponibilité chômeurs – FOREm ». Pas de remarque.

Nous passons au programme 18.106 « Titres-services – FOREm ».

La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – J'hésite avec le programme 130.007. Est-ce le même ? Non. J'interviendrai à ce moment-là sur les titres-services.

**Mme la Présidente.** – Nous passons au programme 18.107 « Réductions de cotisations sociales sur groupes cibles – FOREm ». Pas de remarque.

Nous passons au programme 18.108 « Emplois de proximité ». Pas de remarque.

Nous passons au programme 18.109 « Formation professionnelle ». Pas de remarque.

Nous passons au programme 18.110 « FOREm – Formation ». Pas de remarque.

Nous passons au programme 18.112 « IFAPME ». Pas de remarque.

Nous passons au programme 18.113 « Politiques croisées dans le cadre de la formation ». Pas de remarque.

Nous passons au programme 18.114 « Recherche – Soutien, promotion, diffusion et valorisation ».

La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Concernant le programme 18.114 « Recherche – Soutien, promotion, diffusion et valorisation », pouvez-vous expliciter le basculement de 30 millions d'euros des avances récupérables vers les subventions classiques aux entreprises ? Quelle est la logique qui sous-tend ce glissement ? Je suppose que c'est dans le cadre de la future réforme du décret Recherche.

On en a discuté rapidement tout à l'heure dans l'aspect général, mais est-ce une réorientation de la politique d'aide de l'aide remboursable vers la subvention ? Quel est l'impact sur le caractère récupérable et sur les retours financiers futurs pour la Région ?

Je voudrais aussi souligner la mobilisation du FEDER. C'est important d'aller chercher des fonds à l'extérieur pour les aides à la recherche du secteur privé.

Enfin, sur les encours d'engagement, vous m'avez répondu sur le pilotage et la résorption de ce montant de 587 millions d'euros.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Par rapport à la recherche, c'est un transfert sur cet exercice-là. Ce n'est pas un engagement sur l'ensemble des moyens en matière de recherche. Je pense que notre système d'avances récupérables est pertinent et a beaucoup de sens.

Par rapport à l'évolution des subventions accordées, c'est une compétence que je reprends, mais c'est simplement pour ne pas consommer des moyens alors que des entreprises demandent des subventions aujourd'hui. Si l'on ne fait pas ce transfert, on ne peut pas. C'est pour ne pas avoir, en matière d'importance de la recherche, de sous-consommé d'un côté, alors que les

besoins sont importants de l'autre côté. Cela n'engage toutefois à rien pour la suite.

**Mme la Présidente.** – Nous passons au programme 18.115 « Numérique ». Pas de remarque.

Nous passons au programme 18.118 « Fonds budgétaire : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation ». Pas de remarque.

Nous passons au programme 18.130 « FOREm ».

La parole est à Mme Lazon.

**Mme Geneviève Lazon** (Les Engagés). – Je m'étonne de voir que le DF 130.003 de l'article budgétaire intitulé « Aide à l'emploi plus autres » est en augmentation de 591 000 euros. La justification évoque la hausse du budget de « Tremplin 24 mois plus », alors que ce dernier est supprimé au 1<sup>er</sup> juillet. Comment expliquer cette hausse ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – J'avais déjà évoqué cela dans la discussion générale, mais je me permets de revenir dans le détail, puisque M. le Ministre n'a pas encore pu revenir sur ces sujets.

Le premier est le 130.007, qui concerne les titres-services. Cela renvoie à l'évocation que j'avais faite tout à l'heure d'une augmentation liée, entre autres, pour la facture des subsides aux titres-services – je comprends cela –, mais vous évoquez également une augmentation liée « aux frais de gestion dont le tarif sera revu en juillet 2026 ». On n'a jamais évoqué cet aspect dans nos travaux. Pouvez-vous expliquer à quoi cela correspond ? Cela concerne-t-il les sociétés émettrices de titres-services ? De quel montant parle-t-on pour cette partie de l'augmentation ?

Pour le 130.016, qui concerne l'insertion socioprofessionnelle, il y a une augmentation de 2,86 millions d'euros. La justification est que « l'augmentation de crédits est nécessaire au financement de l'ensemble des agréments et des heures de formation qui y sont liés ». Comme je le disais tout à l'heure, on ne sait pas très bien à quoi cette partie correspond. Ce n'est pas de l'indexation, puisqu'elle a été supprimée. Ce ne sont pas de nouveaux centres ou de nouvelles filières. Ce n'est pas une augmentation des heures, puisqu'il y a eu un moratoire. À quoi cela correspond-il dès lors ? La Cour des comptes disait, dans son compte rendu, que les économies que vous aviez imaginées au budget initial n'auraient pas été à la hauteur de ses attentes. Pouvez-vous expliquer cela ?

Toujours à cet endroit, sur les CISP, il nous revient que, dans la réforme, vous avez la volonté d'instaurer un seuil minimal d'heures pour qu'un centre d'insertion socioprofessionnelle puisse continuer d'être agréé. Est-

ce correct ? Quelle est votre ambition derrière cela ? L'idée est-elle de faire fermer certains centres parce que vous en fusionnez ? C'est une question que j'avais posée tout à l'heure de manière plus transversale, mais, comme vous n'avez pas – et ce n'est pas un reproche – répondu, je me permets de le représenter ici.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Je suis sur l'article 130.009, l'ajustement budgétaire prévoit une augmentation de 245 000 euros des crédits consacrés au congé éducation payé. Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous préciser les raisons de cette augmentation ? En effet, elle intervient dans un contexte qui est assez particulier. Une vaste enquête judiciaire a récemment mis au jour une fraude présumée de plusieurs millions d'euros au préjudice du FOREm dans le cadre du congé éducation payé. Selon les informations communiquées par l'auditorat du travail, plus de 150 entreprises auraient bénéficié indûment de remboursements pour des formations qui n'auraient pas été dispensées.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous confirmer que les moyens actuellement inscrits au budget sont effectivement utilisés conformément à leur finalité, à savoir le soutien à la formation ? Vous avez indiqué que la réforme du dispositif n'entrerait pleinement en vigueur qu'au 1<sup>er</sup> septembre 2027. Considérez-vous que les faits qui ont été révélés nécessitent une sécurisation ? Comptez-vous, de ce fait, mettre en œuvre, dans l'intervalle, vos mesures plus rapidement ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Van Walle.

**Mme Patricia Van Walle (PTB).** – Ma question allait dans le même sens que ma collègue Bénédicte Linard. Par rapport au domaine fonctionnel 130.007 et à l'augmentation d'un peu plus de 8,3 millions d'euros, quel est le montant actuel pour les frais de gestion ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Pour les frais de gestion, ce sont les frais Pluxee, à savoir des frais qui sont revus chaque année au mois de juillet. Ce sont les 8,277 millions d'euros. Je vais regarder, Madame Van Walle, à combien ils étaient estimés. C'est donc à destination de Pluxee.

Concernant la réforme des CISP, c'est un peu comme les ADL : on concerte avec l'ensemble des CISP, la fédération, et cetera. C'est une réforme qui sera bientôt abordée en gouvernement, mais qui ne l'a pas encore été. Je ne reviendrai donc pas sur la réforme des CISP. Par contre, par rapport aux moyens complémentaires qui sont prévus dans le budget, c'est

bien lié aux mesures d'économies qui étaient prévues dans l'initial, notamment par rapport à la réforme filière 0 %, de remise à l'emploi ou de remise à la formation. Il y avait d'abord des explications possibles des employeurs à l'égard de l'administration, ce qui a été fait. L'économie qui était prévue ne sera donc pas réalisée, puisqu'il n'y a pas de fermeture de filière par rapport à cela.

Madame Lazaron, concernant l'aide Tremplin, quand on l'a annoncée et avant, il y a eu un appel d'air. Il y a eu plus de demandes que prévu.

Concernant les 245 000 euros pour la subvention congé-éducation payé, ce sont les indicateurs macroéconomiques. Ce n'est pas un choix politique. J'avance le plus rapidement possible sur la réforme et je suis évidemment bien bien attentif à la situation – plusieurs parlementaires m'interrogent sur le dossier de fraude en question, et je répondrai de façon explicite tout à l'heure –, et il est clair que la réforme intègre les problèmes que l'on a pu connaître par le passé. Je pense avoir répondu à l'ensemble des questions.

**Mme la Présidente.** – Je ne vois pas de volonté de réplique. Le programme 130 relatif au FOREm est donc terminé.

Nous pouvons examiner les unités d'administration publique avec les compétences propres à notre Commission, c'est-à-dire les unités d'administration publique de type 2 : l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi, l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers, l'Institut wallon de formation en alternance – IFAPME. Pas de remarque.

Nous passons aux autres unités d'administration de type 2. Pas de remarque.

Nous passons aux unités d'administration de type 3. Qui souhaite prendre la parole via l'ajustement sur les unités d'administration publique ? Personne.

La note de genre ne suscite pas de remarque. Cela a été évoqué tout à l'heure lors de la discussion générale.

### *Vote*

**Mme la Présidente.** – La Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation recommande, par 6 voix contre 4, à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique.

### ***Confiance au président et au rapporteur***

**Mme la Présidente.** – À l’unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et à la rapporteuse pour l’élaboration du rapport.

La séance est suspendue.

*- La séance est suspendue à 12 heures 39 minutes.*

### **REPRISE DE LA SÉANCE**

*- La séance est reprise à 14 heures 4 minutes.*

**Mme la Présidente.** – La séance est reprise.

### **PROJETS ET PROPOSITIONS**

*(Suite)*

#### **Projet de décret relatif au dispositif des chèques-entreprises pour le soutien à l’entrepreneuriat et à la croissance des petites et moyennes entreprises (Doc. 588 (2025-2026) N° 1)**

**Mme la Présidente.** – L’ordre du jour appelle l’examen du projet de décret relatif au dispositif des chèques-entreprises pour le soutien à l’entrepreneuriat et à la croissance des petites et moyennes entreprises (Doc. 588 (2025-2026) N° 1).

#### ***Désignation d’un rapporteur***

**Mme la Présidente.** – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu’un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Bluge.

**Mme Valérie Bluge (MR).** – Je propose Mme Mauel comme rapporteuse.

**Mme la Présidente.** – À l’unanimité des membres, Mme Mauel est désignée en qualité de rapporteuse.

#### ***Exposé de M. Jeholet, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique***

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet,** Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames et Messieurs les Députés, on analyse ici le projet de décret relatif au

dispositif des chèques-entreprises pour le soutien à l’entrepreneuriat et à la croissance des petites et moyennes entreprises, adopté à mon initiative par le Gouvernement wallon. On a rappelé ce matin à plusieurs reprises l’importance, pour développer de l’activité, d’être aux côtés de nos entreprises, peu importe leur taille, et notamment des plus petites entreprises.

Ce projet de décret s’inscrit dans une volonté de renforcer la lisibilité et l’efficacité, mais aussi la pertinence du dispositif des chèques-entreprises au service de l’économie wallonne. Ce dispositif constitue, en effet, un outil essentiel pour notre tissu économique, en particulier pour les plus petites entreprises. Il permet de lever les freins à l’investissement, de faciliter l’accès à des expertises externes et d’accompagner concrètement les entreprises dans leur trajectoire de développement. À ce titre, il contribue directement à la compétitivité, mais aussi à la transformation, voire à la croissance des PME.

Toutefois, les évaluations du fonctionnement actuel du dispositif, fondées notamment sur les audits du service commun d’audit du SPW ainsi que sur les retours des services gestionnaires, ont mis en évidence plusieurs limites structurelles affectant l’efficacité globale du dispositif. Ces limites concernent notamment un cadre insuffisamment précis en matière de contrôle et de sanction, mais aussi une gouvernance fragmentée entre les acteurs ainsi que l’absence d’indicateurs transversaux permettant d’évaluer de manière consolidée l’impact du dispositif. Ces constats ont également révélé certaines dérives dans l’utilisation du mécanisme, en particulier lié à un ciblage insuffisamment précis des bénéficiaires et des prestations, susceptible ainsi de générer des effets d’aubaine et un décalage entre les besoins réels des entreprises et les interventions qui sont soutenues financièrement.

C’est précisément pour répondre à ces enjeux que la réforme proposée vise à renforcer le pilotage du dispositif, à améliorer le ciblage des interventions et à garantir une meilleure adéquation entre les besoins identifiés de nos PME et les prestations soutenues. Elle s’inscrit également dans une logique assumée de simplification et de digitalisation. L’adaptation du contenu des chèques et des prestations en fonction des besoins objectivés des entreprises et de leur situation économique répond directement aux attentes exprimées aujourd’hui par nos PME, que l’on replace ainsi au centre du dispositif.

Au-delà de ces objectifs, cette réforme repose avant tout sur une démarche profondément concertée. Dès son lancement, une méthodologie collaborative et structurée a été mise en place, associant l’ensemble des services du Gouvernement et des opérateurs publics concernés. Cette démarche s’est traduite par la constitution de groupes de travail thématiques et transversaux, une

analyse approfondie des dispositifs existants ainsi que par une mobilisation large des expertises de terrain. Les orientations retenues sont ainsi directement issues de ce travail collectif. Cette méthode tient compte de la nature même du dispositif, qui est par essence transversal et partenarial. Elle a permis de croiser les expertises, de structurer les réflexions autour de chantiers communs et d'inscrire la réforme dans une logique d'évaluation et d'amélioration continue. Le texte proposé est dès lors le fruit d'une construction progressive et partagée. Je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué et qui contribuent encore à l'élaboration de cette réforme pour leur disponibilité, la qualité de leur expertise et la richesse de leurs propositions, qui ont permis d'aboutir à un texte à la fois cohérent, solide et ancré dans les réalités de terrain.

Sur le fond, la réforme vise à recentrer le dispositif sur les besoins objectivés des PME. Elle répond à la nécessité de disposer d'un cadre plus lisible, plus accessible et mieux adapté à leurs réalités économiques. En effet, ces dernières années, le dispositif a eu tendance à se structurer davantage autour de l'offre des prestataires, parfois au détriment d'une identification fine des besoins réels des entreprises. La réforme entend corriger cette évolution. L'objectif est clair : renforcer l'impact des aides publiques en assurant une meilleure adéquation entre les instruments mobilisés et les besoins des PME.

Cette réforme s'inscrit aussi pleinement dans les orientations de la DPR 2024-2029, qui fait du soutien à l'entrepreneuriat, de la simplification administrative et de l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques des priorités structurantes pour la Wallonie. Elle contribue, en particulier, à renforcer la lisibilité et la cohérence des dispositifs d'aide aux entreprises, à rationaliser les mécanismes existants et à en maximiser l'impact sur le développement économique régional. Elle participe également à l'objectif plus large de modernisation de l'action publique, fondée sur une utilisation plus efficiente des moyens, une simplification des démarches pour les bénéficiaires et une meilleure évaluation des politiques mises en œuvre. On a beaucoup parlé de l'évaluation des politiques ce matin. À cet égard, l'une des évolutions majeures réside dans le passage d'une logique d'aide ponctuelle à une véritable logique de parcours d'accompagnement. Le bénéficiaire est pleinement replacé au cœur du dispositif et les aides sont désormais conçues comme s'inscrivant dans une trajectoire cohérente de développement. Ce parcours de développement des PME repose sur une articulation structurée entre les différentes formes de soutien, allant du diagnostic à l'accompagnement en passant par le conseil. Il vise à permettre à l'entreprise d'identifier ses besoins, d'activer les instruments les plus pertinents et de progresser dans la durée. Le chèque-entreprise ne constitue dès lors plus une intervention isolée, mais un véritable levier au service d'un accompagnement continu, structuré et adapté aux besoins des PME.

Dans cette perspective, le dispositif est appelé à intervenir en amont des projets économiques afin de détecter les initiatives à haute valeur et de déclencher un accompagnement public articulé, cohérent et inscrit dans la durée. Il s'inscrit aussi dans une logique de remise des PME au centre du dispositif, en veillant à ce que les aides mobilisées répondent prioritairement à leurs enjeux concrets de développement plutôt qu'à une logique d'offre de services. Dans le même temps, la réforme accorde une attention particulière à l'harmonisation et à l'utilisation raisonnée des moyens publics. Elle vise à renforcer la cohérence globale du dispositif, notamment par une harmonisation des conditions d'intervention, tout en poursuivant un objectif de maîtrise et d'optimisation des moyens financiers disponibles. M. de Wasseige a souligné tout à l'heure que l'enveloppe était maintenue. Elle s'appuie en outre sur un fondement juridique renforcé, reposant à la fois sur des instances d'avis métier et sur un cadre consolidé en matière de contrôle et de sanction, constituant des garanties essentielles de rigueur et de bonne gouvernance.

C'est dans cette logique et en tenant compte des enseignements tirés du fonctionnement passé que le projet prévoit un renforcement de la gouvernance du dispositif. Il prévoit ainsi la mise en place d'un comité de gouvernance réunissant l'ensemble des services et opérateurs concernés. Cette instance aura pour mission d'assurer la coordination du dispositif, d'en suivre les résultats et de proposer les ajustements nécessaires. Elle constitue une garantie essentielle de cohérence, de stabilité et d'efficacité. La réforme proposée vise à consolider un outil structurant pour les PME qui existait, à renforcer la logique d'accompagnement dans la durée et à garantir une gouvernance pleinement adaptée aux enjeux du dispositif. Elle constitue à cet égard une évolution à la fois pragmatique et ambitieuse du soutien public à l'entrepreneuriat en Wallonie. Voilà, Mesdames et Messieurs les Députés, l'essentiel du contenu de ce projet de décret. J'espère qu'il recueillera un large soutien au sein de votre Commission. Je reste à votre disposition pour répondre à l'ensemble de vos questions.

### *Discussion générale*

**Mme la Présidente.** – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Fontaine.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Monsieur le Ministre, nous examinons aujourd'hui un texte important – très important, dirais-je même – pour les PME wallonnes, pour les indépendants, pour les candidats entrepreneurs et candidates entrepreneuses et, plus largement, pour toutes celles et tous ceux qui font vivre l'économie de proximité dans notre Région. Les chèques-entreprises sont un outil connu. Ils permettent à une entreprise parfois de très petite taille d'aller chercher une expertise

qu'elle n'a pas en interne : un conseil pour se lancer, un accompagnement pour grandir, une aide pour se digitaliser, exporter, innover, transmettre ou reprendre une activité.

Sur le principe, nous considérons donc que ce type d'aide a toute sa place dans la politique économique wallonne. Nous ne contestons pas l'utilité du dispositif. Au contraire, il répond à un vrai besoin de terrain. Beaucoup de PME n'ont ni le service juridique, ni le département export, ni une équipe d'innovation ni de spécialistes du numérique. Pouvoir être accompagné avec une intervention publique peut faire vraiment la différence. Mais précisément parce que ce dispositif mobilise de l'argent public, nous devons absolument nous assurer qu'il soit lisible, qu'il soit accessible, qu'il soit contrôlé et réellement utile aux entreprises qui en ont le plus besoin.

Notre première attention porte sur l'accessibilité. Une plateforme numérique peut simplifier les démarches. Elle devrait simplifier les démarches, mais elle ne peut pas devenir une barrière supplémentaire. Les plus petites entreprises, les indépendants, les candidats entrepreneurs ou les personnes moins à l'aise avec l'administratif doivent pouvoir accéder au dispositif sans être découragés par la procédure.

Notre seconde attention concerne les prestataires. Le dispositif repose largement sur eux. Il faut donc garantir la qualité des prestations et éviter les conflits d'intérêts, et empêcher que la subsidiation publique ne se traduise simplement par une augmentation des tarifs. L'argent public doit d'abord aider les entreprises, pas alimenter les effets d'aubaine dont on parle déjà depuis ce matin.

Notre troisième attention concerne les arrêtés d'exécution. Le décret fixe le cadre, mais beaucoup d'éléments concrets seront décidés par la suite par le seul Gouvernement : les thématiques exactes, les plafonds, les taux d'intervention, les coûts admissibles, les modalités de paiement. Nous souhaitons que le Parlement soit pleinement informé et que les partenaires sociaux et économiques soient associés à cette étape. Il s'agit là d'une remarque émise par le CESE, qui pointe la large habilitation laissée au Gouvernement wallon. Confirmez-vous que le CESE sera bien consulté pour tous les arrêtés d'exécution ? Le Parlement pourra-t-il disposer de ces arrêtés ?

J'en viens aux ASBL. Le projet exclut explicitement les ASBL du bénéfice des chèques-entreprises, au grand regret du CESE, une nouvelle fois. Les ASBL étaient exclues jusqu'ici. Pourtant, certaines ASBL exercent une activité économique réelle, créent de l'emploi, développent des services, innover, répondent à des besoins locaux et participent au développement territorial. Je pense notamment à des structures actives dans l'économie sociale, l'insertion, la transition, la culture, le numérique ou les services de proximité. Pouvez-vous expliquer les raisons qui justifient cette

exclusion générale des ASBL, y compris lorsqu'elles exercent une activité économique et disposent d'un ancrage wallon ? Le Gouvernement a-t-il évalué l'impact de cette exclusion sur les structures associatives qui contribuent directement à l'économie régionale et à l'emploi ? Envisagez-vous des exceptions ou un dispositif spécifique pour les ASBL dont l'activité présente réellement une valeur ajoutée économique pour la Wallonie ?

Enfin, nous voulons insister sur l'évaluation. Il ne suffit pas de savoir combien de chèques ont été octroyés ; il faut savoir à qui ils ont bénéficié, dans quels secteurs, sur quels territoires, avec quels effets sur l'activité, l'emploi, la transition ou la reprise ou la croissance des entreprises. Vous me rejoindrez sur ces propos.

Vous l'aurez compris, nous sommes favorables à un outil qui soutient concrètement les PME wallonnes, mais nous serons attentifs aux garanties apportées : accessibilité pour les petites structures, transparence budgétaire, contrôle des prestataires, protection des données et évaluation réelle de l'impact. En résumé, Monsieur le Ministre, nous voulons un outil simple, utile, juste, qui bénéficie réellement au tissu économique wallon dans toute sa diversité. Nous nous abstiendrons, compte tenu de la large habilitation au Gouvernement wallon, pointée par le CESE, et uniquement pour cela.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Van Walle.

**Mme Patricia Van Walle** (PTB). – Monsieur le Ministre, le texte que nous examinons aujourd'hui porte sur les chèques-entreprises. Il s'agit d'un système d'aides publiques qui permet à des PME ou à des personnes qui veulent créer une entreprise de payer moins cher certains services : du conseil, de la formation, de l'accompagnement, de l'aide pour se lancer, pour se développer, pour se numériser, pour exporter ou encore pour transmettre une activité.

Sur le principe, nous ne sommes pas opposés à ce type d'outil. Une petite entreprise, ce n'est pas une multinationale. Elle ne dispose pas toujours d'un service juridique, d'un service informatique, d'un service stratégique ou d'un service export en interne. Elle a parfois besoin d'une aide externe pour passer une étape. Si l'argent public peut aider une petite et moyenne entreprise wallonne à se développer, à créer de l'activité ou à maintenir de l'emploi, cela mérite d'être discuté sérieusement. Nous reconnaissons donc plusieurs avancées dans ce texte.

D'abord, ce décret rend le système plus clair. Le dispositif actuel est parfois difficile à comprendre. Ici, on essaie de remettre de l'ordre, de mieux définir les bénéficiaires, les prestataires, les types d'aides, les procédures et les contrôles. C'est positif. Ensuite, le

texte prévoit une plateforme numérique. Si elle fonctionne bien, cela peut simplifier les démarches, éviter la paperasse inutile et permettre un meilleur suivi des demandes. Pour une petite entreprise, le temps consacré à l'administratif, c'est du temps qu'elle ne passe pas à travailler, à produire, à vendre ou à engager. Nous relevons aussi positivement le fait que le texte renforce le contrôle des prestataires. C'est important parce que le risque dans ce type de dispositif, c'est que l'argent public ne profite pas toujours directement aux petites entreprises, mais serve à alimenter un marché de prestations privées. Il faut pouvoir vérifier qui donne les conseils, à quel prix, avec quelle qualité et, surtout, avec quels résultats. Là-dessus, le décret va dans une meilleure direction : labellisation, suivi, sanction possible, récupération des aides en cas d'abus et évaluation des prestations. Ce sont des éléments utiles.

Nous émettons aussi plusieurs réserves. La première, c'est la question des retombées concrètes. Quand la Région met de l'argent public dans un dispositif, elle doit pouvoir clairement dire ce que la collectivité reçoit en retour. Cela aide-t-il vraiment les PME ? Cela soutient-il l'activité en Wallonie ? Cela crée-t-il ou maintient de l'emploi ? Cela améliore-t-il la qualité des projets ou cela finance-t-il surtout des prestations de conseil qui auraient été parfois réalisées de toute façon ? Ce n'est pas un détail. L'argent public n'est pas un cadeau sans condition, il doit servir l'intérêt général. Nous pensons qu'une évaluation du dispositif serait pertinente.

Notre deuxième réserve concerne le contrôle des tarifs. Si un prestataire sait qu'une partie de sa facture est payée par la Région, il sera peut-être tenté d'augmenter ses prix. Ce n'est pas automatique, mais c'est un risque. Il faut des garde-fous, sinon, au lieu d'aider les PME, on subventionne indirectement des prestations beaucoup trop chères.

Notre troisième réserve concerne l'accessibilité réelle du dispositif. Une plateforme numérique, c'est bien si celle-ci simplifie les démarches, mais si elle devient trop compliquée, ce sont justement les plus petites entreprises, celles qui ont le moins de temps et le moins de moyens administratifs, qui risquent d'être découragés. Il faudra dès lors veiller à ce que le système reste simple, lisible et accompagné humainement.

La quatrième réserve porte sur les données personnelles. Le texte prévoit un encadrement, mais il organise aussi le traitement de nombreuses données et l'accès à plusieurs bases publiques. On peut comprendre l'objectif de contrôler, éviter les fraudes, simplifier les démarches, mais cela doit rester strictement limité à ce qui est nécessaire. La simplification administrative ne peut pas se faire sans garanties fortes sur l'utilisation des données.

La cinquième réserve porte sur l'exclusion des ASBL. On comprend que le dispositif vise les PME et

l'activité économique classique, mais certaines ASBL ont aussi une activité économique réelle. Elles emploient du personnel, développent des projets, rendent des services utiles. L'exclusion générale mériterait donc un débat.

Dans l'ajustement budgétaire, on voit que l'article 23 est présenté comme une dérogation à l'article 21, § 1, alinéa 2, du décret du 15 décembre 2011. Or, l'article 21 impose que les paiements faits pour le compte de la Région soient réalisés exclusivement par l'ordonnateur ou par un comptable public. Cet article 23 autorise le prestataire externe de la plateforme chèque-entreprise à effectuer les paiements des subventions pour le compte de la Région. Pouvez-vous nous expliquer ce que cela veut dire ?

Au vu de toutes ces inquiétudes, notre position sur ce texte est nuancée. Nous voyons l'intérêt du texte, il peut améliorer un dispositif existant ; rendre les aides plus claires, mieux contrôlées et plus accessibles ; aider certaines PME à se développer. Nous ne voulons pas que ce dispositif devienne simplement une machine à financer du conseil privé avec de l'argent public. Nous ne voulons pas non plus que l'on parle de soutien aux PME, sans vérifier les effets réels sur l'emploi, sur l'activité locale et sur l'économie wallonne. Pour nous, le bon principe doit être simple : un euro public doit produire un retour utile pour la collectivité. Pas forcément un retour immédiat ou spectaculaire, mais un retour vérifiable de l'activité, de l'emploi, de la qualité, de la formation, de l'innovation utile ou un ancrage en Wallonie.

C'est sur cette base que nous apprécierons la mise en œuvre du texte. Pour ces raisons, nous voterons en faveur du texte. Nous le faisons parce qu'il améliore le cadre actuel et parce qu'il peut être utile aux PME wallonnes. Notre vote n'est pas un chèque en blanc : nous resterons attentifs à sa mise en œuvre concrète, au contrôle des tarifs, à la protection des données et aux retombées réelles pour l'emploi et pour l'activité locale.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, chers collègues, nous accueillons favorablement ce projet de décret qui met en œuvre un engagement clair de notre Déclaration de politique régionale : évaluer et revoir le dispositif des chèques-entreprises pour en accroître la pertinence et l'impact sur sa cible, les TPE et les PME.

Après bientôt 10 ans d'application du décret de 2016, il était nécessaire de passer d'un portefeuille intégré à un cadre modernisé, plus lisible, mieux ciblé et mieux gouverné. C'est ce que propose ce texte et nous le soutenons.

Nous saluons trois avancées en particulier. La première, c'est la simplification concrète pour les entreprises. Une nouvelle plateforme web unique, l'interconnexion avec les sources authentiques – ONSS, Banque-carrefour des entreprises, BCCS, parcours entreprise, et cetera – et la dispense de transmettre des données déjà disponibles. Tout cela traduit la logique *only once* que Les Engagés défendent avec constance. La deuxième avancée est l'exigence de qualité et de responsabilité. La labellisation des prestataires, les centres d'avis et métiers et l'encadrement des prestations non admissibles répondent à un impératif de bonne utilisation des deniers publics. Cela témoigne d'une rigueur qui est plus que jamais de mise dans toutes les politiques de ce Gouvernement. Je tiens à saluer la précision et la détermination dans le cadre de ce décret concernant l'accompagnement des candidats entrepreneurs. La troisième avancée concerne la culture de l'évaluation. Le rapport annuel au Parlement après avis du CESE et l'évaluation externe confiée à l'IWEPS, produit tous les cinq ans, donnent à notre assemblée un droit de regard structurel et nous y tenons.

Il est primordial que la culture de l'évaluation soit intégrée dans les pratiques wallonnes et le *reporting* au Parlement, au-delà de ce décret, permet de regarder avec précision l'effet des politiques mises en place de manière à les renforcer ou les ajuster le cas échéant. C'est un gage de réussite pour notre Région. Nous relevons aussi avec satisfaction que le dispositif intègre les enjeux de transition, qu'il s'agisse de l'économie circulaire, de l'énergie ou de la passerelle prévue vers les conventions bas-carbone. Le soutien à la croissance économique et la durabilité ne s'opposent pas ; ils se conjuguent et ce texte le reconnaît.

Notre groupe soutient pleinement ce projet et c'est précisément parce que nous y croyons que nous souhaitons accompagner sa mise en œuvre avec exigence. Une réforme de cette qualité mérite de réussir sur le terrain et plusieurs facteurs de réussite déjà identifiés par le CESE retiennent aussi notre attention. Le premier est la plateforme, véritable colonne vertébrale du dispositif. Nous savons que le Gouvernement est conscient de l'enjeu et nous voulons simplement nous assurer qu'elle disposera des moyens et du calendrier nécessaires pour qu'aucune entreprise ne connaisse de rupture d'accès aux aides pendant la transition et que la logique *only once* se traduise pleinement dans son articulation avec les autres outils régionaux. Nous espérons aussi que le Gouvernement mettra tout en œuvre pour que l'outil soit performant et de qualité irréprochable. Pour avoir utilisé pendant des années cette plateforme, il y a eu beaucoup trop de bugs qui empêchaient à la fois les prestataires et les entreprises d'accéder, de rentrer des dossiers, et cetera ; cela posait énormément de problèmes. La fiabilité est un point important.

Le deuxième tient à l'accompagnement des PME qui introduiront désormais elles-mêmes leurs demandes, ce

qui est une bonne chose. C'est une avancée en autonomie que nous souhaitons voir soutenir par un appui adapté, comme relevé par l'avis du CESE et comme mentionné à l'article 7. C'est un point d'attention important, et il ne faut laisser aucune entreprise ne maîtrisant pas nécessairement tous les outils numériques sur le bord du chemin. L'idée d'accompagnement est importante, comme cela a été souligné par les collègues, notamment pour les entreprises qui n'ont pas nécessairement les capacités numériques.

Le troisième concerne l'écosystème des prestataires. La clarification du régime de labellisation et la création des centres d'avis métiers sont des apports précieux du texte et leur mise en œuvre rapide donnera aux acteurs la visibilité qu'ils attendent.

Nous faisons par ailleurs confiance au Gouvernement pour veiller, dans les modalités, aux deux points suivants. Premièrement, à l'attention qui sera portée à l'égalité des chances pour les prestataires qui n'ont pas suffisamment d'années sur le marché. Il s'agit d'un point extrêmement important. On a un peu le même problème dans les marchés publics : on vous demande des références et, si vous n'en avez pas, vous ne gagnerez pas de marché public. On s'est retrouvé dans le passé aussi avec à peu près la même chose ici : pour être labellisé, il fallait des références. On tourne alors en rond, c'est le chien qui se mord la queue. Il faudra faire attention, dans les arrêtés d'exécution, à permettre à un jeune qui se lance d'être labellisé même s'il n'a pas encore beaucoup d'expérience, avec une période transitoire et une accréditation définitive, peut-être après une première ou une deuxième mission.

Deuxièmement, de manière plus générale, on veillera à la rapidité des paiements aux prestataires, qui est un des problèmes du dispositif actuel. On a vécu des cas de consultants qui étaient payés uniquement à la fin de la mission. Si la mission durait un an, ils étaient payés après un an. Quand on a des réserves derrière soi, cela peut aller, mais quand on est un jeune consultant qui démarre et qui doit rembourser sa maison tous les mois, le fait de n'avoir qu'une facture annuelle était un frein. J'insiste donc sur la régularité des paiements et les délais de paiement entre l'introduction de la facture dans la plateforme et l'arrivée du montant sur le compte du prestataire.

Il sera aussi nécessaire de veiller à la fluidité du travail des centres d'avis métiers afin de ne pas compromettre la dynamique de l'écosystème de labellisation. Dans une version N-1, à l'époque où il y avait encore une labellisation par des jurys, il est arrivé que ceux-ci se réunissent seulement une fois par an. Un candidat prestataire à la labellisation devait attendre un an avant de pouvoir faire sa première mission. Il faut introduire beaucoup plus de régularité au niveau des arrêtés d'exécution.

Monsieur le Ministre, avant de conclure, en plus de ces remarques, je souhaiterais vous poser quelques questions afin d'apporter des éléments de clarification.

Quel est le calendrier ? Quels sont les moyens prévus pour le déploiement de la plateforme web ? Comment la continuité de l'accès aux aides et la reprise des anciens dossiers, notamment, seront-elles assurées pendant la transition ? Comment sa coordination avec les autres outils régionaux concrétisera-t-elle le principe *only once* ?

Ensuite, quel appui spécifique est prévu pour accompagner les PME et surtout les TPE dans l'introduction de leur demande sur la plateforme ?

Selon quel calendrier le nouveau régime de labellisation et les centres d'avis métiers seront-ils opérationnels afin d'offrir rapidement de la visibilité aux prestataires ? De quelle manière le seront-ils ?

Selon quel calendrier les principaux arrêtés d'exécution – les thématiques, les taux de facturation, les plafonds et les quotes-parts – seront-ils adoptés ?

De quelle manière les incubateurs sont-ils considérés ou pris en compte dans le cadre du nouveau dispositif ? On a parlé des SAACE, mais il ne faut pas oublier que ce n'est pas la seule structure d'accompagnement à la création d'entreprise. Il y a aussi les incubateurs, à la fois pour accompagner des étudiants entrepreneurs, mais aussi des personnes qui travaillaient déjà, qui sont entrepreneurs et qui ont l'idée de créer une nouvelle entreprise. Comment seront-ils intégrés dans le dispositif ?

Dans l'optique d'amélioration continue, il est prévu qu'il y ait un mécanisme de notation des prestataires. Il est précisé que ce sont les parties prenantes tournant autour du dispositif qui pourront faire ces évaluations. J'aimerais que vous précisiez le terme « parties prenantes » dans ce cadre.

Quel type de mécanisme de recours est prévu dans le cadre du nouveau dispositif, notamment au niveau des contentieux potentiels en matière de labellisation, de paiement, et cetera ? Dans la dernière mission que j'ai faite pour un client, j'ai vécu le fait que le prestataire avait introduit dans les *timesheets* parfois 12 heures par jour. Or, la Région wallonne disait : « Vous ne pouvez pas, c'est huit heures par jour ». Elle ne validait donc que huit heures par jour. Dans des boîtes de consultance, on travaille parfois 12 heures par jour, surtout si le client est pressé. Il faut pas mal de souplesse dans la façon dont l'administration ou les organes qui sont sélectionnés ou dédiés à la validation des projets jugent de la pertinence du projet et de sa régularité. On voit parfois également des évaluations disant : « Vous avez mis tant de jours dans votre rapport pour faire de l'analyse. Je pense qu'il en fallait deux fois moins ». Les gens qui évaluent ne sont peut-être pas sur le terrain pour voir les difficultés que l'on peut rencontrer.

Huitièmement, pourriez-vous apporter des éclaircissements sur la notion d'implémentation ? L'implémentation est un terme qu'on lie souvent au numérique, l'implémentation étant le développement d'un programme. Cette notion d'implémentation est un dossier depuis le début des aides que l'on appelait les RENTIC à l'époque, les responsables en entreprise pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication : jusqu'où pouvait-on aller dans une mission ? On a vu un certain nombre de dérives lors desquelles une mission de consultance était un peu déguisée et était en réalité de l'implémentation d'un ERP, d'une solution logicielle, de ressources humaines, et cetera. Quelle frontière sera mise à ce niveau ? Il faut que l'on reste dans la philosophie d'accompagner une réflexion stratégique.

J'en viens à la deuxième partie de ma question sur ce point. Parle-t-on uniquement d'implémentation informatique ou de l'implémentation, par exemple, d'une stratégie à l'exportation, dans laquelle on pourrait imaginer que l'impression de brochures ou que la création d'un stand pour aller sur une foire serait de l'implémentation d'une stratégie à l'export ? Jusqu'où ira-t-on ? De nouveau, j'ai bien connu toutes les aides à l'export et, de fait, on recevait – on reçoit peut-être toujours – un certain nombre d'aides pour la création d'un stand ou autres. Il faut que l'on borne bien la notion d'implémentation dans les arrêtés d'exécution pour que ce qui est possible soit clair par rapport à la philosophie de la réflexion stratégique et de l'accompagnement stratégique ou opérationnel de l'entreprise, pour ne pas qu'il y ait de dérives. Si l'on accepte de dire que des flyers imprimés, la création d'un stand ou une implémentation informatique sont éligibles, il faut le borner et que ce soit bien défini.

Neuvièmement, les arrêtés d'exécution préciseront les détails techniques en matière de tarification des prestations, mais de quelle manière seront déterminés les tarifs dans le respect des standards pratiqués sur le marché et de l'expérience ? Je rejoins mon collègue, Eddy Fontaine, quand il a parlé d'effet d'aubain. Vous avez tous parlé d'augmentation artificielle des tarifs. C'est un biais que l'on doit certainement contrôler. On a vécu une époque où tout le monde avait le même tarif. Je suis désolé, il y a quand même une différence entre un junior qui démarre et quelqu'un qui a 30 ans d'expertise. Il faut des fourchettes par catégorie et une grille indicative, sachant que l'entreprise est parfois prête à payer un certain montant, mais en faisant bien attention aux effets d'aubaine.

Je voudrais, avant de conclure, revenir sur ce que ma collègue du PTB a dit sur l'évaluation du retour sur investissement. Il est évident que l'on doit pouvoir juger du retour sur investissement. C'est plutôt de manière globale. L'un des intérêts de ces missions avec les chèques-entreprises est de pouvoir accompagner une PME afin de savoir si son projet est opportun et de pouvoir, dans la mission, la convaincre qu'elle est

complètement « à côté de la plaque » et que son projet doit être arrêté. C'est également le rôle des incubateurs. J'ai beaucoup travaillé dans un incubateur et notre mission était aussi de dire « Ton projet n'a aucune chance de réussir » et d'accompagner le porteur dans le deuil du projet pour lequel il est venu. Parfois, la PME se dit : « Je vais faire cela et cela va super bien marcher ». Le consultant qui l'accompagne, lui, pointe le fait qu'il y a un certain nombre de choses qui ne vont pas aller. Dans ce cas-là, il n'y aura pas de retour sur investissement. Je pense qu'il faut que l'on accepte qu'une mission puisse déboucher sur un no-go, que le projet puisse s'arrêter avec la conclusion que l'entreprise ne va surtout pas se lancer sur ce marché-là ou développer tel produit. Nous devons être attentifs à ce point-là.

Pour en venir à ma conclusion, nous mesurons que la concrétisation de la réforme se déploiera à travers les arrêtés d'exécution. Nous accompagnerons ces textes avec le même esprit de soutien.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je ne vais pas redire l'entièreté de ce qui a été dit par mes collègues et vais être assez brève. C'est un texte qui a des objectifs que nous pouvons rejoindre, particulièrement le fait que ce texte se centre sur deux publics cibles – les PME et les candidats-entrepreneurs –, avec une perspective de développement du tissu économique local. J'en parlais tout à l'heure, c'est quelque chose que nous soutenons fortement, nous, les écologistes. Le texte et cette réforme amènent aussi une lisibilité plus grande du dispositif. En tout cas, c'est la promesse du texte – je vais lui faire confiance et l'on verra par la suite. De plus, ce texte tente de répondre à des observations liées à certains abus et à certains dysfonctionnements. Le collègue M. de Wasseige est allé dans les détails sur la situation qu'il connaît apparemment bien mieux que moi. Pour toutes ces raisons, et parce qu'il y a eu un audit du SPW en 2025, nous estimons que la réforme va dans le bon sens. J'ai néanmoins des questions. Certaines font écho à des questions déjà posées. Elles ne seront pas très longues. Je ne reviendrai pas sur des questions par article, mais j'ai quatre grands domaines de questions.

Le premier domaine est plutôt d'ordre budgétaire. On voit que le dispositif est associé à un montant de 15 millions d'euros. Sauf erreur de ma part, c'est une diminution de 2 millions d'euros par rapport à 2025. On parlait alors de 17 millions d'euros. Dans le texte, c'est justifié de la manière suivante : ceci serait un alignement sur la consommation réelle des crédits. Cela m'intéresserait d'avoir une vue sur la trajectoire de ce dispositif. J'ai 2025. J'entends 2026. Avez-vous établi une trajectoire qui serait simplement linéaire, indexée ou pas indexée pour la suite ? Comment justifiez-vous qu'il y ait une sous-utilisation, avec une consommation réelle à 15 millions d'euros ? Cela était-il

ponctuellement en 2025 ou cela était-il déjà le cas précisément ? Si vous pouviez nous éclairer sur cette question de trajectoire budgétaire, ce serait bien sympathique.

Ensuite, j'ai une question de compréhension en ce qui concerne les critères que doivent respecter les bénéficiaires et surtout les secteurs ou parties de secteurs qui sont concernés ou pas. Dans l'article quatre du projet, au sixième mois, il est indiqué que certains aspects ne relèvent pas des secteurs ou des parties de secteurs exclus par le Gouvernement. C'est cette partie-là qui m'intéresse. Il y a des critères excluants. C'est très bien. Je pense que cela a du sens de pouvoir exclure le secteur du tabac et celui des jeux de hasard, par exemple. En même temps, plus loin dans le texte, il y a souvent des références à l'habilitation du Gouvernement de décider le tout. On parle de secteurs définis par le Gouvernement à travers une liste. Sauf erreur de ma part, Monsieur le Ministre, vous aviez déjà évoqué une liste qui reprenait la défense, l'aéronautique et le spatial, la santé, les biotechnologies, la cybersécurité, l'intelligence artificielle, les technologies vertes, l'écoconstruction, et l'agroalimentaire. Y a-t-il une liste établie et en sont exclus tous les autres ? Ou y a-t-il une liste d'exclus, voulant dire que tous les autres sont intégrés ? J'apprécierai si vous pouviez être plus précis par rapport à ces interrogations.

Concernant le CESE, certains collègues l'ont déjà évoqué, notamment M. Fontaine. J'ai aussi quelques questions, qui vont se recouper. À propos de l'exclusion des ASBL du dispositif, le CESE demandait au Gouvernement d'étayer ses motivations pour l'exclusion. Pourriez-vous reprendre les motivations qui ont été les vôtres pour exclure les ASBL ? Nous partageons l'idée que certaines d'entre elles jouent un rôle économique. Pourriez-vous expliciter cela ?

Le CESE s'étonne du caractère très habilitant du décret et constate que la portée réelle de la réforme dépendra, dans une très large mesure, d'arrêtés. Il existe 41 occurrences telles que « le Gouvernement détermine », « le Gouvernement peut » ; c'est une forte délégation du législateur à l'exécutif. Dès lors, le décret s'apparente à une coquille vide. Comment expliquez-vous cela ? Comment peut-on avoir la garantie que le décret constitue une balise suffisante sans donner un chèque en blanc au Gouvernement ?

Enfin, le CESE interroge la tarification des prestations. Certains prestataires augmenteraient leurs tarifs au motif que les prestations sont subsidiées. Avez-vous suivi la recommandation du CESE d'envisager un plafonnement des tarifs ou des coûts éligibles pour garantir une utilisation optimale des fonds publics et renforcer la transparence ? Comment avez-vous intégré cette remarque du CESE dans votre texte final ?

Comme je l'ai dit tout à l'heure, je peux aussi relayer des choses de l'UCM et pas seulement du

Réseau wallon de lutte contre la pauvreté ou des syndicats. Ainsi, l'UCM, de manière très intéressante, a émis des remarques et des interrogations par rapport à la réforme. Celles-ci ne constituent pas un blocage, mais l'UCM demande, entre autres, que la plateforme numérique soit déployée très rapidement, que cet outil et le calendrier soient clairs. L'UCM indique également que cette plateforme nécessitera des ressources humaines et financières suffisantes. Je vous vois faire un peu la grimace, Monsieur le Ministre, mais la question mérite d'être posée : avez-vous répondu positivement à cette demande de l'UCM ?

L'UCM demande aussi qu'il y ait une forte coordination entre les plateformes publiques existantes pour garantir la simplification administrative et assurer une assistance aux PME. En effet, plus les entreprises sont petites, plus c'est utile, car elles sont confrontées à des démarches complexes. Comment avez-vous répondu aux remarques du secteur des PME ?

Celui-ci a également formulé une demande concernant l'impact du moratoire actuel, qui crée, à leurs yeux, une incertitude nuisible à l'écosystème. Le secteur se demande ce qu'il en est à cet égard. Les modalités tardent-elles à être fixées ? Y a-t-il un risque d'affaiblissement de l'offre ? Cela inquiète quelque peu le secteur. Enfin, l'UCM insiste sur le fait que des sanctions effectives, proportionnées, rapides et dissuasives – pour citer les quatre termes employés par l'UCM – devaient être mises en place pour garantir la crédibilité du système.

Sur l'ensemble de ces points, j'aimerais savoir quel a été le parti pris par le Gouvernement pour rédiger le texte final.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Bluge.

**Mme Valérie Bluge (MR).** – Merci, chers collègues, pour vos interventions. Permettez-moi de citer un extrait de la Déclaration de politique régionale : « Sur base d'une évaluation et en lien avec les objectifs du Gouvernement, la pertinence du dispositif des aides de premier niveau (chèques entreprises) sera évaluée et, le cas échéant, ce dispositif sera revu afin d'en accroître la pertinence et l'impact sur sa cible (TPE et indépendants au premier chef) ». Tels sont les mots qui fixent le cap de la réforme soumise aujourd'hui à l'examen de cette Commission.

Ce cap est ambitieux en ce qu'il ne s'agit pas d'un simple ajustement ou de modifications à la marge du décret de 2016. Au contraire, avec ce projet de décret, nous sommes face à un tout nouveau texte qui abroge l'ancien système de portefeuilles intégrés pour proposer un modèle totalement repensé, plus souple et recentré sur les besoins réels de nos PME.

L'objectif est clair : accompagner nos entreprises, les PME, et – c'est aussi important de le préciser – accompagner les indépendants tout au long de leur cycle

de vie, depuis la création et le lancement de l'activité jusqu'à la transmission ou la reprise de la structure, tout en tenant compte des défis que représentent la digitalisation, l'innovation ou encore la transition énergétique, et ce, en garantissant une gouvernance stratégique, en structurant les écosystèmes de prestataires, en mettant en place des mécanismes d'évaluation et en assurant la soutenabilité budgétaire.

Notre groupe tient tout particulièrement à mettre en avant quatre éléments de cette réforme.

Premièrement, nous saluons l'objectif de simplification administrative, qui transparait tout au long de la lecture du projet. Ainsi, l'abandon de l'ancienne logique du portefeuille d'aides au profit d'une nouvelle plateforme web dématérialisée et centralisée ne peut qu'être accueilli favorablement. J'ai entendu M. de Wasseige s'exprimer à ce sujet de par sa pratique.

Nous voyons cette plateforme comme l'un des vecteurs de la consécration du principe *only once*. En interconnectant directement cette interface avec des sources authentiques, telles que la BCE, l'ONSS, l'INASTI ou encore le passeport Entreprise, nous permettons un préremplissage automatique des données qui allégera la charge administrative pour nos entrepreneurs.

De plus, cette mutualisation permettra d'automatiser les vérifications d'admissibilité et, par conséquent, de réduire les délais de traitement des dossiers. Enfin, cette centralisation facilitera la mise en place d'une politique de gouvernance par la donnée, pour laquelle on sait que notre Région a encore du travail à accomplir. On vise ici une gouvernance intelligente qui permettra, entre autres, d'orienter plus facilement les PME vers les aides les plus adaptées à leurs besoins.

Deuxièmement, cette réforme marque une évolution positive vers un accompagnement orienté sur les résultats et sur l'impact économique réel. Nous notons favorablement que le projet de décret prévoit la possibilité d'inclure des prestations d'implémentation ou de mise en œuvre opérationnelle, en plus des prestations traditionnelles de conseil ou de formation. Il s'agissait d'une demande relayée par le CESE et nous nous réjouissons de voir qu'elle a été prise en considération.

Nous saluons d'emblée les garde-fous prévus par le texte, à savoir que cette implémentation devra avoir un lien direct avec une prestation de conseil ou d'accompagnement préalable et ne pourra pas relever du fonctionnement ordinaire de l'entreprise, afin de respecter le cadre européen des aides d'État. De plus, le fait d'évaluer désormais les prestataires sur l'impact concret de leurs interventions chez le bénéficiaire plutôt que sur la simple remise formelle d'un rapport final constitue une évolution plus que bienvenue.

Ceci s'accompagne d'ailleurs d'une autre innovation du décret, à savoir la création des centres d'avis métiers. En réunissant l'expertise de Wallonie Entreprendre, de l'Agence du numérique et de l'AWEx dans le processus de labellisation, nous nous assurons que seuls les prestataires offrant une véritable valeur ajoutée, que ce soit en termes de compétences techniques, d'expérience professionnelle ou de preuves de résultats passés, accompagneront nos PME dans les thématiques pour lesquelles pareille labellisation est obligatoire.

Enfin, le ciblage stratégique de la réforme se traduit également par le maintien du choix de réserver le dispositif à des objectifs strictement économiques. En assumant que les ASBL ne relèvent pas du dispositif, le décret garantit que chaque euro investi soutient directement la compétitivité et la croissance de notre Région. C'est donc bien une réforme aussi axée sur l'efficience.

Troisièmement, puisqu'on parle de bonne gestion des deniers publics, le projet qui nous est soumis adopte une posture responsable en matière de contrôle et de sanction. Ce faisant, la Région se dote de moyens pour préserver l'intégrité de ces aides, tout en contribuant à renforcer la crédibilité et la rigueur du dispositif. Nous notons ainsi l'instauration d'un système graduel d'amendes administratives pouvant aller de 200 à 28 000 euros en fonction de la gravité des manquements, tels que la surfacturation abusive ou la sous-traitance à des experts non labellisés.

Nous saluons aussi l'instauration d'une exclusion temporaire de trois ans pour les prestataires sanctionnés pour fraude ou manquement grave. Ces sanctions sont proportionnées et en adéquation avec le principe de légitime confiance devant régir le dispositif. De même, le remboursement de l'aide en cas de délocalisation de l'activité économique vers l'étranger dans les trois ans suivant le versement nous semble pleinement aligné avec les objectifs du dispositif, à savoir soutenir l'activité économique en Wallonie, prévenir les effets d'aubaine et garantir que les aides publiques bénéficient durablement à l'économie régionale. Cela illustre aussi l'attention au retour sur investissement que le PTB vient de mentionner. Cela a été pris en considération dans l'établissement de ce projet de décret.

Quatrièmement, il nous semble que ce décret prend la juste mesure des principes d'évaluation continue et de transparence. Nous notons ainsi l'instauration d'un comité de gouvernance réunissant les acteurs clés – le Gouvernement, Wallonie Entreprendre, l'AWEx et l'Agence du numérique –, notamment chargés d'assurer la coordination des actions entre les parties prenantes et un suivi budgétaire rigoureux, ou encore de proposer des ajustements nécessaires pour le dispositif.

La transparence et le contrôle démocratique ne sont pas en reste, puisqu'un rapport quantitatif et qualitatif

sera transmis chaque année au Parlement. Ce rapport détaillera le nombre de chèques octroyés, les montants engagés, le profil des bénéficiaires, la qualité des prestataires labellisés, ainsi que le bilan des contrôles et des sanctions. Ces indicateurs nous donneront, en tant que parlementaires, les moyens de vérifier la bonne utilisation des deniers publics et le bon usage du dispositif.

Enfin, l'instauration d'une évaluation externe indépendante tous les cinq ans constitue un gage de bonne gouvernance. Comme l'a souligné le Conseil d'État, il est essentiel que cette évaluation soit totalement indépendante du comité de gouvernance. C'est la seule façon de mesurer en toute objectivité l'impact réel de ces aides sur la compétitivité de nos PME, de vérifier l'efficacité des interventions et d'ajuster les dispositifs si nécessaire.

Ces quatre éléments étant exposés, permettez-moi toutefois de mentionner deux points auxquels notre groupe sera attentif. Le premier concerne le risque de surfacturation, une pratique qui entraîne des dérives et diminue l'efficacité de l'aide publique. Le décret a le mérite de s'y attaquer a posteriori en instaurant une amende de 800 à 8 000 euros pour le prestataire qui surfacture ou applique un forfait. Cependant, il faut également agir a priori. Or, l'article 9 habilite le Gouvernement à déterminer les types de coûts admissibles, leur fréquence et leur durée. Notre groupe sera donc particulièrement attentif à ce que le Gouvernement utilise pleinement cette habilitation pour plafonner strictement ces tarifs.

Le second point de vigilance réside dans la concrétisation de cette réforme par les arrêtés d'exécution. Comme l'a grandement souligné le CESE, ce texte est habilitant dans une large mesure et sa réussite concrète dépendra de la précision des textes réglementaires à venir. Nous serons dès lors vigilants quant à l'adoption et la bonne exécution de ces arrêtés.

Enfin, nous tenons à saluer la réaction du Gouvernement concernant la réserve émise par l'Inspection des finances quant à la conformité du mode de paiement de la plateforme vis-à-vis du décret WBFIn. En effet, l'introduction d'une disposition dérogatoire spécifique au sein de l'ajustement budgétaire 2026 sécurise juridiquement le recours aux prestataires externes pour la liquidation rapide des subventions. C'est une excellente chose pour assurer le bon fonctionnement du dispositif.

En conclusion, ce projet de décret nous semble offrir à la Wallonie un cadre modernisé et clair pour accompagner l'innovation, la digitalisation, l'internationalisation et la compétitivité de nos entreprises. Il garantit une gestion rigoureuse des fonds publics et est résolument tourné vers l'avenir de nos entreprises. Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons

le texte, mais nous avons déposé trois amendements que je souhaiterais présenter.

Puis-je le faire maintenant, Madame la Présidente ?

**Mme la Présidente.** – Oui. Pour la précision, j'ajoute que ce sont les services administratifs du Parlement qui ont proposé ces amendements. Je propose donc de les faire signer par l'ensemble des groupes.

**Mme Valérie Bluge (MR).** – Bien entendu.

Le premier amendement répond à une demande du Conseil d'État, c'est-à-dire qu'il vise à adapter l'article 22, alinéa 2, 3°, en remplaçant les mots « selon des critères définis » par « selon les critères qu'il détermine ».

Le deuxième amendement concerne une erreur matérielle : un mot de trop s'est glissé dans le texte. Le mot « ainsi » était en double dans une phrase. Il s'agit donc de supprimer une des deux apparitions de ce mot.

Le troisième amendement est une modification du Conseil d'État : à l'article 36, paragraphe 1<sup>er</sup>, alinéa 2, on supprime les mots « ou par des organismes publics pour des services repris dans le portefeuille intégré d'aide ».

Voilà, ce sont les trois amendements techniques qui ont été déposés.

*(Réaction d'un intervenant)*

Le troisième fait suite à une remarque du Conseil d'État dans son avis 79.162/2. C'est le Conseil d'État qui a demandé d'enlever le passage mentionné. C'est une réponse à la demande du Conseil d'État.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Merci à chacune et chacun des intervenants. Je trouve évidemment légitime que tous les groupes, vu la tonalité et le soutien au décret, puissent signer les amendements.

Tout le monde a insisté sur le fait que le dispositif n'est pas totalement remis en question, mais qu'il faut renforcer sa cohérence, sa lisibilité et son impact au service des PME. Ce décret repose donc sur un centrage du dispositif autour de besoins objectivés – c'était nécessaire – et spécifiés des porteurs de projets et des entreprises, une meilleure structuration de l'accompagnement, un renforcement de la gouvernance, ainsi qu'une évaluation. Ces points ont été largement abordés par l'ensemble des parlementaires. Il s'agit néanmoins d'une réforme structurelle du mécanisme de soutien, et non d'une simple adaptation technique ou budgétaire.

Des points ont été soumis par rapport à l'implémentation, aux retombées concrètes, à la grille horaire, au risque de surfacturation, aux effets d'aubaine et au fait que ce n'est pas une machine à financer des conseils privés. J'adhère tout à fait à la démarche.

J'en viens aux différentes questions, à commencer par celle sur la manière de s'assurer que les PME comprendront réellement le nouveau dispositif. La réforme vise précisément à améliorer la lisibilité du dispositif en centralisant l'ensemble des démarches sur une plateforme unique et en organisant les aides sous forme de parcours plus clairs et structurés. Je partage la remarque de M. de Wasseige : il faut que la plateforme unique fonctionne, qu'elle soit accessible et pertinente. Un calendrier est en cours pour la mise en place de cette plateforme et pour faire en sorte qu'elle réponde aux besoins des entreprises. En effet, l'accessibilité est un point très important.

Je rappelle que la réforme prévoit également un renforcement de l'orientation des entreprises afin de les guider de manière plus efficace vers les aides les plus adaptées à leurs besoins. On a beaucoup parlé de simplification et je pense que l'on poursuit tous le même objectif : l'accès aux dispositifs et l'accompagnement concret des PME plutôt que de les laisser naviguer seules dans une offre parfois trop complexe.

Certains m'ont demandé si le dispositif est adapté aux très petites entreprises et aux indépendants. Oui, il est évidemment accessible aux personnes physiques et aux petites structures, y compris les candidats entrepreneurs. La modularité des outils – que ce soit le diagnostic, l'accompagnement ou le conseil – permet d'adapter le soutien au niveau de maturité de chaque bénéficiaire.

Quant à la manière dont le Gouvernement va garantir l'efficacité du dispositif, la réforme intègre un système d'évaluation renforcé – c'est indispensable et c'est vrai pour toutes les politiques – reposant sur des indicateurs communs et un suivi via la plateforme. Cela permettra de mesurer de manière plus précise l'impact des aides et d'adapter le dispositif si nécessaire.

La réforme vise à simplifier et à clarifier le dispositif. La centralisation des procédures via la plateforme unique et la structuration des démarches permettent de réduire la complexité existante et d'améliorer la lisibilité pour l'ensemble des bénéficiaires. Ce n'est pas augmenter la charge administrative pour les entreprises. Que du contraire, cette réforme vise à réduire la charge administrative. La digitalisation des procédures et la réutilisation des données existantes – dans le respect des réglementations, bien entendu – permettent de simplifier les démarches pour les bénéficiaires. C'est un élément important.

Peut-être encore un mot sur l'accessibilité des entreprises. On a parlé des taux d'intervention et de la réduction du taux d'intervention : cela ne risque pas de pénaliser les petites entreprises. La réforme a été conçue de manière à préserver l'accessibilité du dispositif. Le renforcement du ciblage des aides et la structuration en parcours permettent de garantir que le soutien reste pleinement adapté aux PME, y compris les plus petites. Dans cette optique, le projet de réforme prévoit également d'autoriser les PME à mobiliser plusieurs chèques pour une même prestation. Cette évolution vise à faciliter l'échelonnement de la contribution privée, mais aussi à permettre un paiement progressif aux prestataires, contribuant ainsi à une meilleure adéquation entre les capacités financières des entreprises et les modalités d'exécution des prestations. Je rejoins aussi M. de Wasseige dans ses propos relatifs aux délais. Comme toutes les aides, à un moment donné, on doit accélérer les paiements. C'est aussi une question de gouvernance. Il y a aussi des entreprises qui dépendent d'un paiement plus rapide que d'autres.

Pourquoi le décret prévoit-il des habilitations importantes au Gouvernement ? D'abord, le recours à des habilitations permet d'assurer de la souplesse au dispositif et de l'adapter rapidement aux évolutions du terrain. Cela va de pair avec l'évaluation. À un moment donné, on doit pouvoir évaluer, corriger et réorienter rapidement le décret, si nécessaire. Pour rappel, il fixe les principes et le cadre général, tandis que les modalités techniques peuvent être ajustées par le Gouvernement dans ce cadre.

Le recours à des prestataires externes permet de mobiliser des expertises spécialisées adaptées aux besoins des entreprises. La réforme renforce toutefois l'encadrement de ces prestataires. Je pense que l'on est évidemment d'accord pour cette expertise externe à l'entreprise – cela est important et c'est le but de ces chèques-entreprises –, mais on doit pouvoir encadrer les prestataires, notamment en matière de qualité, mais aussi de neutralité et d'évaluation.

Comment éviter que certains prestataires ne deviennent dépendants du dispositif ? Ce dispositif prévoit la possibilité pour le Gouvernement d'avoir un plafonnement de la part du chiffre d'affaires pouvant être lié aux chèques-entreprises ; ce que je proposerai au Gouvernement de prévoir afin de garantir une concurrence saine et d'éviter toute dépendance économique excessive.

Est-ce que nous allons encadrer les tarifs des prestataires dans les arrêtés ? Le décret n'organise pas une fixation directe des prix des prestataires par le Gouvernement, mais il prévoit en revanche que celui-ci peut encadrer les taux d'intervention, les plafonds d'aide et les types de coûts admissibles. C'est une différence essentielle : le prix reste déterminé dans une relation commerciale entre le prestataire et le

bénéficiaire, mais l'intervention publique est plafonnée et encadrée.

Pourquoi les ASBL sont-elles exclues du dispositif ? Les chèques-entreprises visent exclusivement les acteurs économiques marchands en croissance. Les ASBL, dont la finalité est non lucrative, ne relèvent pas de ce périmètre. Elles disposent par ailleurs de dispositifs de soutien spécifiques adaptés à leur modèle et l'exclusion proportionnée n'a pas fait l'objet de remarques du Conseil d'État.

Par rapport au moratoire, dans un contexte de labellisation ne reposant pas suffisamment sur un examen approfondi de l'expertise des prestataires au sein de certaines thématiques d'intervention, les écosystèmes prestataires étaient trop fournis et les candidatures continuaient d'affluer, en faisant courir un risque d'emballlement budgétaire, générant une charge administrative de plus en plus importante et contrariant l'efficacité de gestion et d'accompagnement. Bref, il y avait une surchauffe qui nécessitait de temporiser afin de pouvoir réformer, dans la sérénité nécessaire à cet exercice et en évitant de poursuivre les effets de cercle vicieux.

Le moratoire est bien sûr temporaire. Il sera progressivement levé après que les prestataires auront été mis en conformité avec le nouveau fonctionnement, dans le cadre d'une procédure de labellisation plus exigeante sur les qualités spécifiques des prestataires et reposant sur un examen plus approfondi des compétences et de l'expertise des candidats, l'objectif étant de proposer des conseils et de l'expertise de haut niveau pour rencontrer les besoins spécifiques des bénéficiaires et pour garantir la réussite de leur projet. Certains se demandaient d'ailleurs comment nous étions sûrs des résultats ; il y a déjà beaucoup de petites *success-stories* avec les chèques-entreprises aujourd'hui. On devra évaluer l'impact, c'est indispensable, mais il y a déjà des effets positifs aujourd'hui et j'espère que, demain, cette réforme va encore booster l'économie, l'activité et la croissance de nos entreprises.

La labellisation vise, avant tout, à garantir un niveau homogène de qualité, de professionnalisme et de fiabilité des prestations soutenues par les fonds publics. Elle repose sur des critères objectifs, tels que les compétences techniques et méthodologiques, l'expérience professionnelle, la qualité des prestations réalisées, ainsi que le respect des règles déontologiques, comme l'indépendance et la neutralité. Ces exigences ne sont pas nouvelles sur le principe, mais elles sont clarifiées dans le décret et mieux structurées afin de renforcer la crédibilité du dispositif. Une attention particulière a été prêtée à la proportionnalité afin de ne pas pénaliser les petits acteurs, tout en assurant un socle minimal de garanties pour les bénéficiaires.

Actuellement, les SAACE sont exclues du dispositif. Dans le décret, la règle est clarifiée, formalisée juridiquement et sécurisée. L'article 5 indique que l'exclusion est élargie à toutes les structures analogues et non plus uniquement aux SAACE. La logique poursuivie est d'éviter les chevauchements entre dispositifs publics, d'assurer une égalité de traitement entre structures comparables et de mieux cibler les aides vers les publics non couverts.

La raison pour laquelle nous ne maintenons pas des taux différenciés selon la taille de l'entreprise ou la thématique est que l'harmonisation souhaitée du taux vise principalement à améliorer la lisibilité et la simplicité du dispositif. Elle permet également d'éviter certains effets d'aubaine, comme, par exemple, le maquillage d'un dossier relevant d'une thématique spécifique pour pouvoir l'introduire dans une autre thématique parce que le taux est plus intéressant. Cela arrive régulièrement. L'objectif est aussi de responsabiliser davantage les bénéficiaires des thématiques dont les taux étaient précédemment plus intéressants. Le soutien reste modulable via d'autres leviers, notamment le ciblage des thématiques, les plafonds d'intervention et la structuration du parcours d'accompagnement.

Le renforcement de la gouvernance du dispositif répond aux limites identifiées dans le fonctionnement actuel. Cela a été dit et redit. Cela répond aux enjeux de transversalité et de décloisonnement en promouvant une harmonisation et un alignement des procédures au profit du seul public cible, les PME. La mise en place d'un comité de gouvernance vise à assurer une meilleure coordination entre les acteurs, mais aussi à garantir une vision partagée et à permettre un pilotage plus cohérent du dispositif. En effet, dans tout dispositif, le pilotage est essentiel.

Concernant l'implémentation et l'accompagnement opérationnel, Monsieur de Wasseige, vous avez tout à fait raison. Il faudra bien baliser dans l'arrêté cette implémentation pour les PME.

Concernant le budget, le montant de 15 millions d'euros décidé à l'initial 2026 est maintenu. Dans la trajectoire budgétaire, mon objectif – et celui du Gouvernement – est de maintenir un budget similaire pour le dispositif des chèques-entreprises.

Le contrôle des prestations, quant à lui, repose sur plusieurs mécanismes, notamment la validation via la plateforme, la production de livrables et un suivi assuré par l'administration. Des sanctions sont également prévues en cas de non-respect des conditions du dispositif. Le décret renforce par ailleurs le rôle du Département de l'inspection économique et sociale du SPW Économie, Emploi et Recherche en permettant la réalisation de contrôles sur place. En cas de fraude ou de comportement nuisible, des infractions sont prévues et permettent au fonctionnaire sanctionneur d'infliger

des amendes administratives autonomes. On l'a abordé ce matin avec le congé éducation payé et d'autres dispositifs : il y a le principe de confiance, mais il doit y avoir également des contrôles du dispositif. S'il y a des dysfonctionnements ou des abus, il doit y avoir des sanctions. Il en va de la crédibilité du dispositif, d'autant qu'il s'agit d'argent public. C'est tout à fait légitime qu'il puisse y avoir ce contrôle et d'éventuelles sanctions à l'égard des entreprises.

Concernant la limitation de la part du chiffre d'affaires lié aux chèques-entreprises, cela fera partie de l'arrêté d'exécution et d'habilitation. Cette mesure vise à préserver un marché sain et équilibré, en évitant que certains prestataires deviennent structurellement dépendants d'un financement public. Une dépendance excessive peut entraîner une fragilité économique du prestataire, mais aussi un manque de diversification de ses activités à risque accru en cas d'évolution du dispositif. C'est pourquoi cette mesure sera inscrite dans le cadre de l'arrêté d'exécution.

J'espère avoir répondu à vos questions et que vous pourrez soutenir ce décret.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour les éléments de réponse que vous avez bien voulu partager avec nous. Par rapport à l'habilitation, vous avez expliqué que c'était dans le but d'avoir une certaine souplesse et une certaine facilité d'adaptation rapide.

**M. Pierre-Yves Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Je m'aperçois que je n'ai pas répondu par rapport à la consultation du CESE dans le cadre des arrêtés d'exécution. Le CESE sera consulté. Cela a été évoqué par plusieurs parlementaires. J'avais oublié, mais cette précision est importante à ce stade.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Vous avez bien fait d'anticiper, j'allais vous le dire.

L'essentiel de ma réplique concernera les ASBL à finalité économique. Le dispositif des chèques en général s'adresse aux PME, conformément à la définition retenue par la Commission européenne – ce n'est pas moi qui l'ai définie ni mon groupe – selon laquelle une entreprise est toute entité exerçant une activité économique, indépendamment de sa forme juridique. La jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne confirme d'ailleurs que le critère déterminant est l'activité économique et non le statut juridique. Concrètement, peuvent donc être considérées comme entreprises : des indépendants, des sociétés, des partenariats, mais également des associations exerçant une activité économique régulière.

Par ailleurs, l'avant-projet de décret, en son article 4, paragraphe 1<sup>er</sup>, fonde l'éligibilité sur des critères exclusivement économiques et réglementaires :

- être une PME ou une personne physique ;
- être inscrit à la BCE et générer l'essentiel de son chiffre d'affaires en Région wallonne ;
- porter un projet créateur de valeur ajoutée pour la Région ;
- respecter les obligations légales, fiscales, sociales et environnementales ;
- relever des secteurs autorisés ; ne pas présenter de dette exigible ni faire l'objet d'une décision européenne de récupération d'aide.

Ces critères reposent sur la réalité économique de l'activité et non sur la forme juridique.

Dès lors, exclure les ASBL à vocation économique, qui sont donc assujetties à la TVA, et qui sont employeuses, introduit une distorsion par rapport au cadre européen et à la logique même des aides d'État qui privilégient l'activité économique comme référence.

Enfin, votre Déclaration de politique générale, en page 23, précise : « Le Gouvernement entend assouplir le cadre légal pour ces entreprises afin de permettre notamment l'accès aux aides économiques et aux financements, ainsi que la simplification des démarches administratives ». Cette orientation politique plaide explicitement pour un élargissement de l'accès aux aides économiques, et non pour une restriction fondée sur la forme juridique. J'en termine, je vous rassure. Ces ASBL à vocation économique exercent une activité marchande réelle, génèrent du chiffre d'affaires et de l'emploi, contribuent directement à la création de valeur régionale et interviennent dans des secteurs stratégiques : santé, innovation et bien d'autres. Si la Wallonie entend faire du dispositif des chèques-entreprises le levier central des transformations numériques, notamment sur l'IA et la cybersécurité, elle ne peut se priver d'acteurs structurants.

Un périmètre restrictif aurait pour effet de limiter la portée stratégique du dispositif et de réduire son effet de levier sur les cibles prioritaires, par exemple les hôpitaux. C'est un bel exemple. Les hôpitaux sont constitués en ASBL et ils bénéficient des aides de certains chèques, en particulier les chèques numériques. Monsieur le Ministre, je vous demande de revoir, en tout cas d'analyser ce que l'on vient de vous donner comme information et d'essayer de voir si les ASBL à vocation économique ne pourraient pas malgré tout être intégrées dans ce dispositif.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Van Walle.

**Mme Patricia Van Walle (PTB).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour toutes vos réponses et vos précisions. Avec le PTB, on ne peut que soutenir un dispositif qui aide et soutient les petits indépendants, les petites et les

moyennes entreprises. On ne peut que s'en réjouir. Comme mon collègue du PS, les ASBL à finalité économique qui sont exclues restent problématiques et nous vous demandons aussi de revoir votre point de vue de ce côté.

Sauf erreur de ma part, je ne pense pas avoir reçu de réponse à ma question sur le fameux article 23 qui autorise le paiement par un prestataire externe. Que cela veut-il dire ?

Nous allons rester attentifs à ce dispositif, dans sa mise en œuvre, mais aussi quand le rapport annuel sera disponible.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige (Les Engagés).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses et toutes vos explications. Je relève un certain nombre de points, comme le fait d'améliorer la lisibilité du dispositif. C'était nécessaire. Vous avez insisté sur le renforcement de l'orientation des entreprises. C'est également capital parce que ce n'est pas toujours évident de s'y retrouver. Jusqu'à présent, la façon dont l'interface était faite faisait en sorte que l'on devait choisir soi-même une catégorie, puis une autre, et cetera. Aujourd'hui, on pourrait réfléchir à l'implémentation d'un module d'intelligence artificielle qui permettrait que l'entreprise fasse son prompt, comme dans n'importe quel outil d'intelligence artificielle, en disant : « Voilà mon besoin ». Il faut que l'intelligence artificielle puisse dire, sur base de ce que vous me dites, du contexte et du secteur dans lequel vous êtes, le ou les aides qui pourraient être une bonne combinaison.

Aujourd'hui, l'intelligence artificielle se base aussi sur ce que l'on appelle le *machine learning*. La machine apprend des résultats et elle peut évoluer dans l'efficacité de ses réponses en fonction de ce qui a été choisi. C'est un point sur lequel on peut aider les entreprises à gagner en efficacité et à ne pas se tromper dans le type de mission.

Évaluation renforcée et indicateurs communs : je souscris. C'est un point important. Ensuite, vous avez parlé de la réduction de la charge administrative pour les PME, les TPE et les clients. Je voudrais insister sur la réduction de la charge administrative pour les prestataires. Il ne faut pas qu'on les oublie. Ce sont parfois des PME ou des indépendants. Mon expérience montre que le *reporting*, l'introduction d'un dossier, et cetera, étaient parfois chronophages. Il faut qu'il y ait un *reporting* parce qu'il y a évaluation, mais il ne faut pas non plus tomber dans le travers inverse.

Le point suivant concerne l'échelonnement progressif dont vous avez parlé, avec la notion d'échelonnement des paiements. Vous avez parlé de « plusieurs chèques ». Il ne faudrait pas que, pour que le prestataire soit payé plus régulièrement, il doive

saucissonner sa mission. Il faut que, quand il rentre une mission, il y ait des *milestones*, des jalons.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Merci de la précision, oui.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Je pense que dans une version N-2 ou N-3, c'était le cas. Qu'il y ait des missions de prédiagnostic, avant de passer à l'étape suivante, cela me semble cohérent. Dans ce cas, on a une séquence avec un prédiagnostic suivi de la deuxième mission à introduire. Il ne faudrait pas que, pour des raisons de paiement, on échelonne.

Le point suivant dont vous avez parlé, c'est le plafonnement du chiffre d'affaires des prestataires, et donc d'un nombre de chèques pour éviter la dépendance. C'est un point majeur et une excellente idée. Comme vous le dites, on risquait d'avoir des positions dominantes. Dans l'autre sens, vous avez évoqué le risque encouru par le fait de supprimer les chèques tout à coup, à savoir qu'il y ait des entreprises qui se retrouvent avec des difficultés.

Vous avez aussi parlé du type de coût et des plafonds par rapport à l'expérience et l'ancienneté, en disant que ces éléments seraient libres, mais que l'intervention serait plafonnée. C'est une bonne idée pour permettre de répondre à ce biais. Je pense qu'il faut envisager un système permettant qu'il y ait des plafonds absolus et des plafonds relatifs, de façon à ce que quelqu'un qui travaille à 5 000 euros de la journée n'ait pas toujours 80 %. Il faut un mix des deux.

Sur l'implémentation, vous avez bien indiqué qu'il y aurait des balises. Je reviens sur le contrôle et les sanctions. Regardons bien à ce que les contrôleurs ou les agents sanctionneurs aient un certain nombre de balises pour éviter le biais des *timesheets*, comme je le disais tout à l'heure, où l'on sanctionne parce que l'on a presté 12 heures par jour.

Je reviens sur un point que je n'avais pas soulevé dans mon exposé et qui vient de ma collègue, Mme Bluge, à savoir qu'un sous-traitant d'un prestataire labellisé, si j'ai bien compris, devrait aussi être labellisé. La sous-traitance est permise. Personne n'a la science infuse, donc un prestataire peut avoir besoin, à un moment donné, d'un avis. Jusqu'à présent, sauf erreur de ma part, le sous-traitant ne devait pas être labellisé. Il faut faire attention, si l'on dit que l'on doit labelliser les sous-traitants, à ne pas créer une usine à gaz, parce que l'on peut avoir besoin d'un avis juridique ou d'un expert sur un marché. Je pense notamment aux aides AWEx. Tout d'un coup, le prestataire qui remplit une mission générale peut se poser des questions relativement à un nouveau marché qu'il souhaiterait attaquer, comme celui de l'Arabie saoudite, à la suite de quoi il lui faudrait l'avis d'un expert spécialisé. Il ne faudrait pas

que ce spécialiste, à qui l'on va sous-traiter une ou deux journées de travail, doit être labellisé pour que l'on intervienne. Je pense qu'il faut mettre des balises – il ne faut pas que 80 % de la mission soit sous-traitée à quelqu'un qui n'est pas labellisé –, mais si l'on a vraiment besoin d'une expertise pointue, je pense que l'on doit pouvoir le faire en ayant des garde-fous.

J'en terminerai avec un point sur lequel, sauf erreur de ma part, je n'ai pas eu de réponse, à savoir votre position par rapport aux incubateurs. J'imagine qu'une entreprise qui serait dans un incubateur pourrait obtenir une mission par un prestataire labellisé. Si ce prestataire labellisé n'est pas membre de l'incubateur, comment la relation se passe-t-elle ? Avez-vous pensé à cela ? On ne doit peut-être pas en discuter aujourd'hui, mais je pense qu'il y a en tout cas un point d'attention par rapport aux incubateurs sur lequel vous n'avez pas répondu. S'il n'y a pas de réponse maintenant, ce n'est pas grave. Je pense que l'on pourra en discuter et y réfléchir dans le cadre des arrêtés d'exécution.

Voilà pour mes remarques. Je termine en insistant sur le fait que c'est très positif. J'ai mis un certain nombre de remarques pratiques, mais on va vers quelque chose de très positif. Il faut apprécier le travail qui a été fait avec l'ensemble des partenaires sollicités pour arriver à cette solution.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Sur la question de M. Fontaine, la réforme n'exclut pas les ASBL. Celles-ci ne sont déjà pas, aujourd'hui, dans le périmètre du dispositif chèque-entreprise. Le dispositif vise exclusivement les acteurs économiques marchands en croissance. Les ASBL dont la finalité est non lucrative ne relèvent pas de ce périmètre. Il y a d'autres dispositifs de soutien spécifiques adaptés à leur modèle. Si l'on regarde, par exemple, les aides à l'emploi, le volume au niveau du secteur non marchand est très important, il ne concerne pas les entreprises. Je rappelle qu'aujourd'hui c'est 1,3 milliard d'euros. On a parlé tout à l'heure de 330-350 millions d'euros pour les aides à l'emploi Job+. Nous avons ouvert ces dispositifs Job+ au secteur non marchand. Par rapport au volet juridique, le fait que les ASBL ne s'y retrouvent pas n'a pas fait l'objet de remarques du Conseil d'État. On veut maintenir cette trajectoire de 15 millions d'euros, mais si les ASBL étaient introduites dans le périmètre, on serait à 2, 3 ou 4 millions d'euros complémentaires. On aimerait soutenir le plus d'acteurs possible, mais c'est un choix qui a été fait et je l'assume.

Concernant l'implémentation et l'orientation, je suis tout à fait d'accord sur l'IA. Il est prévu d'intégrer l'intelligence artificielle dans la plateforme. Dans le décret, on est aussi en ordre avec le RGPD si l'on devait

intégrer l'intelligence artificielle. Cela peut être une plus-value pour beaucoup de choses, notamment l'orientation. Concernant la simplification, je vous rejoins pour tous les acteurs, les prestataires et les entreprises. Il y a aussi une automatisation dans la plateforme qui va permettre de simplifier pour l'ensemble des acteurs. Par rapport à la sous-traitance, je note la remarque.

Je rappelle que les SAACE aujourd'hui sont exclus du dispositif actuel, le décret le clarifie et le formalise juridiquement, en son article 5. L'exclusion est élargie à toutes les structures analogues. Cela veut dire les couveuses, incubateurs et coopératives et non plus uniquement les SAACE. Il n'y a pas de raison objective que les SAACE soient seules exclues du dispositif. Pour le reste, je vous remercie pour toutes les remarques positives qui ont été faites. Concernant les arrêtés d'exécution, le CESE sera consulté et l'on essaiera de tenir compte au maximum des remarques qui ont été faites dans le cadre de ce débat. Madame Van Walle, concernant l'article 23, aujourd'hui, c'est Pluxee, mais on va internaliser le service au SPW. On y travaille pour le moment. C'était le sens de votre question ? Oui, merci.

**Mme la Présidente.** – Des amendements n° 1 à 3 (Doc. 588 (2025-2026) N° 2) sont déposés.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

### *Examen et vote des articles*

**Mme la Présidente.** – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret relatif au dispositif des chèques-entreprises pour le soutien à l'entrepreneuriat et à la croissance des petites et moyennes entreprises. Doc. 588 (2025-2026) N° 1.

#### **Art. 1<sup>er</sup> à 3**

Les articles 1<sup>er</sup> à 3 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1<sup>er</sup> à 3 sont adoptés à l'unanimité des membres.

#### **Art. 4**

L'article 4 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 4 est adopté par 9 voix et 1 abstention.

#### **Art. 5**

L'article 5 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 5 est adopté à l'unanimité des membres.

#### **Art. 6**

L'article 6 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 6 est adopté par 6 voix et 4 abstentions.

#### **Art. 7 et 8**

Les articles 7 et 8 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 7 et 8 sont adoptés à l'unanimité des membres.

#### **Art. 9**

L'article 9 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 9 est adopté par 7 voix et 3 abstentions.

#### **Art. 10**

L'article 10 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 10 est adopté par 6 voix et 4 abstentions.

#### **Art. 11 et 12**

Les articles 11 et 12 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 11 et 12 sont adoptés à l'unanimité des membres.

#### **Art. 13**

L'article 13 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 13 est adopté par 6 voix et 4 abstentions.

#### **Art. 14 à 16**

Les articles 14 à 16 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 14 à 16 sont adoptés à l'unanimité des membres.

#### **Art. 17**

L'article 17 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 17 est adopté par 9 voix et 1 abstention.

#### **Art. 18**

L'article 18 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 18 est adopté par 7 voix et 3 abstentions.

#### **Art. 19 à 21**

Les articles 19 à 21 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 19 à 21 sont adoptés à l'unanimité des membres.

#### **Art. 22**

L'article 22 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 22 est adopté par 7 voix et 3 abstentions.

#### **Art. 23**

À cet article, un amendement n° 1 (Doc. 588 (2025-2026) N° 2) est déposé par Mmes Tillieux, Van Walle, M. Fontaine, Mmes Lazon, Bluge et Linard.

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement n° 1 (Doc. 588 (2025-2026) N° 2) est adopté à l'unanimité des membres.

L'article 23 tel qu'amendé est adopté à l'unanimité des membres.

#### **Art. 24**

L'article 24 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 24 est adopté à l'unanimité des membres.

#### **Art. 25 à 30**

Les articles 25 à 30 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 25 à 30 sont adoptés par 9 voix et 1 abstention.

#### **Art. 31**

À cet article, un amendement n° 2 (Doc. 588 (2025-2026) N° 2) est déposé par Mmes Tillieux, Van Walle, M. Fontaine, Mmes Lazon, Bluge et Linard.

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement n° 2 (Doc. 588 (2025-2026) N° 2) est adopté à l'unanimité des membres.

L'article 31 tel qu'amendé est adopté par 6 voix et 4 abstentions.

#### **Art. 32 à 35**

Les articles 32 à 35 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 32 à 35 sont adoptés à l'unanimité des membres.

#### **Art. 36**

À cet article, un amendement n° 3 (Doc. 588 (2025-2026) N° 2) est déposé par Mmes Tillieux, Van Walle, M. Fontaine, Mmes Lazon, Bluge et Linard.

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement n° 3 (Doc. 588 (2025-2026) N° 2) est adopté à l'unanimité des membres.

L'article 36 tel qu'amendé est adopté à l'unanimité des membres.

#### **Art. 37**

L'article 37 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 37 est adopté à l'unanimité des membres.

### ***Vote sur l'ensemble***

**Mme la Présidente.** – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret relatif au dispositif des chèques-entreprises pour le soutien à l'entrepreneuriat et à la croissance des petites et moyennes entreprises (Doc. 588 (2025-2026) N° 1).

Par 7 voix et 3 abstentions, la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation recommande l'adoption du projet de décret tel qu'amendé par l'assemblée plénière.

### ***Confiance au président et au rapporteur***

**Mme la Présidente.** – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La séance est suspendue.

*- La séance est suspendue à 15 heures 42 minutes.*

### **REPRISE DE LA SÉANCE**

*- La séance est reprise à 15 heures 45 minutes.*

*(M. Maillen, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** – La séance est reprise.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme des clusters d'innovation stratégique »

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme des clusters d'innovation stratégique ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Monsieur le Ministre, vous avez présenté au Gouvernement, le 4 juin dernier, un avant-projet de décret visant à simplifier l'écosystème wallon de l'innovation. Celui-ci s'articulerait désormais autour de clusters d'innovation stratégique, construits notamment sur la base des pôles de compétitivité. Si les objectifs de simplification et de cohérence peuvent être partagés, plusieurs éléments du dispositif actuellement discuté suscitent des interrogations parmi les acteurs concernés.

Deux points semblent particulièrement préoccuper le secteur : d'une part, la pérennité financière des futurs clusters et, d'autre part, la réduction très importante du rôle des pôles dans l'évaluation et le suivi des projets collaboratifs. Selon les informations à notre disposition, leur intervention se limiterait désormais à une analyse d'alignement stratégique non contraignante, tandis que l'évaluation des projets serait davantage centralisée au sein de l'administration.

La suppression du jury indépendant et l'affaiblissement du rôle des pôles au profit d'une approche plus administrative de l'évaluation des projets apparaissent comme des régressions sur ce qui faisait la force des pôles de compétitivité. Comment justifiez-vous cette démarche ? Cette évolution a-t-elle été concertée avec les acteurs de l'innovation, au risque d'imposer des contraintes allant au-delà de ce qui est strictement requis par les règles européennes ?

Des interrogations subsistent quant à la soutenabilité financière du futur modèle. Une évaluation du fonctionnement actuel des pôles a-t-elle été réalisée avant d'engager la réforme ? Quelle concertation menez-vous avec les acteurs concernés ? Quels sont, à ce stade, les principaux retours et points d'attention qui vous ont été transmis concernant votre avant-projet de décret ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, la réforme du dispositif de *clustering* portée par le Gouvernement s'inscrit dans une volonté claire de renforcer la lisibilité, la cohérence et l'impact économique de la politique d'innovation wallonne. Elle repose sur des travaux d'évaluation multiples mettant en évidence un paysage fragmenté, peu lisible et insuffisamment performant au regard des investissements consentis, marqué par une difficulté à convertir l'effort de recherche et développement en résultats économiques tangibles. Dès le départ, il était clair que cette réforme ne pouvait être menée qu'en coconstruction avec les bénéficiaires des aides à la recherche et avec les clusters et pôles de compétitivité. C'est pourquoi ces différents acteurs ont été invités à de nombreuses reprises à participer à des groupes de travail techniques. Aussi, une journée de coconstruction rassemblant près de 40 parties prenantes de l'innovation wallonne a eu lieu le 19 mai dernier.

Tout l'intérêt de la réforme consiste à ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain et, dès lors, à maintenir l'agilité du modèle, pour les structures de *clustering*, mais aussi et surtout pour les bénéficiaires finaux de projets de recherche collaborative. Cette réforme doit aussi permettre de raccourcir considérablement les délais de procédure d'octroi de moyens financiers qui freinent le soutien, alors même que nos entreprises évoluent dans des cycles d'innovation de plus en plus courts poussés par une compétition internationale accélérée.

Concernant le rôle des futures structures de *clustering* et de l'évolution du processus d'évaluation des projets, l'enjeu consiste à trouver le juste équilibre entre, d'une part, les structures de *clustering* qui disposent d'une expertise industrielle, d'un regard « marché » et « valorisation » à haute valeur ajoutée, et l'expertise technique et administrative qui réside au SPW Économie Emploi et Recherche.

La question de la soutenabilité financière des futures structures de *clustering* fait également l'objet d'une attention particulière. À cet égard, ma volonté est claire : capitaliser sur les bienfaits du modèle des pôles de compétitivité en prévoyant un juste équilibre entre le financement au titre de missions publiques, qui sera complété par le financement privé. C'est cette logique de partenariat public-privé qui a fait et fera la force du modèle, et qui permettra de bénéficier de l'expertise industrielle au plus près des projets de recherche collaborative.

Mon ambition consiste à assurer, à travers un décret, un financement pluriannuel et un cadre budgétaire global cohérent avec les obligations européennes. Ici aussi, la ligne de conduite est très claire : aucune place pour le *gold-plating* afin de libérer tout le potentiel d'innovation. Enfin, la réforme repose bien sur une analyse du dispositif actuel par des évaluations externes,

dont le CESE Wallonie, la Cour des comptes ou encore l'IWEPS. Elle s'accompagne d'un renforcement du pilotage, avec la mise en place d'objectifs, d'indicateurs et d'évaluations régulières, afin d'assurer une amélioration continue de la politique de *clustering*.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Nous suivrons attentivement l'évolution de votre projet. Ce que je retiens principalement, c'est la concertation avec les acteurs, les réunions de groupes techniques que vous avez pu réunir avec votre cabinet ainsi que le rôle et l'expertise technique du service public de Wallonie qui doivent être pris en compte à côté du regard de marché que peuvent avoir les structures de *clustering*. Cette logique de partenariat public-privé peut mener à d'importantes synergies très intéressantes. Enfin, l'évaluation que vous souhaitez externe est un point aussi positif, avec le CESE, l'IWEPS et ceux que vous avez cités. Je vous remercie et nous continuerons à suivre attentivement cette problématique.

**Question orale  
de Mme Éliane Tillieux  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la  
Formation, de la Recherche et du Numérique,  
sur « les attentes et les craintes concernant le  
soutien à la recherche et au développement »**

**Question orale  
de Mme Bénédicte Linard  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la  
Formation, de la Recherche et du Numérique,  
sur « la fin du soutien fiscal pour les  
chercheuses et chercheurs »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- Mme Tillieux, sur « les attentes et les craintes concernant le soutien à la recherche et au développement » ;
- Mme Linard, sur « la fin du soutien fiscal pour les chercheuses et chercheurs ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Monsieur le Ministre, le 13 mai, vous avez présenté au Gouvernement votre avant-projet de décret relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation. Selon vous, cette réforme vise à simplifier le paysage de la recherche et de l'innovation ainsi qu'à améliorer la valorisation des résultats au bénéfice de développements économiques.

Pourriez-vous faire le point sur le contenu du décret que vous portez ? Comment les acteurs ont-ils été associés à cette réforme ? Dans la Déclaration de politique régionale, le Gouvernement s'engageait aussi à plaider auprès du Fédéral pour maintenir et développer les incitants à la recherche relevant de sa compétence, comme la dispense du versement du précompte professionnel des personnes affectées aux activités de recherche.

Or, début juin, le ministre fédéral des Finances a annoncé une réforme visant à restreindre fortement l'accès à cette exonération de précompte pour les chercheurs universitaires. Plusieurs acteurs académiques s'inquiètent déjà des conséquences potentielles de cette mesure sur les capacités de recherche et sur l'attractivité de nos universités. Dans un contexte où l'innovation repose sur un continuum entre recherche fondamentale, recherche appliquée et développement économique, cette réforme fédérale ne risque-t-elle pas de fragiliser les objectifs poursuivis par la Wallonie ?

Avez-vous été concerté à cet égard ? Quelle analyse faites-vous de ces conséquences potentielles pour les universités, les centres de recherche et les entreprises wallonnes ? Quelles démarches avez-vous entreprises auprès du Gouvernement fédéral afin de défendre le maintien de cet incitant, conformément aux engagements de votre DPR ? Comment votre réforme entend-elle préserver le continuum entre recherche fondamentale, innovation et développement économique wallon ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, le ministre fédéral des Finances a annoncé préparer une réforme aux effets potentiellement très problématiques pour le monde de la recherche. Alors qu'une exonération fiscale sur le précompte professionnel existe en Belgique pour les chercheurs depuis 2022, ce texte vise à réduire drastiquement l'accès à ce soutien. Bien qu'il vise principalement les universités, qui relèvent de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ses effets sur l'économie wallonne sont à craindre. S'attaquer à la recherche universitaire, qui entretient des liens étroits avec le monde de l'entreprise, c'est s'attaquer à notre tissu économique. La recherche universitaire irrigue en effet la recherche et le développement dans les entreprises.

Pour reprendre les mots du Conseil des recteurs des universités francophones de Belgique – le CRéF –, cela revient à « nier l'organisation même du continuum d'innovation belge qui fait des universités la source première de la connaissance à la base de l'innovation ultérieure dans les entreprises ». Il n'y a qu'à voir le nombre de start-up qui gravitent autour des universités pour bien comprendre que le lien est réel. Le CRéF est donc très inquiet et indique que cette mesure réduira de

manière substantielle les moyens consacrés à la recherche dans les universités, déjà sous pression budgétaire en raison du système de l'enveloppe fermée. Par ailleurs, un rapport du SPF Finances publié en 2024 avait recommandé de maintenir, voire d'étendre ce mécanisme, tant il permettait de stimuler l'investissement en recherche et développement.

Quelle est votre analyse de cette décision du ministre fédéral des Finances, dont je rappelle qu'elle n'est pas encore passée au Parlement ? Avez-vous pu évaluer l'impact de cette décision sur l'économie wallonne ? Le cas échéant, quel est-il ? Avez-vous consulté les universités, les hautes écoles, les centres de recherche agréés et les pôles de compétitivité afin d'évaluer les conséquences de cette mesure ? La Wallonie envisage-t-elle des mesures compensatoires pour soutenir l'écosystème de la recherche et de l'innovation ? J'espère très fort que l'on n'en arrivera pas là et que cette mesure ne passera pas au Fédéral, mais on ne sait jamais.

Par ailleurs, le ministre de la Recherche de la Fédération Wallonie-Bruxelles a indiqué avoir interpellé le ministre Jambon en réponse à une question de Mme De Rodder. Avez-vous fait de même ? Quels contacts avez-vous eus à ce sujet avec les autres niveaux de pouvoir ? Est-il prévu d'organiser une Conférence interministérielle de la politique scientifique – CIMPS –, voire un CODECO, sur la question ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames les Députées, la réforme du décret relatif au soutien à la recherche, au développement et à l'innovation permet d'assurer sa conformité aux règles européennes en matière d'aides d'État et aux exigences liées à la protection des données, mais aussi et surtout de mieux refléter les réalités actuelles de la recherche et du développement. Cette réforme wallonne s'appuie sur une analyse de l'utilisation des dispositifs existants et sur une consultation avec les acteurs de l'écosystème de la recherche et de l'innovation, qu'ils soient académiques, économiques, techniques ou administratifs.

Concrètement, le nouveau cadre permet de mieux structurer les soutiens en distinguant les activités économiques et non économiques, de renforcer les aides aux infrastructures de recherche et d'expérimentation, ainsi que de placer davantage au cœur du dispositif la valorisation et la participation aux programmes européens. Une attention particulière a également été portée à l'évaluation et au contrôle afin de garantir l'efficacité des dispositifs. L'objectif est de renforcer le continuum entre la recherche, son application et sa valorisation au bénéfice du développement de la Wallonie.

Concernant l'évolution annoncée du dispositif fédéral de dispense de versement du précompte professionnel pour les chercheurs, il s'agit d'un levier essentiel pour soutenir la recherche et le développement, tant dans les universités que dans les entreprises. Mme Linard a dit que cela concernait essentiellement les universités, qui relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et elle a interrogé le ministre de la Recherche. La volonté du Fédéral d'en évaluer l'utilisation est tout à fait légitime. Toutefois, toute évolution de ce mécanisme appelle à la prudence, compte tenu de son effet direct sur l'attractivité de notre écosystème, sur notre capacité d'innovation et, donc, sur notre économie.

À ce stade, les contours précis de la réforme fédérale restent à préciser. Mes services sont néanmoins mobilisés pour en analyser les impacts potentiels. Des contacts ont également été pris avec le niveau fédéral afin de faire valoir nos préoccupations. Nous plaçons pour une approche concertée et pour le maintien d'un dispositif ciblé sur les activités de recherche et de développement. Toutefois, ce point n'est pas à l'ordre du jour d'un prochain CODECO ou d'une conférence interministérielle.

La Wallonie continuera à soutenir activement la recherche et l'innovation via ses propres leviers. Le Gouvernement wallon reste pleinement mobilisé pour préserver un environnement favorable à la recherche et à l'innovation, essentiel à notre développement économique.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – On soutient totalement ce continuum entre recherche fondamentale, innovation et, bien sûr, le développement de nos entreprises sur le territoire à travers une valorisation plus forte et une participation aux programmes européens. Tous ces objectifs nous semblent tout à fait nobles.

Cependant, la question de la dispense de versement du précompte professionnel pour les personnes affectées aux activités de recherche reste évidemment un écueil si, au niveau fédéral, on touche à ce dispositif que vous jugez vous-même essentiel, ce qui aurait des effets directs sur l'attractivité de notre économie.

Vous nous dites que ce sujet n'est pas à l'ordre du jour d'un CODECO ou d'une conférence interministérielle. Il serait quand même intéressant de savoir si, au niveau de la Flandre, le même mouvement existe ; si nous sommes touchés, les autres Régions le sont a priori aussi. Il conviendrait donc peut-être de voir avec votre collègue, de l'autre côté de la frontière linguistique, si, ensemble, vous ne pourriez pas faire entendre raison au niveau fédéral.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Du côté de la Fédération-Bruxelles, Ecolo a déposé une résolution proposant qu'il y ait une réunion du CODECO, particulièrement parce que c'est un moment essentiel pour les communautés, mais surtout pour toute notre recherche, notre capacité d'innovation et donc aussi nos entreprises. Il y a deux ou trois jours, Marius Gilbert a fait une chronique sur le sujet que je trouve assez intéressante. Il affirme que nous avons un réservoir d'intelligence et d'envie dans nos chercheuses et nos chercheurs. Outre les aspects de recherche très spécifiques à certains moments, la recherche permet aussi de se projeter et de répondre à des défis du siècle qui dépassent la recherche purement appliquée. En cela, les expertises sont vraiment indispensables. Ce serait une catastrophe pour la recherche en université, entre autres, que le Fédéral avance dans la vision qu'il a sur la question de la dispense du précompte professionnel. Je vous invite à tenter de mettre cela de manière très formelle au sein d'un CODECO pour que nous ne subissions pas les impacts très négatifs qui pourraient découler de cette mesure du Fédéral.

**Question orale  
de Mme Éliane Tillieux  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la  
Formation, de la Recherche et du Numérique,  
sur « le rapport de l'Institut wallon de  
l'évaluation, de la prospective et de la  
statistique (IWEPS) sur les effets de l'IA sur  
l'emploi wallon »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le rapport de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) sur les effets de l'IA sur l'emploi wallon ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux** (PS). – Monsieur le Ministre, le récent Cahier de prospective n° 11 de l'IWEPS est consacré aux effets potentiels de l'intelligence artificielle sur les emplois wallons. Il souligne que les professions analysées couvrent près de 70 % de l'emploi wallon. Le rapport insiste également sur un point méthodologique important : l'exposition d'un métier à l'intelligence artificielle ne constitue pas une mesure réelle des suppressions ou substitutions d'emplois, mais uniquement une approximation descriptive du degré d'exposition des professions concernées. Dans ce contexte, alors que notre Région multiplie les initiatives liées à l'intelligence artificielle et à la transition numérique, la question du suivi concret des impacts

réels de ces transformations sur les métiers et les compétences reste posée.

Le Gouvernement wallon dispose-t-il aujourd'hui d'un outil opérationnel et actualisé permettant d'identifier les métiers wallons les plus exposés aux transformations liées à l'intelligence artificielle ainsi que leurs évolutions concrètes ? Quels indicateurs permettent actuellement au FOREm de mesurer les impacts réels de l'IA sur l'emploi, les recrutements, les pénuries de main-d'œuvre et les besoins de reconversion professionnelle en Wallonie ? Le Gouvernement envisage-t-il la mise en place d'un monitoring public et régulier permettant au Parlement de suivre l'évolution de ces transformations dans les différents secteurs économiques wallons ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, le Gouvernement wallon partage le constat posé par l'IWEPS : les indicateurs d'exposition des métiers à l'intelligence artificielle constituent avant tout des outils prospectifs. Ils permettent d'identifier des métiers potentiellement plus exposés aux transformations technologiques, mais ils ne peuvent être assimilés à des prévisions automatiques de suppression ou de création d'emplois.

À ce stade, il n'existe pas d'outil permettant de mesurer en temps réel et de manière exhaustive les impacts spécifiques de l'IA sur l'emploi. Le FOREm dispose néanmoins de plusieurs instruments d'analyse et de veille portant sur l'évolution des métiers, des compétences et des besoins de recrutement, notamment à travers les métiers en pénurie, les fonctions critiques ou encore les analyses prospectives sectorielles.

En outre, c'est dans cette logique qu'ont été mis en place les comités stratégiques sectoriels. Leur objectif est d'identifier les besoins du marché du travail de demain, d'anticiper les transformations économiques et technologiques, et de contribuer en conséquence à l'adaptation des politiques de formation et de développement des compétences.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux** (PS). – C'est un point essentiel, j'imagine que l'on en parlera encore régulièrement. L'intelligence artificielle va bousculer nos fonctionnements jusque dans l'emploi, dans les formations, dans l'économie. Nous devons adopter une stratégie cohérente qui tienne compte de cette réalité nouvelle et qui ne repose pas sur des impressions, mais sur des indicateurs objectifs. Il me semble que le tableau de bord de Digital Wallonia et les baromètres réguliers de l'inclusion numérique permettront de suivre précisément la manière dont les progrès seront réalisés.

**Question orale**  
**de Mme Geneviève Lazon**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « la hausse du chômage de longue durée en**  
**province de Namur malgré l'augmentation du**  
**taux d'emploi »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lazon à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la hausse du chômage de longue durée en province de Namur malgré l'augmentation du taux d'emploi ».

La parole est à Mme Lazon pour poser sa question.

**Mme Geneviève Lazon** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, une récente analyse du groupe RH Acerta, réalisée sur la base de données Eurostat, met en évidence une évolution contrastée du marché de l'emploi dans la province de Namur. D'un côté, le taux d'emploi y progresse pour atteindre 71,1 % en 2025. Certains indicateurs sont encourageants, notamment la hausse importante de l'emploi chez les plus de 55 ans, la progression du taux d'emploi chez les femmes ainsi que celle des travailleurs non belges. Toutefois, de l'autre côté, plusieurs signaux sont préoccupants : le taux de chômage est en hausse et, surtout, près d'un chômeur sur deux dans la province est désormais en situation de chômage de longue durée. La province de Namur fait d'ailleurs moins bien que la moyenne wallonne et belge sur cet indicateur. Par ailleurs, le taux d'emploi des personnes peu qualifiées continue à reculer fortement, révélant un risque croissant de fracture sur le marché du travail.

Monsieur le Ministre, comment analysez-vous cette situation paradoxale où le taux d'emploi progresse alors que le chômage de longue durée augmente fortement ? Quelles explications identifiez-vous concernant la hausse particulièrement préoccupante du chômage de longue durée dans la province de Namur ?

Quels dispositifs spécifiques le FOREm déploie-t-il pour accompagner les demandeurs d'emploi éloignés durablement du marché du travail ? Comment le Gouvernement wallon entend-il mieux soutenir les personnes peu qualifiées dont le taux d'emploi reste particulièrement faible ?

La progression de l'emploi des plus de 55 ans dans la province de Namur peut-elle inspirer certaines bonnes pratiques à l'échelle wallonne ?

Enfin, comment améliorer l'adéquation entre les offres disponibles, notamment dans les métiers en pénurie et les profils des chercheurs d'emploi de longue durée ?

**M. le Président.** – La parole est M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, d'après les chiffres de l'enquête sur les forces de travail que vous citez, le marché de l'emploi namurois est dynamique, puisque le taux d'emploi atteindrait 71,1 % en 2025, en progression et nettement au-dessus de la moyenne wallonne, aujourd'hui de 68 %.

Concernant la hausse du chômage, quand un marché crée de l'emploi – et le marché namurois en crée –, il recrute parmi ceux qui sont préqualifiés : personnes expérimentées, récemment inscrites. Ces personnes sortent rapidement du chômage et le taux d'emploi monte. Mais ce mouvement ne touche malheureusement pas en priorité ceux qui n'ont pas les compétences demandées. Eux restent. Leur durée d'inoccupation s'allonge et leur part dans le chômage de longue durée grandit.

Et là, je veux être clair : au-delà de la conjoncture, c'est un chômage structurel qu'il faut s'attaquer. Des personnes moins qualifiées, sans expérience récente, durablement éloignées de l'emploi, ce noyau dur ne se résorbe pas tout seul, quelle que soit la santé du marché. Il faut aller les chercher, comme on dit, une par une.

C'est exactement le sens des réformes :

- d'abord, Job+ : un incitant unique, simple, lisible, qui compense le déficit de productivité des publics les plus éloignés du marché du travail et lève les réticences des employeurs ;
- ensuite, la révision des parcours vers l'emploi : je prévois un accompagnement sur mesure pour les plus éloignés et une intervention plus précoce et plus intense, avec des plans d'action orientés vers la formation et l'expérience professionnelle ;
- enfin, des points de contact unique : des lieux de proximité qui rassembleront tous les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion pour assurer l'accompagnement des chercheurs d'emploi sans les envoyer de guichet en guichet.

Vous voyez, Madame la Députée, que le Gouvernement ne ménage pas ses peines.

**M. le Président.** – La parole est Mme Lazon.

**Mme Geneviève Lazon** (Les Engagés). – Je vous remercie pour vos éléments de réponse, Monsieur le Ministre, et je ne doutais pas que le Gouvernement ne ménageait pas ses peines.

C'est vrai que cette situation de hausse de chômage concomitante à l'augmentation du taux d'emploi peut paraître paradoxale. Vous l'avez bien expliqué : il s'agit en réalité de personnes peu qualifiées. Comme vous l'avez dit – on en a parlé assez longuement ce matin –, la réforme rejoint bien l'objectif de Job+ : aller

rechercher les personnes les plus éloignées et, comme vous l'avez cité, ne laisser personne au bord du chemin. Cela souligne plus que jamais l'importance de la formation et de l'adéquation entre les compétences et les besoins de la réalité.

**Question orale  
de Mme Éliane Tillieux  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la  
Formation, de la Recherche et du Numérique,  
sur « le relèvement de l'âge à 57 ans pour  
bénéficier d'une aide majorée dans le cadre de  
la réforme des incitants à l'emploi »**

**Question orale  
de Mme Éliane Tillieux  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la  
Formation, de la Recherche et du Numérique,  
sur « le renouvellement de l'aide pour les  
travailleurs reconnus en aptitude réduite au  
travail dans le cadre de la réforme des incitants  
à l'embauche »**

**Question orale  
de Mme Bénédicte Linard  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la  
Formation, de la Recherche et du Numérique,  
sur « la mise en œuvre du décret pour l'aide à  
l'emploi unique Job+ »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- Mme Tillieux, sur « le relèvement de l'âge à 57 ans pour bénéficier d'une aide majorée dans le cadre de la réforme des incitants à l'emploi » ;
- Mme Tillieux, sur « le renouvellement de l'aide pour les travailleurs reconnus en aptitude réduite au travail dans le cadre de la réforme des incitants à l'embauche » ;
- Mme Linard, sur « la mise en œuvre du décret pour l'aide à l'emploi unique Job+ ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser ses questions.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Monsieur le Ministre, votre projet de décret portant création d'un incitant unique à l'embauche s'inscrit dans une volonté affichée de simplification administrative et de recentrage des aides publiques vers les chercheurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail. Il abroge six dispositifs existants pour les remplacer par un incitant unique,

baptisé Job+, géré par le FOREm, avec une entrée en vigueur fixée au 1<sup>er</sup> juillet.

Alors que l'ancien dispositif « Impulsion 55+ » soutenait les travailleuses et ses travailleurs dès 55 ans, votre réforme place désormais le curseur à 57 ans. On comprend qu'il se calque sur le départ à la pension retardée à 67 ans, mais la réalité est que les difficultés majeures de réinsertion commencent souvent dès l'âge de 50 ans.

Comment justifiez-vous de laisser sans soutien spécifique ces travailleurs pendant deux années cruciales, au risque de les voir basculer dans un chômage de très longue durée, voire, en l'état, un chômage définitif ? Comment comptez-vous mettre en œuvre des dispositions transitoires pour cette tranche d'âge ? Combien de travailleurs et travailleuses sont aujourd'hui exclus par ce relèvement d'aide de 55 ans à 57 ans ?

Par ailleurs, le décret ne prévoit aucune disposition permettant le renouvellement d'une aide pour les travailleurs reconnus en aptitude réduite au travail, dont la situation n'aurait pas évolué à l'issue de leur période de subvention Job+ de 36 mois. Vous avez indiqué en commission que les arrêtés d'exécution prévoient une possibilité de prolongation. Pouvez-vous dès lors nous indiquer quel est l'article du décret qui sera la base légale de ces arrêtés et nous livrer le contenu précis de ces arrêtés sur ce point ? Dans quel délai seront-ils adoptés ?

Lorsqu'un travailleur subventionné se trouve en incapacité de travail prolongée sans rupture formelle de son contrat – pour une maladie ou une grossesse, par exemple –, la subvention continue-t-elle à courir, est-elle suspendue ou réduite proportionnellement aux prestations déclarées à l'ONSS ?

Par ailleurs, lorsqu'un employeur engage un travailleur en remplacement, ce contrat ouvre-t-il lui-même le droit à un incitant Job+ distinct ou l'entreprise se trouve-t-elle privée de toute aide pour ce poste pendant toute la durée du remplacement ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, je reviens avec la question que je pensais joindre tout à l'heure à l'examen du décret. C'est une question très technique qui porte sur des aspects concernant le décret Job+. Ce dernier fusionne et transforme les aides à l'emploi. Nous vous avons dit ce que nous pensons de cette réforme et des limites qu'elle comporte. Aujourd'hui encore, différents secteurs sont dubitatifs quant à la mise en œuvre concrète de cette réforme.

Concernant les modalités de mise en œuvre de l'aptitude réduite, quels sont les critères et la procédure qui vont permettre d'entrer dans cette catégorie ?

Le texte prévoit l'assimilation pour les travailleurs défavorisés et les travailleurs gravement défavorisés, mais cela ne concerne que les entreprises d'insertion. Pourtant, les IDESS, les initiatives d'économie sociale – IES – et les entreprises de travail adapté – ETA –, qui emploient également des SINE, devraient pouvoir bénéficier d'une transition vers Job+. Qu'est-il prévu pour ces emplois dans ces entreprises ?

Les textes ne précisent pas la prolongation de l'aide tant que l'aptitude réduite est avérée. Qu'en est-il ?

Le décret Job+ permet que le Gouvernement mette en place une dérogation à l'interdiction du cumul de différents subsides, mais cela dépend d'une réforme de l'arrêté « Entreprises d'insertion ». Quel est le calendrier pour la réforme de cet arrêté qui permettrait ce cumul ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames les Députées, premièrement, le décret du 21 mai 2026 portant création de l'incitant unique à l'embauche Job+ fixe, en effet, des balises d'âge à 25 ans et 57 ans. Ces balises contribuent au ciblage assumé des chercheurs d'emploi qui, sans aide, auraient plus de difficultés à s'insérer ou se réinsérer sur le marché de l'emploi.

Je les ai proposées en m'appuyant sur l'étude d'Itinera de juin 2025 intitulée « 80 % d'emploi en Belgique : où en est-on vraiment ? ». Cette étude démontre, sur la base des données objectives de l'ONSS, que, en Wallonie, les seuils à 25 ans et 57 ans sont des âges pivots en matière de taux d'emploi. Avant 25 ans et après 57 ans, la courbe du taux d'emploi diminue drastiquement, c'est-à-dire que sur le plan macroéconomique, ce sont ces tranches d'âge qui impactent le plus négativement le taux d'emploi wallon. En outre, sur le long terme, la tendance du taux d'emploi des jeunes est négative, contrairement à celle des âgés. C'est une raison supplémentaire qui m'a amené à fixer le seuil à 57 ans et pas plus bas. Je précise que les chercheurs d'emploi dès 50 ans auront accès à Job+, à condition d'être inscrits au FOREm depuis 12 ou 24 mois.

Par ailleurs, il n'y a pas de travailleurs actuels qui seront exclus par ce seuil à 57 ans puisque les dispositions transitoires inscrites dans le décret du 21 mai 2026 permettent la poursuite des aides Impulsion, SESAM, Tremplin et SINE jusqu'au 31 décembre 2029. Je pense que laisser trois ans et demi de transition est raisonnable.

D'autre part, s'agissant particulièrement des chercheurs d'emploi ayant acquis une plus longue expérience professionnelle, comme les 50 ans et plus, d'autres dispositifs sont disponibles et pertinents. Ainsi, les plus âgés étant particulièrement confrontés à l'enjeu de la reconversion professionnelle, le dispositif PFI – plan de formation-insertion – peut participer à faciliter l'ouverture de nouveaux débouchés de carrière. J'ajouterais que j'ai veillé dans le décret du 21 mai 2026 à permettre l'éligibilité à Job+ aux travailleurs embauchés par le biais d'un PFI.

Deuxièmement, Job+ ne prévoit évidemment pas d'exclure du dispositif les travailleurs se retrouvant en incapacité et toujours sous contrat de travail avec l'entreprise. La subvention continuera de courir et sera adaptée proportionnellement, le cas échéant, aux prestations déclarées à l'ONSS. D'autre part, dans ce type de situation, les employeurs engageant un travailleur en remplacement auront accès à l'incitant Job+ si le nouveau travailleur répond aux critères d'accès.

Troisièmement, le décret Job+ se réfère effectivement à la notion d'aptitude réduite. Une assimilation, et non un renouvellement, pour les personnes reconnues comme telles permet de rendre éligible leur employeur au volet le plus incitatif de l'incitant Job+, c'est-à-dire 36 mois de subventionnement. Je précise que cette troisième porte d'entrée Job+ offrant 36 mois d'incitant est accessible plusieurs fois au cours d'une carrière. Cela étant, dans l'optique de réduire les effets d'aubaine et de responsabilisation, plus aucun renouvellement automatique de l'octroi de l'incitant ne sera possible avec Job+. C'est un changement de paradigme que j'assume. Je vous renvoie au compte rendu de notre séance de commission du 7 avril dernier au cours de laquelle la notion d'aptitude réduite au travail a été explicitée.

Quant au processus de reconnaissance, cette notion est déjà prise en compte au FOREm pour identifier les publics concernés dans le cadre de la réglementation sur le chômage. Des modalités d'opérationnalisation plus complètes de cette notion, en particulier son intégration dans les logiques d'accompagnement et de parcours, seront précisées dans le cadre des textes relatifs aux parcours vers l'emploi, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Dans l'intervalle, conformément aux principes déjà appliqués dans le cadre de la réglementation chômage et afin de garantir l'exécution complète du nouveau dispositif Job+ dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain, le FOREm va continuer à mobiliser l'outil ICF pour l'ensemble des chercheurs d'emploi, lorsque la situation le justifie.

En ce qui concerne le dispositif SINE, celui-ci sera abrogé au 1<sup>er</sup> juillet 2026 conformément au décret du 21 mai. Les travailleurs SINE, dont le contrat prend fin

après le 1<sup>er</sup> juillet, rendront leur employeur directement éligible à Job+ dans le cas où ils sont reconnus comme ayant une aptitude réduite au travail.

Pour celles et ceux qui n'ont pas la reconnaissance et dont l'emploi ne serait pas prolongé, les conseillers du FOREm seront pleinement mobilisés pour les accompagner. Bien entendu, l'incitant Job+ pourra être mobilisé pour faciliter le réengagement des personnes concernées si leur durée d'inscription au FOREm atteint quatre mois.

Enfin, en ce qui concerne la réforme de l'arrêté « Entreprises d'insertion », je ne suis pas compétent et vous renvoie, par conséquent, vers mon collègue Coppieters.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour les précisions apportées. J'entends votre réflexion, mais n'est-ce pas la présence d'aides majorées lors du recrutement de 55+ qui a permis de diminuer le taux de chômage sur les personnes les plus âgées ? L'augmentation du seuil de 55 vers 57 risque de faire un glissement du public vers le chômage. C'est à tester. Vous semblez dire le contraire. J'ai l'impression que cela rend les emplois moins attractifs pour la tranche des 55 à 57 ans.

En ce qui concerne les travailleurs reconnus en aptitude réduite au travail, il me reste pas mal d'inquiétudes. Je veux bien relire nos débats antérieurs, mais il y a des situations très précises qui risquent de passer au travers des mailles du filet ; des personnes qui travaillent, sont soutenues et qui, demain, ne le seraient plus, tout simplement parce qu'elles ne seraient pas reconnues comme ayant une maladie grave alors qu'elles ont une sclérose en plaques, par exemple, ou parce qu'elles ont des difficultés de santé, mais peut-être pas suffisamment graves selon l'œil d'un médecin ou de celui qui aura à juger.

Bref, je reste un peu dans l'interrogation par rapport à la manière d'entrevoir ces différentes aides et surtout le non-renouvellement que vous assumez. Il n'y aura plus aucun renouvellement automatique. Il vaut mieux quelqu'un à l'emploi que rejeter, dans les colonnes du chômage, quelqu'un qui est déjà en grande difficulté.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Je remercie le ministre pour ses réponses. Je comprends de sa réponse que, quelle que soit l'origine de l'entreprise d'où viennent des SINE, ils peuvent être assimilés ; pas seulement s'ils sont aujourd'hui dans des entreprises d'insertion, mais aussi dans d'autres types d'entreprises.

Pour l'arrêté, je pensais qu'un ministre pouvait répondre au nom de tout son Gouvernement. Puisque l'on est à cheval sur deux thématiques, j'aurais espéré

que vous puissiez demander à M. Coppieters ce qu'il en était. J'irai donc vers M. Coppieters pour avoir la réponse. Ce n'est pas grave, mais c'est parfois plus facile d'avoir une seule réponse.

**Question orale**  
**de Mme Dorothée De Rodder**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « l'avenir du personnel des agences locales**  
**pour l'emploi (ALE) »**

**Question orale**  
**de Mme Dorothée De Rodder**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « la prise en compte des spécificités et des**  
**besoins locaux dans la sauvegarde des agences**  
**locales pour l'emploi (ALE) »**

**Question orale**  
**de Mme Bénédicte Linard**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « le manque d'informations sur les**  
**modalités concrètes de la réforme des agences**  
**locales pour l'emploi (ALE) »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- Mme De Rodder, sur « l'avenir du personnel des agences locales pour l'emploi (ALE) » ;
- Mme De Rodder, sur « la prise en compte des spécificités et des besoins locaux dans la sauvegarde des agences locales pour l'emploi (ALE) » ;
- Mme Linard, sur « le manque d'informations sur les modalités concrètes de la réforme des agences locales pour l'emploi (ALE) ».

La parole est à Mme De Rodder pour poser ses questions.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Monsieur le Ministre, votre réforme du parcours Emploi et le retrait de l'agrément ALE aux ASBL qui en jouissaient auront indéniablement des répercussions sur l'emploi de plusieurs dizaines de personnes.

Vous avez annoncé que les sections titres-services de ces agences pourraient poursuivre leurs activités après la perte de l'agrément ALE. Ces agréments seront retirés le 31 décembre 2026 et les agents FOREm seront

réaffectés dans d'autres services dès le lendemain, après avoir passé une partie de ces derniers six mois à être formés, auditionnés et repositionnés. Il ne leur reste donc que six mois pour assurer la pérennité de ces sections titres-services et définir l'organisation de celles-ci, une fois leurs départs actés.

Au-delà de cet agenda, bien trop serré, c'est l'avenir du personnel administratif engagé sur fonds propres au sein de ces structures qui pose question. Vous avez assuré qu'il n'y aurait aucune perte d'emploi liée à votre réforme. Le FOREm a envoyé un courriel aux présidents et bourgmestres indiquant qu'il s'agirait d'une optimisation des prestations ALE et que l'emploi serait garanti. C'est vrai pour les agents du FOREm, mais ce n'est pas vrai pour le personnel engagé sur fonds propres.

Plus largement, que vont donc devenir ces employés des ALE dont les sections titres-services ne seraient pas maintenues ou qui étaient dévolus à la gestion quotidienne de la section « ALE traditionnelle » pour compenser parfois le manque de personnes mises à disposition par le FOREm ?

Que vont devenir ceux qui, dans certaines ALE – de votre région d'ailleurs –, cumulent un mi-temps comme agent FOREm et un autre comme employé sur fonds propre de leur ASBL ALE ? Que vont devenir aussi les agents FOREm dont certains sont actifs dans les ALE depuis plus de 30 ans et qui ont donc une expertise très précieuse dans la remise à l'emploi des publics éloignés du marché du travail ? Disposez-vous des chiffres du nombre d'agents sur fonds propres qui sont actuellement en place dans les ALE titres-services ?

J'en viens à ma question sur la prise en compte des spécificités et des besoins locaux dans la sauvegarde des agences locales pour l'emploi.

Lors de votre visite très appréciée à l'ALE de Tournai, vous avez pu constater que, grâce à la motivation et à l'engagement tant des administrateurs que de l'équipe en place, une ALE avec une section titres-services comptant 96 travailleurs en CDI avait pu développer une réelle expertise en matière de réinsertion socioprofessionnelle et une expertise concernant la prise en charge de prestataires présentant des troubles de santé mentale ou d'assuétudes.

Vous aviez déclaré que l'on peut construire des projets qui dépassent les clivages politiques ou territoriaux. Vous aviez aussi déclaré qu'il vous tenait à cœur de voir les réalités de terrain, voire des opérateurs qui fonctionnent bien. Vous indiquiez en ces termes précis que dans la réforme des ALE, il faudrait tenir compte des dynamiques locales qui fonctionnent. Aujourd'hui, pourtant, vous présentez un projet de réforme sans distinguer les ALE qui fonctionnent de celles qui ne fonctionnaient pas. Nous étions, pour notre part, convaincus que votre réforme aurait été une

réforme du nombre d'ALE, mais pas une réforme qui supprimerait de manière aussi nette toutes les ALE en Wallonie.

Envisagez-vous encore des solutions alternatives ? Comment permettre aux ALE qui fonctionnent de continuer à gérer conjointement les futures prestations à horaires limités et les titres-services, tout en se regroupant sous une forme à définir ? Pourquoi prendre une même décision pour toutes les ALE de Wallonie, quels que soient leurs spécificités et leurs besoins locaux, alors que nous aurions pu construire différemment les choses avec toujours le même objectif, celui de ramener celles et ceux qui sont éloignés des dispositifs de l'emploi vers le chemin du travail ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, cela fait plusieurs mois que vous avez annoncé votre réforme des différents services d'emploi de proximité et la fusion de ces services en la seule forme des points de contact unique. Vous avez fait des déclarations à la presse début avril, et nous en avons parlé en commission le 21 avril dernier.

Vous aviez annoncé que les ALE allaient être reprises en mai par le FOREm pour le 31 décembre 2026, et que les points de contact unique ouvrirait dès le 1<sup>er</sup> janvier 2027. C'est donc dans moins de six mois. Vous aviez déclaré : « L'entrée en vigueur du nouveau dispositif est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2027, ce qui permet sereinement d'organiser les concertations nécessaires, de préparer les mesures transitoires et d'accompagner les prestataires et les utilisateurs vers le nouveau dispositif ».

En juillet et août, les choses tournent au ralenti en général, spécialement pour les ALE dans les écoles. En pratique, il reste donc moins de six mois pour la mise en œuvre effective de ce paquet de réformes. Aujourd'hui, les usagers, les prestataires, les collaborateurs et les administrateurs sont dans l'expectative. Aucun texte réglementaire n'a été envoyé à ces personnes dans les ALE pour préciser la manière dont cette transition allait se dérouler. Ils se posent une série de questions légitimes sur la période de transition et le calendrier de mise en œuvre de votre réforme.

Comment avez-vous prévu d'informer les collaborateurs et les administrateurs des ALE pour la mise en œuvre concrète de cette réforme ? Pouvez-vous indiquer quel est le calendrier de mise en œuvre ? Concernant les prestataires éligibles, à partir de quand la période de six mois débute-t-elle ? À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027, ou sera-t-elle déjà entamée avant ? Concernant les utilisateurs, leur inscription pour 12 mois est-elle reconduite à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027 ou y a-t-il une continuité de la durée à partir de la date

d'inscription ? Concernant les collaborateurs, quand seront-ils prévenus de leur nouvelle fonction ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames les Députées, permettez-moi tout d'abord de revenir sur ma visite à l'Esc'ALE de Tournai. J'ai effectivement pu constater la qualité du travail réalisé par les équipes. L'expertise développée, notamment en matière de réinsertion socioprofessionnelle, est réelle et doit être soulignée. J'ai d'ailleurs encore reçu un très long courrier cette semaine, que j'ai lu attentivement.

La réforme ne vise pas à remettre en cause ces dynamiques positives. Au contraire, elle s'inscrit dans une volonté de renforcer l'efficacité globale du dispositif en construisant des parcours progressifs vers l'emploi, avec de réelles perspectives d'évolution. L'objectif est de permettre aux bénéficiaires de passer d'une première remise au travail à une insertion durable sur le marché de l'emploi.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027, le système des agences locales pour l'emploi sera remplacé par un dispositif de prestations à heures limitées piloté depuis les points de contact unique et géré par le FOREm. À cette date, les ASBL de type agences locales pour l'emploi perdront leur reconnaissance en tant qu'ALE et les communes ne seront plus tenues d'organiser ce dispositif. Cette évolution s'inscrit dans une logique d'harmonisation et de simplification administrative, afin d'assurer un même service à l'ensemble des bénéficiaires du dispositif, tant pour les utilisateurs que pour les prestataires. Cela étant, cette réforme ne signifie pas la disparition des structures existantes. Les ASBL qui ont développé des activités connexes, comme c'est le cas de l'Esc'ALE, pourront tout à fait poursuivre leurs activités si elles le souhaitent.

En effet, à titre d'exemple, l'agrément en tant qu'entreprise de titres-services est indépendant de la reconnaissance comme ALE. Les structures concernées pourront continuer à exercer leur activité de titres-services sans aucune formalité supplémentaire. L'expertise acquise, notamment dans l'accompagnement de publics éloignés de l'emploi, pourra ainsi être maintenue et valorisée au sein de ces structures. En revanche, le futur dispositif de prestations à heures limitées sera organisé par le FOREm et, pour ce qui concerne Tournai, sera intégré au sein de la direction régionale, assurant ainsi une mise en œuvre au plus près des réalités locales et boostant les synergies avec les acteurs locaux.

Concrètement, la mise en œuvre de la réforme des ALE est menée par le FOREm depuis plusieurs semaines déjà. Le FOREm a initié les premiers travaux

et établi un calendrier précis pour une entrée en vigueur du dispositif au 1<sup>er</sup> janvier 2027. Les textes décrets et réglementaires nécessaires sont parallèlement en cours d'adoption. Plus précisément, les dispositions décretales relatives au dispositif de prestations à heures limitées se trouvent dans l'avant-projet de décret relatif au parcours vers l'emploi adopté en première lecture en avril dernier. Mon cabinet analyse actuellement les avis remis sur cet avant-projet de décret que je présenterai au Gouvernement en deuxième lecture avant l'été.

Les dispositions réglementaires, elles, figureront dans l'avant-projet d'arrêté d'exécution de ce décret dont la première lecture est également prévue avant l'été. Par ailleurs, une séance d'information coorganisée avec le FOREm, le SPW EER et mon cabinet à destination des présidents des ASBL ALE est prévue le 24 juin prochain à Namur. L'objectif de cette séance d'information est de présenter les contours de la réforme des points de contact unique, ainsi que du dispositif de prestations à heures limitées. Le calendrier de mise en œuvre de la réforme et ses implications concrètes y seront abordés.

En ce qui concerne les prestataires, l'un des grands changements entre le dispositif actuel et le nouveau dispositif est la limitation dans le temps des prestations à six mois afin d'éviter un enlèvement. Il y aura néanmoins une possibilité de renouvellement pour les personnes ayant une aptitude réduite au travail, ainsi que des modalités spécifiques pour les personnes prestant au sein des garderies scolaires et de l'accueil extrascolaire. Pour les prestataires éligibles, la période de six mois débutera dès la première prestation effectuée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Les utilisateurs actuellement inscrits dans le dispositif pourront continuer à bénéficier du même service, mais devront se réinscrire dans le nouveau dispositif. Cette inscription sera gratuite. Des courriers d'information seront envoyés aux utilisateurs actuels afin de les accompagner au mieux dans cette transition et essayer de répondre aux besoins, notamment des écoles, quel que soit le réseau des garderies.

Enfin, je reviens sur un élément important de vos questions, puisqu'il concerne 236 collaborateurs du FOREm représentant 189,52 équivalents temps plein. Ce personnel aujourd'hui détaché dans les différentes ALE sera pleinement réintégré au sein du FOREm, et prioritairement dans les points de contact unique. Je rappelle d'ailleurs qu'il n'y aura aucune perte d'emploi. Le FOREm travaille actuellement à l'accompagnement au changement et à la réaffectation de ce personnel. Un calendrier ainsi que des modalités précises ont été établis, mais doivent encore être validés par les organes représentatifs du personnel. Une fois cette validation obtenue, les informations pourront être communiquées à l'ensemble des collaborateurs.

En outre, le FOREm m'indique que les premières rencontres entre les services des ressources humaines et

les collaborateurs détachés dans les ALE sont planifiées durant tout ce mois de juin. Par la suite, il est prévu que ces collaborateurs puissent s'entretenir individuellement avec un référent RH. Le planning actuel prévoit une clarification de la fonction et un lieu d'affectation en novembre prochain au plus tard.

Pour les cas particuliers que vous mentionnez, Madame De Rodder, les services des ressources humaines du FOREm se chargeront d'accompagner les travailleurs concernés. Concernant le personnel engagé sur fonds propres par l'ASBL, celui-ci pourra continuer à y travailler si l'organe d'administration concerné décide du maintien des activités de l'ASBL. Les autres pourront également bénéficier de l'accompagnement et de l'expertise du FOREm afin de retrouver rapidement une nouvelle opportunité d'emploi. En tout état de cause, l'avenir de ce personnel relève de la responsabilité des organes de gestion de l'ASBL, et non de la Région wallonne.

Pour terminer et être parfaitement complet par rapport à vos questions, il y a actuellement 100 équivalents temps plein engagés sur fonds propres dans les sections des titres-services, ce qui représente 143 personnes dans les 53 sections.

**M. le Président.** – La parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Je vais regrouper mes deux répliques. En réalité, Monsieur le Ministre, vous nous le dites de manière assez froide : la conclusion de tout cela, c'est l'organisation du démantèlement de l'Esc'ALE, puisque nous sommes dans l'impossibilité, dans les délais qui nous sont proposés, d'organiser une nouvelle section « Titres-services ». En plus, avec du personnel sur fonds propres, cela est tout à fait impossible. J'ajoute que vous ne tenez pas compte non plus de la possibilité de l'organisation d'un bureau spécifique à Tournai, dans des locaux tout à fait dédiés à cela, puisque vous renvoyez le dispositif des prestations à horaires réduits dans les locaux du FOREm. En termes de clarté, je ne sais pas si c'est vraiment très efficace.

Une chose est certaine, c'est que, sur toutes les demandes que nous avons faites, aucune n'a trouvé grâce à vos yeux, aucune n'a été entendue. C'est potentiellement 96 travailleuses dans notre section « Titres-services » qui seront potentiellement licenciées si nous ne trouvons pas d'autre solution. Cela, malheureusement, nous en portons et j'en assume une partie de la responsabilité, mais vous devez, vous aussi, en assumer une partie de la responsabilité.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – J'avais des questions très précises. Sur le fond, je peux rejoindre ma collègue, Mme De Rodder. La question de l'information et de sa transmission est essentielle vu le timing. Vous avez évoqué une rencontre avec les présidents le 24 juin

à Namur. J'espère que ceci permettra le ruissellement vers les personnes qui travaillent dans les ALE aujourd'hui. Vous avez rappelé le calendrier. Vous avez donc répondu à mes questions.

Sur le fond, je pense aussi que nous allons vers une perte de travail de proximité. Je n'y reviens pas aujourd'hui. En tout cas, les questions précises ont trouvé leur réponse. Il faudra que vous vous demandiez si la séance d'information est suffisante en passant par les présidences des ALE.

**Question orale**  
**de M. Germain Mugemangango**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « la grève et les perspectives au sein de**  
**l'entreprise Thy-Marcinelle »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mugemangango à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la grève et les perspectives au sein de l'entreprise Thy-Marcinelle ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

**M. Germain Mugemangango (PTB).** – Monsieur le Ministre, ma question porte sur les travailleurs de Thy-Marcinelle, qui sont en grève depuis trois semaines. J'ai eu l'occasion de les rencontrer encore hier. Nous parlons de travailleurs qui ont passé entre 20 et 30 ans dans cette entreprise et qui se retrouvent en train de faire la grève sous le ring de Charleroi. On est en train de parler de toute une partie de l'entreprise. La phase à chaud concerne encore 179 travailleurs. Cela veut dire aussi que 179 familles sont impactées par ce risque de perte d'emploi. Paradoxalement, on est aussi en train de parler d'une industrie sidérurgique dont la Wallonie a besoin. On y produit des maillages d'acier qui sont essentiels pour la construction d'infrastructures et de logements, par exemple. On en a donc vraiment besoin, on a besoin de ce savoir-faire. C'est essentiel, quand on parle d'industrie wallonne ou quand on parle des besoins économiques de la Wallonie.

Quelle est votre action pour préserver l'avenir de ces travailleurs, de cette entreprise et, de manière beaucoup plus large, l'emploi en Wallonie ?

Avez-vous eu un contact avec la direction de Riva pour savoir ce qui va advenir de cette entreprise ? On sait qu'une partie est concernée par ce plan de licenciements. Une autre partie, la phase à froid, n'est, en principe, pas concernée par ce plan de licenciement et de restructuration. Il y a également la question de

savoir s'il y a eu des marques d'intérêt pour la reprise de la phase à chaud. On a entendu des informations dans ce sens : qu'en est-il ? Y a-t-il des choses qui peuvent se concrétiser par rapport à cela ? Cela me paraît vraiment important.

Quel est votre plan pour empêcher l'hémorragie d'emplois à laquelle on assiste en Wallonie et à Charleroi en particulier ? Huit mille emplois perdus en deux ans, en Wallonie, dont 3 000 à Charleroi, c'est énorme.

Par rapport aux aides économiques, on sait que cette entreprise a reçu une série d'aides du Fédéral et de la Région wallonne par différents mécanismes. Qu'en est-il exactement du montant de ces aides ? Qu'en est-il de la récupération de ces aides pour une entreprise qui, manifestement, ne fait pas du maintien de l'emploi sa priorité ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, j'ai déjà répondu ce matin lors du débat budgétaire, puisque j'ai été interrogé par Mme Greco sur le sujet. J'ai pu répondre longuement, mais je vais rappeler les éléments de réponse par rapport à vos questionnements.

Après la phase d'information et de consultation prévue dans le cadre de la procédure Renault, l'entreprise a confirmé, le 6 juin 2026, sa décision de procéder à un licenciement collectif. Cette confirmation a ouvert la seconde phase de la procédure Renault, consacrée notamment à la négociation du plan social. Selon les informations qui m'ont été communiquées par l'entreprise, la décision de suspendre les activités de production du site en 2025, puis de confirmer le projet de licenciement collectif, repose sur des considérations essentiellement économiques et industrielles.

Thy-Marcinelle indique que son modèle de production, fondé sur la technologie du four électrique, est particulièrement dépendant du coût de l'électricité, qui constitue un facteur déterminant de compétitivité par rapport aux autres producteurs européens. On a largement eu l'occasion d'en débattre ce matin. Au moment de l'arrêt des installations, les coûts énergétiques supportés en Belgique étaient significativement plus élevés que ceux rencontrés dans plusieurs autres États membres, rendant la production d'acier à Charleroi structurellement non compétitive. Elle souligne avoir poursuivi, durant la période d'arrêt, diverses démarches visant à identifier, avec les parties prenantes concernées, des solutions permettant de restaurer les conditions de compétitivité suffisantes en vue d'une reprise durable de l'activité. Selon l'entreprise, aucune solution n'a toutefois permis, à ce jour, de rétablir un niveau de compétitivité compatible

avec l'exploitation économiquement viable d'une aciérie électrique.

Thy-Marcinelle affirme par ailleurs avoir respecté l'ensemble des obligations légales et sociales applicables, ainsi que les différentes étapes de la procédure d'information et de consultation. L'entreprise indique avoir proposé des possibilités de reclassement interne au sein des activités de la phase à froid où plusieurs postes demeuraient vacants dans le but de préserver un maximum d'emplois. La société indique rester ouverte au dialogue avec les organisations syndicales, les autorités publiques et les autres parties prenantes, notamment dans le cadre des réunions de médiation organisées sous l'égide du SPF Emploi.

En cas de licenciement collectif effectif, pour rappel, l'entreprise devra respecter les dispositifs de l'arrêt royal du 9 mars 2006 relatif à la gestion active des restructurations. Celui-ci impose à tout employeur répondant à la définition d'employeur en restructuration de mettre en place une cellule pour l'emploi chargé d'offrir aux travailleurs concernés un programme de reclassement professionnel répondant aux critères de qualité fixés par les conventions collectives de travail. Le FOREm jouera pleinement son rôle en la matière. Conformément à cette réglementation, les travailleurs de moins de 45 ans doivent bénéficier d'une offre d'outplacement d'une durée de trois mois, tandis que les travailleurs âgés de 45 ans ou plus doivent se voir proposer un accompagnement d'une durée de six mois. Un reclassement professionnel devra être ainsi proposé aux travailleurs concernés, conformément à la législation belge applicable en matière de restructuration.

Pour le reste, ce sont des considérations relevant davantage du développement économique et de la réindustrialisation, dont nous avons eu l'occasion de débattre très largement ce matin.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Germain Mugemangango** (PTB). – Monsieur le Ministre, je suis étonné parce que vous m'avez décrit – en détail, je le reconnais – une situation que je connais. Je vous ai dit que les travailleurs de Thy-Marcinelle sont actuellement dans une impasse et je vous demande ce que vous allez faire. Je n'ose pas croire que vous n'allez rien faire. Vous, comme ministre de l'Économie, qu'allez-vous faire pour aider ces travailleurs à sortir de l'impasse ? Cela me paraît essentiel.

Par exemple, une piste serait de refuser cette fermeture de la phase à chaud, parce que, sur le plan économique et industriel, vous avez besoin que cette phase à chaud existe pour continuer à produire de l'acier dont on a besoin pour les infrastructures en Wallonie.

Second élément : allez-vous demander des garanties à la direction sur la poursuite de l'activité du site ?

Auquel cas elle devrait rendre les aides généreuses qu'elle a reçues. Ce sont des choses que vous pouvez faire en tant que ministre de l'Économie. Je vous repose la question : qu'allez-vous faire ? Rien, apparemment.

**Question orale  
de Mme Geneviève Lazon**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la  
Formation, de la Recherche et du Numérique,  
sur « l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement  
wallon relatif à l'activation des bénéficiaires du  
revenu d'intégration via le FOREm »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lazon à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'activation des bénéficiaires du revenu d'intégration via le FOREm ».

La parole est à Mme Lazon pour poser sa question.

**Mme Geneviève Lazon** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, si l'objectif d'une meilleure articulation entre les acteurs de l'insertion est partagé, plusieurs CPAS craignent que la réforme n'engendre une surcharge administrative importante. Ils pointent notamment les risques de doublons entre le dossier unique régional, le PIIS fédéral et les autres outils de suivi déjà existants.

Les acteurs de terrain s'inquiètent également du manque de distinction entre les bénéficiaires relevant d'un accompagnement socioprofessionnel et ceux qui nécessitent avant tout un accompagnement social, ainsi que de l'absence de prise en compte des réalités spécifiques des grandes villes, confrontées à une augmentation constante du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration.

Comment le Gouvernement entend-il éviter les doublons administratifs entre les obligations fédérales et régionales imposées aux CPAS ? Des mesures de simplification administrative sont-elles prévues afin de garantir que les travailleurs sociaux puissent consacrer prioritairement leur temps à l'accompagnement des bénéficiaires ? Comment les réalités des grandes villes et l'augmentation attendue du nombre de bénéficiaires seront-elles prises en compte dans la mise en œuvre de cette réforme ? Les bénéficiaires les plus éloignés de l'emploi pourront-ils continuer à relever prioritairement d'un accompagnement social adapté à leur situation ? Des moyens humains et financiers complémentaires sont-ils prévus pour permettre aux CPAS d'assumer ces nouvelles obligations ? Enfin, quelles seront les conséquences concrètes en cas de non-respect des délais ou obligations d'encodage prévus par l'arrêté ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, le décret du 19 décembre 2005 relatif à l'activation des bénéficiaires du revenu d'intégration par l'inscription obligatoire auprès du FOREm renforce la nécessaire coordination entre ce dernier et les CPAS, en cohérence avec la dynamique des points de contact unique. Il vise trois objectifs : la continuité du parcours du chercheur d'emploi, un accompagnement qui démarre immédiatement et une clarification du rôle de chacun.

Cette réforme permettra notamment aux CPAS de consacrer davantage de temps aux chercheurs d'emploi nécessitant un accompagnement social renforcé. Par ailleurs, le décret prévoit que l'accompagnement vers l'emploi des chercheurs d'emploi ayant une employabilité très faible restera dans les mains du CPAS. L'accompagnement de ces publics conjoints s'opère au travers du dossier unique, qui est un outil de centralisation offrant une vision commune du parcours du chercheur d'emploi. Il est destiné à faciliter le suivi coordonné par l'ensemble des acteurs et est dès lors considéré comme un outil de mutualisation. La volonté est d'éviter les doubles suivis et les incohérences administratives, dans une dynamique qui place le chercheur d'emploi au centre des préoccupations. Je sais que la Fédération des CPAS, que j'ai rencontrée, est favorable au dossier unique, mais il y a une crainte de charges administratives lourdes, et je veux évidemment éviter ce type de charge.

Dans cette collaboration, le FOREm assume d'ailleurs pleinement plusieurs responsabilités, parmi lesquelles la mise à disposition et la gestion du dossier unique, l'organisation de l'échange de données, l'information des CPAS sur les actions réalisées, le signalement des éventuels manquements du bénéficiaire – si, par exemple, il a son plan d'action et qu'il ne le suit absolument pas – ainsi que la coordination avec les opérateurs tiers.

Le FOREm est chargé d'organiser des réunions de concertation avec la Fédération des CPAS, le cas échéant, accompagnée d'une délégation de représentants. L'avant-projet d'arrêté que vous évoquez prévoit, en outre, la mise en œuvre de concertations locales, vouées à adapter le dispositif à la réalité vécue par chacun des CPAS.

Comme vous le voyez, l'objectif est d'organiser une collaboration réelle et efficace entre le FOREm et les CPAS. Notre objectif commun est d'éviter tout non-respect des délais ou des obligations, et ce, dans l'intérêt du chercheur d'emploi.

Enfin, en ce qui concerne les moyens humains et financiers complémentaires pour les CPAS, je vous

renvoie vers les ministres compétents. Vous savez qu'il y a eu des discussions avec le Fédéral pour qu'il y ait des moyens complémentaires à disposition des CPAS. Si l'on veut réussir la remise à l'emploi de toute une série de personnes, la collaboration avec le FOREm et les CPAS est absolument indispensable. Une relation de confiance réciproque et mutuelle doit se mettre en place. Personnellement, mais aussi avec mes collègues du Gouvernement, on fera en sorte que cette collaboration puisse être implémentée au mieux sur le terrain.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Lazaron.

**Mme Geneviève Lazaron** (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse. Vous aurez compris que, au niveau du groupe des Engagés – vous l'avez déjà entendu ce matin –, nous sommes en accord avec toute la réforme. Toutefois, en tant que conseillère communale, j'ai entendu les craintes des CPAS et je voulais vous les rapporter, mais vous les connaissiez déjà. C'est aussi une bonne chose d'être en contact avec la Fédération. C'est quelque chose d'important, car l'être humain est comme cela : tout changement interpelle et peut faire peur, ce qui est légitime.

En tout cas, vos éléments de réponse sont assez rassurants. Vous soulignez effectivement à plusieurs reprises la collaboration importante entre le FOREm et les CPAS. C'est l'objectif. Pour eux aussi, l'objectif commun à atteindre, c'est l'efficacité. Je serai évidemment attentive à l'application de toutes ces mesures.

*(Mme Lazaron, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale**  
**de Mme Éliane Tillieux**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme du congé éducation payé »**

**Question orale**  
**de M. Olivier de Wasseige**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la fraude présumée au congé éducation payé en Wallonie »**

**Question orale**  
**de Mme Bénédicte Linard**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la fraude aux congés éducation payés »**

**Question orale**  
**de M. Vincent Maillen**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le démantèlement d'une fraude majeure aux aides à la formation »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- Mme Tillieux, sur « la réforme du congé éducation payé » ;
- M. de Wasseige, sur « la fraude présumée au congé éducation payé en Wallonie » ;
- Mme Linard, sur « la fraude aux congés éducation payés » ;
- M. Maillen, sur « le démantèlement d'une fraude majeure aux aides à la formation ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux** (PS). – Monsieur le Ministre, en février 2026, le Gouvernement a adopté en première lecture l'avant-projet de décret « Wallonie formation continue », qui remplace notamment le chèque-formation, le crédit-adaptation, le Fonds de l'expérience professionnelle et le congé éducation payé par les dispositifs « Capital formation entreprise » et « Mon capital formation ».

En ce qui concerne le calendrier, vous avez déclaré que vous visiez une adoption du texte dès cette année afin de préparer la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, qui interviendra de manière effective et complète le 1<sup>er</sup> septembre 2027.

Cette réforme intervient alors qu'une vaste enquête judiciaire a récemment mis au jour une fraude présumée de plusieurs millions d'euros, au préjudice du FOREm, dans le cadre du congé éducation payé. Selon les éléments communiqués par l'auditorat du travail, plus de 150 entreprises auraient bénéficié indûment de remboursements pour des formations qui n'auraient pas été dispensées.

Considérez-vous que les faits révélés justifieraient une accélération de certaines mesures prévues dans le cadre de la réforme en cours ? À défaut d'une entrée en vigueur anticipée de correctifs pour éviter les fraudes, quelles mesures comptez-vous prendre dans l'intervalle pour éviter que de nouveaux abus similaires ne puissent se produire d'ici au 1<sup>er</sup> septembre 2027 ? Plus largement, pouvez-vous garantir que la réforme préparatoire permettra d'éviter les risques de dévoiement qui ont affecté le congé éducation payé ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, une étude d'un an, menée par le Département de l'inspection économique et sociale du Service public de Wallonie en collaboration avec l'auditorat du travail et la police judiciaire fédérale, a abouti à des perquisitions et à l'arrestation de sept personnes. Des consultants auraient proposé à des entreprises d'obtenir des aides à la formation via le dispositif du CEP – le congé éducation payé –, sur base de fausses attestations de formation, pour un montant estimé à 8,5 millions d'euros. Ces faits concernent la période 2021-2024. Néanmoins, les montants en jeu sont particulièrement importants et cette affaire suscite des inquiétudes.

Quelles mesures le FOREm a-t-il mis en place afin de garantir que ce type de fraude n'ait pas pu se produire au cours de la période 2025-2026 ? Disposez-vous d'éléments permettant d'espérer la récupération totale ou partielle des montants détournés au bénéfice de la Région wallonne ? Par ailleurs, vous avez annoncé une réforme des aides à la formation qui devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2027. Une première lecture du projet de décret a été approuvée par le Gouvernement wallon en février dernier. Cette réforme est nécessaire, le congé éducation payé ayant perdu sa vocation initiale.

Conçu à l'origine comme un outil au service de l'initiative des travailleurs, il est devenu, en raison d'un manque de lisibilité des différents dispositifs d'aide à la formation et de conditions parfois plus avantageuses que celles d'autres mécanismes existants, un instrument utilisé de manière trop large et parfois détourné de son objectif premier. La réforme prévoit désormais deux dispositifs distincts, l'un à l'initiative du travailleur, l'autre à l'initiative de l'employeur.

Comment comptez-vous garantir une utilisation adéquate de ces aides et un meilleur ciblage des bénéficiaires afin qu'elle réponde aux besoins de formation des travailleurs ? Comment concilier l'objectif de simplification administrative avec les impératifs de contrôle, de prévention de la fraude et de limitation des effets d'aubaine ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, désolée si je suis fatalement un peu répétitive. Il y a plusieurs jours, des perquisitions d'ampleur ont été menées en région liégeoise et ont conduit à la privation de liberté de sept personnes ainsi qu'à la saisie d'importantes sommes d'argent liquide. Cela s'inscrit dans le cadre d'une enquête portant sur une vaste fraude présumée au congé éducation payé. Certains chefs d'entreprises peu scrupuleux auraient ainsi profité grassement d'argent public sans faire bénéficier leurs employés des formations auxquelles ils ou elles avaient droit. Cette situation est tout à fait inacceptable et de nombreuses questions se posent à la suite de ces révélations.

Concrètement, de prétendus consultants auraient mis en place un vaste système de fraude permettant, moyennant commissions, à quelque 150 entreprises de percevoir des fonds publics en prétendant faire bénéficier leurs collaboratrices ou collaborateurs de formations. Le préjudice pour le FOREm s'élèverait à 8,5 millions d'euros. Il y a un manque de transparence quant aux subsides et subventions accordées aux entreprises. C'est d'ailleurs pour cette raison – j'en ai encore parlé ce matin – qu'Ecolo a déposé récemment un texte demandant l'instauration d'un cadastre de ces aides. Il n'a pas été accueilli favorablement par la majorité, mais sans raison vraiment valable. Cette actualité démontre pourtant la nécessité d'avancer là-dessus. C'est un enjeu démocratique et de bonne gestion de l'argent public.

On vous avait d'ailleurs déjà interrogé à ce sujet l'année dernière – souvenez-vous – à la suite d'un article qui évoquait 423 entreprises concernées, pour un montant de plus de 22 millions d'euros. Nous saluons le travail du SPW et du FOREm, qui ont transmis en temps utile toutes les informations nécessaires à la justice. Il faut également rappeler que la formation est un droit pour les travailleurs et qu'en aucun cas ceux-ci ne doivent être les victimes collatérales de ces fraudes et de ces détournements. Il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain ni remettre en cause ce droit à la formation, parce que des entrepreneurs malhonnêtes ont décidé d'enfreindre la loi.

Parallèlement à l'enquête judiciaire, il y avait une enquête administrative de l'Inspection. Où en est-elle ? Est-elle terminée ? Le cas échéant, quelles en sont les conclusions ? Comment réagissez-vous à cette

actualité ? Quelles mesures correctrices ont déjà été prises ou seront prochainement mises en œuvre afin d'éviter que de telles pratiques puissent se reproduire ? Une réforme des aides à la formation est en préparation. Dans quel agenda cette réforme s'inscrit-elle ? Les 150 entreprises évoquées par le communiqué du parquet constituent-elles le périmètre définitif ou d'autres dossiers sont-ils encore en cours d'examen ? Comme je le disais déjà, l'année dernière, un article de presse évoquait une fraude encore plus large qui concernait davantage d'entreprises. Le montant fraudé a-t-il fait l'objet d'une procédure de récupération ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Maillen pour poser sa question.

**M. Vincent Maillen (MR).** – Monsieur le Ministre, je vais répéter que cette vaste fraude au congé éducation payé a été démantelée en Wallonie grâce au travail de l'Inspection, du SPW et du FOREm. L'histoire, comme l'a répété Mme Linard, n'est pas neuve et a déjà suscité des débats en séance plénière l'an dernier. Sept personnes ont été privées de liberté. Le constat est interpellant : 257 entreprises auraient été démarchées par des consultants malhonnêtes impliquant potentiellement plus de 8 800 travailleurs, pour un préjudice évité de 8,5 millions d'euros.

Le mécanisme était bien rodé : de fausses attestations de formation à des logiciels internes étaient introduites à l'insu des travailleurs, parfois en profitant de la bonne foi de PME peu habituées aux procédures administratives. Je le précise pour souligner que ce ne sont pas forcément les entreprises qui sont malhonnêtes. Heureusement, justement, la vigilance de certaines entreprises et la collaboration des services ont permis de bloquer certains dossiers à temps.

Détourner de l'argent public destiné à la montée en compétence de nos travailleurs est inacceptable. Je salue d'ailleurs l'efficacité des contrôles, mais cette affaire met en lumière des failles de traçabilité dans le système actuel. Vous avez d'ailleurs rapidement réagi, Monsieur le Ministre, en annonçant une réforme en profondeur.

Disposez-vous d'éléments indiquant si d'autres secteurs que le numérique ont été ciblés par ce réseau ? Sans en dévoiler les détails internes, quels sont les contours précis du futur mécanisme de sécurité que vous entendez mettre en place pour bloquer ce type de fraude à l'avenir ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames et Messieurs les Députés, l'enquête judiciaire évoquée dans la presse il y a quelques jours fait suite à un important travail mené conjointement par les services de l'inspection économique et sociale du SPW et le FOREm.

Permettez-moi de retracer de manière claire les éléments relatifs aux fraudes constatées dans le cadre du congé éducation payé : les faits trouvent leur origine au début de l'année 2023. Entre février et juin, plusieurs entreprises ont pris contact avec le FOREm après avoir été démarchées par des consultants leur promettant une forme de prime par travailleur dans le cadre d'actions de digitalisation. Ces intermédiaires affirmaient disposer d'un agrément et prenaient en charge le montage des dossiers en contrepartie d'une part importante des subsides, de l'ordre de 30 %.

Face à ces éléments, le FOREm a réagi dès le mois de juin 2023 en signalant des indices sérieux de fraude et en sollicitant l'intervention des services d'inspection de la Région wallonne. Une stratégie coordonnée a ensuite été mise en place à partir de juillet 2023. Il a été décidé d'attendre l'introduction des demandes de remboursement, prévue pour mars 2024, afin de procéder à des contrôles sur des dossiers complets. Ces contrôles ont mobilisé une trentaine d'inspecteurs et ont porté sur plus de la moitié des employeurs concernés par les formations en question. Ils ont permis de confirmer le caractère frauduleux du montage. Au cours de l'année 2024, dès ma prise de fonction, l'enquête a été approfondie. Les responsables de l'entreprise impliquée, ainsi que les consultants et l'opérateur de formation, ont été auditionnés.

Parallèlement, des mesures administratives ont été prises dès septembre 2024. Les dossiers contrôlés ont été refusés et les autres entreprises ont été invitées à fournir des preuves de la réalité des formations suivies. En l'absence de réponse, les dossiers concernés ont été rejetés. Les irrégularités constatées ont conduit à bloquer l'ensemble des remboursements envisagés ; plus de 9 millions d'euros ont ainsi été préservés.

Ce premier dossier concernerait 257 entreprises démarchées. En outre, cette enquête a permis de mettre en évidence un second dossier portant sur des périodes antérieures et contrôlées ultérieurement. Celui-ci concernait 153 entreprises. Dans ce cas, les remboursements avaient déjà été effectués. Le montant en cause est estimé à environ 8,5 millions d'euros. Une procédure de récupération a été engagée par le FOREm. Toutefois, celle-ci ne pourra aboutir qu'à l'issue de la procédure judiciaire.

Les conclusions des contrôles administratifs sont sans équivoque et les inspecteurs du SPW continuent à collaborer avec les autorités judiciaires dans le cadre de l'enquête en cours. À ce stade, aucun élément ne permet d'affirmer que ce type de fraude se serait généralisé ou qu'il concernerait d'autres secteurs. Les services du SPW et du FOREm poursuivent néanmoins leur collaboration étroite afin d'identifier toute situation potentiellement litigieuse. Le contrôle du congé éducation payé figure d'ailleurs parmi les priorités du Département de l'inspection économique et sociale pour cette année 2026.

Cette affaire met surtout en lumière certaines limites du système actuel. Le congé éducation payé a progressivement perdu sa philosophie d'origine. Le dispositif est devenu complexe et peu lisible ; le travailleur lui-même n'est parfois plus véritablement acteur de sa formation.

C'est précisément pour répondre à ces dérives que le Gouvernement a adopté en première lecture, en février dernier, la réforme « Wallonie formation continue ». Cette réforme repose sur deux dispositifs distincts : « Mon capital formation », à l'initiative du travailleur, et « Capital formation entreprise » à l'initiative de l'employeur. Cette clarification permettra de mieux cibler les aides et de garantir qu'elles répondent effectivement aux besoins des travailleurs et des entreprises.

Au-delà de la simplification, cette réforme renforcera considérablement la sécurité du système. Premièrement, le travailleur sera replacé au cœur du dispositif. Il devra valider sa demande de formation avant son démarrage et confirmer son suivi effectif à l'issue de celle-ci. Il ne sera donc plus possible de mobiliser une aide à son insu. Deuxièmement, nous mettrons fin à une faiblesse importante du système actuel : aujourd'hui, les demandes d'intervention sont introduites longtemps après la réalisation des formations. Demain, les demandes seront effectuées préalablement et traitées dès la fin de la formation, ce qui permettra de détecter plus rapidement d'éventuelles irrégularités et, le cas échéant, de diligenter des contrôles pendant le déroulement même des formations.

Troisièmement, la réforme repose sur une numérisation approfondie des procédures et un renforcement des capacités de contrôle du FOREm et de l'inspection, afin d'identifier plus facilement les situations atypiques et de limiter les effets d'aubaine.

L'ambition de la réforme est donc double : renforcer le développement des compétences des travailleurs, tout en garantissant une utilisation plus efficace, plus transparente et plus sécurisée des moyens publics, qui sont importants. L'adoption définitive de la réforme est prévue d'ici la fin de cette année, pour une entrée en vigueur complète au 1<sup>er</sup> septembre 2027.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – J'ai suivi attentivement votre réponse, Monsieur le Ministre. Je n'ai peut-être pas tout à fait les mêmes chiffres quand vous citez les affaires, notamment les 8 millions. Ces 8 millions n'ont pas tous été payés ; il n'y en avait que 7. Bref, je ne vais pas rentrer dans ce détail.

Nous devons être capables de prendre des mesures qui permettent d'être plus rapidement sur la balle au niveau de l'inspection et de cerner les opérateurs qui risquent d'entrer encore en situation d'abus similaire à ce qui a déjà été rencontré. Ce n'est pas évident ;

néanmoins, il faut être vigilant. Je vous demandais d'accélérer, de ne pas attendre septembre de l'année prochaine pour agir, mais de faire en sorte que, dès maintenant, des mesures puissent être prises pour éviter les risques de dévoiement comme le congé éducation en a connu. Vous ne me répondez pas. Vous dites que votre projet est en cours, que des mesures administratives ont été prises par l'administration – bien entendu –, mais sur une ancienne législation. Il est peut-être temps de relancer une dynamique qui permettrait dès maintenant d'agir, et surtout d'éviter les abus.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige (Les Engagés).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Comme vous l'avez souligné, il faut commencer par dire qu'on ne peut pas généraliser ce cas. C'est malheureusement inadmissible, mais j'ai tendance à croire que c'est une exception dans le monde de la formation.

Vous avez souligné que le travail était en cours et que le contrôle, particulièrement sur ce dispositif CEP, était une priorité. Vous avez fait renforcer les capacités de contrôle du FOREm. L'autre point intéressant, c'est qu'on est dans du contrôle a posteriori. Vous mettez en évidence le fait, que je pense bien utile, qu'on doit aussi travailler sur des contrôles a priori et pendant les formations. Ainsi, si l'on est pris sur le fait, il n'y a plus de discussion possible par après.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Je remercie le ministre pour ses réponses. On en ferait peut-être une série si ce n'était pas aussi grave. Cela concerne, dans un premier temps, 257 entreprises, puis 153 autres. C'est quand même une fraude massive, il faut le reconnaître. Bien sûr, il ne faut pas généraliser à toutes les entreprises, mais cela reste une fraude massive.

Il est essentiel d'avancer, et je pense que vous le faites, sur le renforcement du dispositif en matière de sécurité pour tenter de contrer ces soucis majeurs. Mais il faut aussi garder en tête que les formations restent un droit essentiel pour les travailleurs et les travailleuses. Il ne faudrait pas qu'à cause de fraudes par certaines personnes mal intentionnées, les droits à la formation soient limités. Ce n'est pas ce que j'ai entendu dans votre chef, mais ce droit reste essentiel pour monter en compétence et garder du sens dans son travail.

Je suivrai avec attention votre travail de réforme, mais on suivra aussi avec attention le sort des personnes qui ont fraudé de manière tout à fait consciente, c'est-à-dire ces personnes qui ont été arrêtées puisqu'une procédure judiciaire, sauf erreur de ma part, est en cours.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Maillen.

**M. Vincent Mailen (MR).** – Ma réplique sera très courte, puisque je pense que tout a été dit. Je suis surtout content de voir que des sociétés ont dénoncé elles-mêmes, que le droit à la formation va être sécurisé et que tout cela, normalement, aura une fin avec la mise en place d'un nouveau système qui permettra de ne plus devoir subir ce genre de perte inacceptable pour l'État.

*(Mme Tillieux, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale  
de Mme Geneviève Lazon**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la  
Formation, de la Recherche et du Numérique,  
sur « l'utilisation d'un avion de ligne par le  
FOREm dans le cadre de ses dispositifs de  
formation aéronautique »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lazon à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'utilisation d'un avion de ligne par le FOREm dans le cadre de ses dispositifs de formation aéronautique ».

La parole est à Mme Lazon pour poser sa question.

**Mme Geneviève Lazon** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, la presse a récemment fait état de l'acquisition par le Wallonie Aerotraining Network, le centre de compétence du FOREm dédié au secteur aéronautique, d'un avion de ligne destiné à renforcer les dispositifs de formation aux métiers de l'aéronautique. Cet outil pédagogique, présenté comme un levier de formation pratique, s'inscrit dans une dynamique de montée en compétences des demandeurs d'emploi et des travailleurs en formation dans un secteur identifié comme stratégique pour la Wallonie. L'aéronautique représente en effet un bassin d'emplois important et en croissance, avec des besoins structurels en main-d'œuvre qualifiée. Par ailleurs, cette initiative intervient dans un contexte où le FOREm est également amené à développer des actions innovantes d'accompagnement vers l'emploi et de mise en adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail, notamment dans les métiers en tension.

Dans ce cadre, certaines informations relatives à l'investissement et à l'usage opérationnel de cet avion de ligne suscitent des interrogations quant à son coût, sa finalité précise et sa valeur ajoutée effective dans le parcours de formation des bénéficiaires. Le Gouvernement peut-il préciser la stratégie globale dans laquelle s'inscrit l'acquisition de cet avion de ligne par le FOREm, ainsi que les objectifs pédagogiques et opérationnels poursuivis ? Quels sont les coûts liés à cet investissement – acquisition, maintenance, exploitation

– et la manière dont il est évalué en termes d'impact sur l'insertion professionnelle des stagiaires formés dans le secteur aéronautique ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, je souhaite d'abord rappeler un point essentiel : le FOREm n'a acheté aucun avion, contrairement à ce que pouvait laisser supposer le titre d'un article de presse. L'appareil évoqué a été acquis par l'ASBL Wallonie Aerotraining Network – le WAN –, centre de compétence spécialisé dans l'aéronautique, grâce au soutien de la Wallonie. En effet, afin de garantir des formations de qualité, le WAN doit disposer d'équipements conformes aux standards internationaux du secteur. Dès lors que l'ancien appareil ne répondait plus pleinement à ces exigences, il apparaissait essentiel de disposer d'un nouvel avion permettant de maintenir une capacité de formation complète, tout en limitant le recours à des opérateurs étrangers, plus coûteux et moins maîtrisables. C'est d'autant plus important que le WAN est le seul opérateur de formation aéronautique agréé en Wallonie, voire en Belgique.

Cette démarche s'inscrit dans une stratégie régionale plus large liée à la filière aéronautique wallonne qui représente un secteur porteur, avec des besoins réguliers en main-d'œuvre qualifiée. On l'a encore constaté au travers du nouveau site de production établi près du WAN, à la SONACA, dans le cadre du F-35 ; on le voit dans les investissements de Safran et de bien d'autres. Le développement d'une filière de démantèlement offre également des opportunités économiques et d'emploi pour notre Région.

Par l'acquisition de cet appareil, nous poursuivons l'objectif de permettre aux stagiaires de se former sur un avion réel, dans des conditions proches du terrain, en intégrant les gestes techniques essentiels et les règles de sécurité. Sur le plan financier, il faut rappeler qu'il ne s'agit pas d'un avion destiné à voler, mais bien d'un outil pédagogique. L'investissement s'élève à 800 000 euros, financés dans le cadre du Plan de relance wallon avec une contribution privée.

L'impact de cet investissement devra être suivi concrètement au travers du nombre de stagiaires formés, des heures de formation réalisées, des validations obtenues, du niveau des retours des entreprises et de l'insertion professionnelle. À cet égard, le dernier taux d'insertion du WAN s'élève à près de 81 %, ce qui confirme la pertinence de ces formations et l'existence de débouchés réels.

Pour conclure, cet équipement permettra de renforcer la qualité des formations, de sécuriser les agréments nécessaires et de mieux préparer les

stagiaires aux besoins des entreprises dans un secteur aussi exigeant que l'aéronautique. Disposer d'un avion réel constitue un véritable atout pour la formation, la sécurité et l'insertion socioprofessionnelle.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Lazon.

**Mme Geneviève Lazon** (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses, et particulièrement pour avoir bien clarifié et rectifié les propos par rapport à un certain article de presse qui pouvait prêter à confusion sur le financement. L'aéronautique étant un fleuron de notre économie régionale qui offre des perspectives, proposer un outil pédagogique tel que l'avion dont nous avons parlé – qui ne vole pas, mais constitue une aide à la formation – est une très bonne idée.

Très souvent – pas uniquement de la part des Engagés, car je pense que c'est unanime –, on souligne l'importance de mettre en adéquation l'offre et la demande, y compris en matière de formation. Ce cas très précis concrétise ces souhaits.

Par contre, vous l'avez vous-même précisé, il importe d'évaluer cet outil pour, le cas échéant, rectifier, avancer, assurer un retour sur investissement et, pourquoi pas, faire profiter des acteurs de régions voisines de cet outil qui, plus encore que pédagogique, est un outil d'intégration socioprofessionnelle.

### Question orale

**de M. Olivier de Wasseige  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la  
Formation, de la Recherche et du Numérique,  
sur « le test d'orientation pour simplifier le  
parcours des aides à l'investissement »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le test d'orientation pour simplifier le parcours des aides à l'investissement ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le dispositif des aides à l'investissement vient de franchir une nouvelle étape avec le lancement, sur le site du Service public de Wallonie, d'un test d'orientation destiné aux entreprises, et ce, depuis quelques semaines.

En répondant à une série de questions ciblées sur la localisation, le statut, la taille, le secteur et l'objectif du projet, l'entreprise obtient une première indication sur

l'aide la plus susceptible de correspondre à sa situation parmi les trois grandes familles existantes : aides classiques, aides Green et aides cofinancées par l'Union européenne. Jusqu'ici, les candidats investisseurs devaient parcourir l'ensemble de la documentation avant d'identifier le régime applicable. Depuis son lancement, plusieurs centaines d'utilisateurs ont déjà testé l'outil.

Cette initiative répond à un enjeu central de la Déclaration de politique régionale 2024-2029 : la simplification administrative et l'amélioration du parcours des entreprises. Les aides à l'investissement représentent un levier majeur de notre politique économique, avec plusieurs centaines de millions d'euros accordés aux entreprises sur la dernière législature. Réformé pour privilégier les projets structurants sur l'économie wallonne, le dispositif gagne en lisibilité grâce à cet outil. Reste à mesurer son efficacité concrète et son appropriation par le tissu entrepreneurial wallon.

Monsieur le Ministre, quel premier bilan tirez-vous de l'utilisation de ce test d'orientation depuis son lancement ? Une évaluation de son impact sur les délais de traitement des demandes et sur le taux d'aboutissement des dossiers est-elle prévue ? Cet outil s'inscrit-il bien dans une démarche plus large de digitalisation et de simplification de l'ensemble des aides économiques wallonnes ?

*(Mme Bluge, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, depuis le lancement du test d'orientation pour les aides à l'investissement fin mai 2026, les premiers retours sont globalement très positifs. L'adhésion est bien réelle, tant du côté des entreprises que de nos partenaires qui s'approprient l'outil et en assurent eux-mêmes la promotion. C'est un signal fort.

L'intérêt dépasse d'ailleurs notre périmètre direct. D'autres départements du SPW s'y intéressent et envisagent de s'en inspirer. Cela confirme que nous sommes dans une démarche pertinente et innovante. Je reste prudent, car il est encore trop tôt pour dresser un bilan. Les premiers indicateurs sont cependant encourageants. À ce stade, 336 utilisateurs ont déjà testé l'outil, dont 247 sont allés jusqu'au résultat final. C'est un niveau d'engagement significatif dès les premières semaines.

Le profil des utilisateurs est également instructif. L'outil est largement utilisé par des PME – 94 % – avec une forte présence de microentreprises. On constate aussi une majorité de personnes morales à côté d'un

public non négligeable d'indépendants. Les entreprises proviennent de l'ensemble du territoire, avec une présence négligeable d'indépendants.

Les entreprises proviennent de l'ensemble du territoire, avec une présence marquée en zones de développement, mais aussi une part importante hors de ces zones.

Autre élément intéressant : l'outil est utilisé non seulement par des entreprises déjà engagées dans une démarche, mais aussi en amont dans une phase exploratoire.

Au-delà de ces éléments, les retours confirment que l'outil répond à un besoin concret : aider les entreprises à s'orienter dès le départ, avec un outil simple, accessible et utile pour une première auto-évaluation.

Je veux être très précis : ce test est un outil d'accompagnement. Il oriente, facilite, mais ne remplace en rien l'analyse approfondie des dossiers par l'administration. Il est totalement anonyme et n'a aucun impact sur les délais de traitement, qui restent inchangés. En revanche, une meilleure orientation en amont, c'est aussi une meilleure qualité des dossiers introduits. À terme, cela permet d'éviter des demandes non éligibles et des démarches inutiles pour les entreprises.

Enfin, cet outil s'inscrit pleinement dans notre volonté de simplification administrative : permettre aux entreprises d'accéder plus rapidement et plus facilement aux aides à l'investissement, avec une meilleure compréhension des conditions. C'est une première étape, mais une étape importante, dans notre stratégie de simplification et de digitalisation de l'ensemble des aides économiques en Wallonie.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, merci pour cette réponse. Comme vous le soulignez, les retours sont très positifs, avec une adhésion réelle. Le nombre d'utilisateurs est significatif : 336, avec 247 qui ont été jusqu'au bout.

Il est très intéressant aussi de voir le profil : 94 % de PME et pas mal de microentreprises. C'est une bonne nouvelle dès lors que l'on a parfois l'impression que les aides à l'investissement sont réservées à de plus grandes entreprises. C'est intéressant de voir qu'ils s'inscrivent dans la démarche. Vous avez raison de souligner que cela correspond à un besoin concret.

Les délais de traitement restent inchangés. Comme vous le soulignez, on est bien dans le cadre de la DPR dans une volonté de simplification et de digitalisation au profit des entreprises.

**Question orale  
de M. Olivier de Wasseige  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la  
Formation, de la Recherche et du Numérique,  
sur « l'annulation de la visite du commissaire  
Kubilius à Thales et à la FN Herstal »**

**Question orale  
de M. Olivier de Wasseige  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la  
Formation, de la Recherche et du Numérique,  
sur « le cap historique du milliard d'euros pour  
le groupe FN Browning »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- M. de Wasseige, sur « l'annulation de la visite du commissaire Kubilius à Thales et à la FN Herstal » ;
- M. de Wasseige, sur « le cap historique du milliard d'euros pour le groupe FN Browning ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser ses questions.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le 5 juin, nous apprenions que la visite du commissaire européen à la Défense, Andrius Kubilius, aux entreprises Thales Belgium et FN Herstal a été annulée en raison d'une manifestation de quelques militants propalestiniens sur site. Selon le cabinet du bourgmestre d'Herstal, l'annulation résulte d'un manque de renforts policiers disponibles. La Commission européenne a officiellement constaté l'incapacité des autorités locales belges à garantir la sécurité du commissaire. Il ne s'agit pas d'un incident isolé : avant cela, la visite du commissaire Fitto au campus de Charleroi avait également dégénéré suite à l'infiltration de militants dans les bâtiments.

Bien que le droit de manifester soit consacré, ces incidents envoient une image désastreuse de la Wallonie à l'échelle européenne. Nos fleurons industriels, FN Browning Group et Thales Belgium, sont au cœur des enjeux de souveraineté et de réarmement européen. Dans un contexte géopolitique où la Wallonie doit se positionner comme partenaire fiable de la défense européenne, l'incapacité à garantir la sécurité d'un commissaire européen est un signal négatif pour notre attractivité industrielle.

La Déclaration de politique régionale 2024-2029 fait du renforcement du tissu industriel wallon une priorité : ces événements vont à l'encontre de cet objectif. Quelles démarches le Gouvernement a-t-il entreprises auprès des autorités fédérales et locales compétentes

pour que de tels incidents ne se reproduisent plus ? Ces incidents répétés ont-ils conduit le Gouvernement wallon à revoir ses protocoles d'accueil des personnalités européennes sur le sol wallon ? Avez-vous pu obtenir la confirmation d'une visite de remplacement du commissaire Kubilius à Thales Belgium et FN Herstal, et dans quel délai ?

Le groupe FN Browning, fleuron de l'industrie liégeoise et de la défense wallonne, a franchi pour la première fois de son histoire le cap du milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2025, porté par une dynamique industrielle exceptionnelle. L'acquisition de Sofisport, leader mondial de la cartouche de chasse et de tir sportif, et le partenariat stratégique de 20 ans conclu avec la défense belge témoignent d'une ambition industrielle réelle et d'un positionnement solide sur les marchés internationaux.

Cette performance est d'autant plus significative que la Région wallonne est l'unique actionnaire du groupe, via Wallonie Entreprendre. FN Browning est ainsi un levier direct de la politique industrielle wallonne et un contributeur concret aux finances régionales, comme l'illustrent les 20 millions d'euros de dividendes versés à la Région pour l'exercice 2024. Le succès de FN Browning, eu égard à l'ambition wallonne, mérite d'être salué et prolongé. Quelle lecture faites-vous de ces résultats historiques au regard de la stratégie industrielle wallonne ? Quelles perspectives le groupe présente-t-il pour les années à venir, notamment en termes d'emplois en Wallonie ? Quelles retombées financières la Région peut-elle anticiper pour l'exercice 2025, notamment en termes de dividendes ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, concernant la première question, la visite du Commissaire européen Kubilius relevait d'une opportunité politique et industrielle importante pour la Wallonie qu'il fallait tenter de saisir. On ne peut pas dire que la Wallonie est trop spectatrice et pas suffisamment actrice de la réindustrialisation nécessaire de l'Europe, de nos pays, de nos régions. On ne peut pas manquer d'attirer des visites de terrain, des échanges avec les commissaires européens pour leur faire passer notre ressenti, les ambitions que nous pouvons avoir, les freins que nous constatons et ce que l'Europe peut apporter à nos territoires. Toutefois, l'organisation n'a pas pu bénéficier d'une autorisation parce que l'on n'a pas pu anticiper cette visite officielle d'importance. Les autorités locales semblent avoir été informées deux jours en amont. L'annulation est regrettable, mais elle n'a pas interrompu les contacts. Une rencontre entre le commissaire et le ministre-président est prévue ce 18 juin afin de donner une suite politique à cette séquence. On espère que l'on pourra porter cela vers le

haut, mais je pense que, quand on a des rendez-vous de ce niveau-là, on doit tout faire dans une démocratie pour que ces réunions aient lieu et qu'elles ne soient pas perturbées par des manifestants, quels qu'ils soient.

Concernant le franchissement du milliard d'euros de chiffre d'affaires par le groupe FN Browning, il constitue une étape majeure, qui vient consacrer la pertinence et la cohérence de sa stratégie industrielle. Ce résultat repose sur le développement équilibré de ses deux piliers – défense et activités civiles – ainsi que sur un positionnement renforcé comme fournisseur intégré. Il s'appuie également sur des choix structurants, tels que l'acquisition de Sofisport et la conclusion d'un partenariat de long terme avec la Défense belge, notamment dans le domaine des munitions.

La dynamique du groupe s'inscrit dans un contexte géopolitique porteur pour les activités de défense, avec un carnet de commandes solide. Elle est également soutenue par des investissements importants, à hauteur de 80 millions d'euros en 2025, visant à renforcer les capacités de production, l'innovation et la digitalisation. Dans ce cadre, la FN Herstal affiche une progression remarquable, avec un chiffre d'affaires record de 422 millions d'euros.

Au-delà de ses performances économiques, le groupe génère des retombées significatives pour la Wallonie, tant en matière d'activité économique locale que de dividendes versés à la Région via Wallonie Entreprendre. Cette trajectoire s'accompagne également d'un impact important sur l'emploi, avec environ 200 recrutements annuels et des perspectives de croissance liées au développement des nouvelles activités, en particulier dans les munitions.

Dans un environnement marqué par le retour des enjeux de souveraineté industrielle et de sécurité, FN Browning s'affirme comme un acteur stratégique de premier plan. Le groupe illustre concrètement la capacité de la Wallonie à soutenir des entreprises performantes, créatrices de valeur et pleinement intégrées dans les dynamiques industrielles nationales et internationales, y compris au sein de l'OTAN.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Sur la première question, je ne peux également que regretter que l'on ne puisse pas attirer des visites de terrain d'un commissaire européen alors que, comme vous l'avez dit, la Wallonie n'est pas spectatrice en termes de développement industriel, de réindustrialisation et de défense. Vous parlez d'une autorisation non donnée par manque d'anticipation, soi-disant pour deux jours en amont. Je ne sais pas si cela est vrai ou pas, mais on doit aussi avoir des capacités d'agilité, même vis-à-vis de visites qui sont imprévues, ce qui n'est probablement pas le cas dans l'agenda d'un commissaire européen.

Cette annulation est regrettable, « compensée » par la réunion entre le ministre-président et le commissaire européen, ce 18 juin. Comme vous le dites, c'est une atteinte à la démocratie. On l'a déjà vu dans le baromètre de l'attractivité présenté par EY dans cette Commission : on a déjà assez d'éléments de non-attractivité en Wallonie que pour en remettre une couche en termes d'incapacité à faire régner la démocratie chez nous.

Concernant les résultats de la FN Herstal, « cocorico », comme vous l'avez dit. En effet, il faut le dire quand on a des entreprises qui sont des acteurs majeurs de l'économie wallonne, qui font des investissements, des choix structurants – dans un contexte en plus géopolitique favorable – avec des progressions remarquables ainsi que des trajectoires qui sont très intéressantes pour nous. On est parfois critiqués sur le secteur de la défense ; c'est un secteur dans lequel on ne pourrait pas aller. Certains partis – qui ne sont actuellement plus présents en commission – sont complètement anti-défense. Il faut rappeler quand même que, rien que chez FN Herstal, c'est la création de 200 emplois annuels. Rien que cela mérite que l'on s'y attache, d'autant plus dans un secteur dont on a besoin aujourd'hui pour notre souveraineté de défense.

**Question orale**  
**de M. Olivier de Wasseige**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « l'impact économique des inondations des**  
**30 et 31 mai 2026 en Wallonie »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'impact économique des inondations des 30 et 31 mai 2026 en Wallonie ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, dans la nuit du 30 au 31 mai dernier, de violents orages ont frappé la Wallonie, et particulièrement la région de Charleroi ainsi que la Basse-Sambre, provoquant des inondations d'une ampleur qualifiée d'inédite depuis un demi-siècle par les services de secours, avec plusieurs centaines d'interventions.

Au-delà des dégâts aux habitations et aux voiries, plusieurs sites à vocation économique ont été directement touchés. Un incendie s'est déclaré dans une entreprise du zoning de Keumiée, à Sambreville, les secours devant intervenir avec plus d'un mètre d'eau

devant les accès. Un second incendie a mobilisé les pompiers sur un site de traitement de déchets à Sombreffe. Des commerces, des exploitations et des infrastructures de transport, dont l'aéroport de Charleroi, ont également été perturbés.

Si la réparation des dommages relève d'autres mécanismes, l'impact sur le tissu économique et industriel wallon mérite toute l'attention du Gouvernement, les zones d'activité économique, souvent situées en fond de vallée, étant particulièrement exposées à ce type d'événements. Au-delà des bâtiments, c'est la continuité de l'activité, l'outil de production et les infrastructures numériques de ces entreprises qui peuvent être durablement affectés, avec des conséquences directes sur l'emploi local.

Disposez-vous d'un premier état des lieux de l'impact de ces inondations sur les entreprises et les zones d'activité économique des bassins concernés ? Des projets soutenus ou subsidiés par la Région, notamment dans les domaines de l'industrie et du numérique, ont-ils été affectés ? Un accompagnement spécifique des entreprises sinistrées, en lien avec les opérateurs économiques wallons, est-il envisagé ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, selon les données fournies par mes services, l'est de Charleroi, la Basse-Sambre et le sud du Brabant wallon ont été les zones plus touchées avec, localement, jusqu'à 100 à 120 litres de précipitations par mètre carré. Selon Wallonie Entreprendre, cette cartographie sera sans doute affinée dans les prochains jours, notamment via le travail du groupe transversal Inondations.

Plusieurs sites économiques ont, en effet, été impactés, notamment un site de traitement de déchets à Sombreffe et une entreprise située sur le zoning de Keumiée, ainsi que divers commerces, exploitations agricoles et infrastructures de transport, dont l'aéroport de Charleroi.

À ce stade, aucun bilan économique consolidé n'a cependant encore été établi. Le Centre régional de coordination des risques et de la transmission d'expertise a néanmoins lancé la procédure visant à déterminer le caractère exceptionnel de l'événement, première étape vers une éventuelle reconnaissance en calamité naturelle publique. Je vous renvoie cependant pour le suivi de ceci à mon collègue, le ministre-président, car cela relève de sa compétence.

Mes services m'indiquent par ailleurs qu'à leur connaissance, aucune entreprise relevant des domaines de l'industrie ou du numérique dont les projets seraient subsidiés par la Wallonie n'a été touchée au niveau de son infrastructure. Outre leurs compagnies d'assurances,

les entreprises sinistrées peuvent aussi solliciter le 1890 afin d'être orientées et informées quant aux différents dispositifs existants pour les soutenir en ces moments difficiles.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Je ne m'attarderai pas sur votre réponse très claire. De fait, une cartographie doit être affinée par le GTI et Wallonie Entreprendre. Il n'y a pas de bilan consolidé, mais il n'y a heureusement pas de projet subsidié qui a été touché. Toute notre sympathie et notre solidarité vont néanmoins aux entreprises touchées. On sait bien que ce n'est jamais drôle et que cela met à mal les chaînes de production et les relations avec les clients et parfois les fournisseurs.

**Question orale**  
**de M. Olivier de Wasseige**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la**  
**Formation, de la Recherche et du Numérique,**  
**sur « l'identification par Wallonie Entreprendre**  
**de terrains pour la production nucléaire**  
**d'électricité »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'identification par Wallonie Entreprendre de terrains pour la production nucléaire d'électricité ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, l'enjeu de la réindustrialisation de la Wallonie est plus que jamais primordial pour l'avenir économique de notre Région. Parmi les écueils identifiés se trouve celui de l'accès à une énergie abordable ; nous en avons encore discuté ce matin.

Dans l'une de vos dernières interviews, vous indiquez avoir demandé à Wallonie Entreprendre « d'identifier des sites susceptibles d'accueillir à l'avenir de grandes infrastructures nucléaires ou de petits réacteurs modulaires – SMR ».

Par ailleurs, au début de l'année, on apprenait l'existence d'une étude commandée par Elia à Tractebel à l'automne 2025, visant à l'identification de terrains susceptibles d'accueillir une grande infrastructure nucléaire. Cette étude mentionnait d'ailleurs le site de Chertal comme lieu stratégique potentiel. Un enjeu d'une telle importance mérite clairement que l'on s'y

intéresse et j'aimerais, Monsieur le Ministre, vous demander quelques éclaircissements.

Quel champ d'action avez-vous « imposé » à Wallonie Entreprendre sur le sujet ? La recherche et l'identification de sites potentiels sont-elles circonscrites au portefeuille de terrains qui sont à la disposition de Wallonie Entreprendre ? Cette mission de Wallonie Entreprendre intervient-elle de manière complémentaire à l'étude de Tractebel ? De quelle manière cette initiative s'inscrit-elle dans la stratégie globale du Gouvernement wallon, notamment en coordination sur le sujet avec la ministre de l'Énergie et le ministre de l'Aménagement du territoire ? Enfin, quels sont les liens avec le plan interfédéral qui vise à renforcer la compétitivité de l'industrie belge, intitulé Make 2025-2030, et le groupe de travail portant sur les SMR lancé par le ministre fédéral de l'Énergie Mathieu Bihet ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, votre question touche à un enjeu central dont on a parlé longuement ce matin. La mission confiée à Wallonie Entreprendre est avant tout une mission d'anticipation. Il ne s'agit pas aujourd'hui de décider du déploiement de centrales nucléaires, mais bien de préparer les conditions permettant à la Wallonie de ne pas être prise de court.

Concrètement, nous avons demandé à Wallonie Entreprendre d'identifier les sites qui, sur le plan technique et territorial, pourraient accueillir à terme des infrastructures nucléaires. Cette analyse repose sur des critères objectifs : foncier disponible, accès à l'eau, capacité de raccordement au réseau, contraintes réglementaires. J'ai demandé à Wallonie Entreprendre d'élargir l'analyse à l'ensemble des friches industrielles en Wallonie, et pas uniquement aux terrains dont elle dispose en portefeuille.

Par ailleurs, cette démarche s'inscrit en complément des travaux menés au niveau fédéral, notamment par Elia et Tractebel. Là où ces études analysent les besoins globaux, la Wallonie travaille à identifier les sites compatibles sur son territoire.

Je rappelle également que le développement du nucléaire relève principalement de la compétence fédérale. Le rôle de la Région est donc d'anticiper, de préparer les conditions d'accueil et d'accompagner, le cas échéant, les projets qui seraient décidés à ce niveau.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans notre stratégie de réindustrialisation et de sécurisation énergétique. Si nous voulons attirer demain des activités industrielles majeures, nous devons être capables de

proposer des sites crédibles, prêts et compatibles avec les enjeux énergétiques futurs.

C'est précisément l'objectif poursuivi : se donner les moyens d'agir au moment opportun, en étant prêts le jour où les décisions devront être prises.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre. De fait, vous avez souligné qu'il s'agissait de deux rôles complémentaires. Cela ne sert à rien que le Fédéral dise qu'il faut du SMR en Wallonie si l'on n'a pas d'endroit où le mettre. Il faut avoir identifié les sites avec les différents critères objectifs que vous avez soulignés. C'est complémentaire par rapport à l'étude d'Elia, puisque Wallonie Entreprendre va s'attaquer vraiment à la notion de friche, et cetera. Comme vous le disiez en conclusion, on est dans le cadre de cette stratégie industrielle. Répétons-le une énième fois : sans énergie, pas d'industrie. Il faut donc mettre la charrue avant les bœufs.

*(M. de Wasseige, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale  
de Mme Valérie Bluge  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la  
Formation, de la Recherche et du Numérique,  
sur « la transparence et la régularité des  
décisions passées au sein de la FN Herstal et de  
l'ex-SOGEPA »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bluge à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la transparence et la régularité des décisions passées au sein de la FN Herstal et de l'ex-SOGEPA ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

**Mme Valérie Bluge** (MR). – Monsieur le Ministre, des enregistrements récemment diffusés dans la presse mettent en lumière de potentiels montages financiers et autres interventions pour exercer des pressions au sein d'entreprises liégeoises, la FN Herstal et l'ex-SOGEPA. Si ces éléments devaient être confirmés, la régularité de certaines décisions stratégiques prises entre 2010 et 2015 pourrait être questionnée.

Eu égard à ces révélations, avez-vous eu des contacts avec les organismes mentionnés, dans le

respect des procédures en cours ? Disposez-vous de nouveaux éléments que vous pourriez nous communiquer ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, j'espère que vous n'allez pas m'en vouloir de vous avoir fait rester si longtemps pour une réponse aussi courte. Les éléments évoqués sont sérieux et appellent à la plus grande rigueur. Plusieurs plaintes ont été déposées et la justice semble désormais sur le point de se saisir de ce dossier, si elle ne l'a déjà fait. Dans ce contexte, je ne me prononcerai pas sur le fond du dossier à ce stade, par respect pour la procédure en cours et pour garantir la sérénité des investigations.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Bluge.

**Mme Valérie Bluge** (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse, certes brève, qui souligne néanmoins l'importance du dossier. Je peux noter que la bonne gouvernance est un principe transversal de la DPR. Je vous sais attentif à cela. Notre groupe politique est aussi attentif à la bonne gouvernance. Il sera donc important que la lumière soit faite dans ce dossier, mais dans le respect des principes de séparation de pouvoir qui existent dans notre pays.

**ORGANISATION DES TRAVAUX  
(Suite)**

*Interpellations et questions orales transformées en  
questions écrites*

- M. le Président.** – Les questions orales de :
- M. Liradelfo, sur « le retard de la Wallonie en matière d'emplois privés » ;
  - M. Fontaine, sur « le nouveau test d'orientation pour les aides à l'investissement » ;
  - Mme Tillieux, sur « les critères d'octroi des aides publiques aux entreprises » à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sont transformées en questions écrites.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 17 heures 40 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

Mme Valérie Bluge, MR  
Mme Dorothée De Rodder, PS  
M. Olivier de Wasseige, Les Engagés  
M. Eddy Fontaine, PS  
Mme Isabella Greco, PS  
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique  
Mme Anne Laffut, MR  
Mme Geneviève Lazon, Les Engagés  
Mme Bénédicte Linard, Ecolo  
M. Vincent Maillen, MR  
Mme Christine Mauel, MR  
M. Germain Mugemangango, PTB  
Mme Éliane Tillieux, Présidente  
Mme Patricia Van Walle, PTB

## ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
ADL	agence(s) de développement local
ADN	acide désoxyribonucléique
AKT	AKT for Wallonia (organisation des employeurs privés wallons)
ALE	agence(s) locale(s) pour l'emploi
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
BCE	Banque-carrefour des entreprises
BMO	besoin de main-d'œuvre
CDI	contrat à durée indéterminée
CE	crédits d'engagement
CEP	congé(s) éducation payé(s)
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CISP	centre(s) d'insertion socioprofessionnelle
CL	crédits de liquidation
CODECO	Comité de concertation
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CReF	Conseil des recteurs des universités francophones de Belgique
DF	domaine fonctionnel
DPR	Déclaration de politique régionale
EER	Économie, Emploi et Recherche (SPW)
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité
EPN	espace(s) public(s) numérique(s)
ERP	Enterprise Resource Planning (planification des ressources de l'entreprise)
ETA	entreprise(s) de travail adapté
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne
EY	Ernst & Young et associés
FEDER	Fonds européen de développement régional
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FN	Fabrique nationale
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FTJ	Fonds pour une transition juste
GTI	groupe transversal Inondations
IA	intelligence artificielle
ICF	International Classification of Functioning, Disability and Health (Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé)
IDESS	initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale
IES	Incubateur wallon de l'économie sociale
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
INASTI	Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
KUL	Katholieke Universiteit Leuven (Université catholique de Leuven)
MILAC	milieux d'accueil
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
ONEM	Office national de l'emploi
ONSS	Office national de sécurité sociale
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PCU	point(s) de contact unique
PFI	plan de formation-insertion

PIB	produit intérieur brut
PIIS	projet(s) individualisé(s) d'intégration sociale
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RH	ressources humaines
RIS	revenu d'intégration sociale
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SAACE	structure(s) d'accompagnement à l'autocréation d'emploi
SEC	système européen de comptes économiques intégrés
SESAM	soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands
SINE	Sociale Inschakelingseconomie (Économie d'insertion sociale)
SMR	small modular reactors (petits réacteurs modulaires)
SONACA	Société nationale de construction aérospatiale
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
Statbel	Office belge de statistique
TPE	très petite(s) entreprise(s)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité(s) d'administration publique
UCM	Union des classes moyennes
WAN	Wallonie Aerotraining Network
WBFin	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des services du Gouvernement wallon